



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°36/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 56  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 12  
Nombre de délégués absents : 9

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU, Ulrich BELANGERE, Guy AUBANEL, Christophe SERRE.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Programme local de l'habitat 2019-2024.**

Vu les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Conformément aux articles L. 302-1 et suivants, R. 302-2 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que les modifications apportées ne remettent pas en cause les orientations, objectifs de production et programme inscrit au projet de PLH.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville du 13 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à la majorité : (3 oppositions, 3 abstentions)**

- de valider les modifications susvisées ;
- d'approuver le projet de PLH modifié après avis des communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat à Monsieur de Préfet ; celui-ci le transmettra au représentant de l'Etat dans la région afin qu'il en saisisse pour avis le comité régional de l'habitat et de l'hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer. Cet avis sera présenté en Conseil Communautaire qui aura alors à adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*



## **Modifications du PLH après avis des communes**

**(Annexe délibération n°36/2019 du 13.05.19)**

Au 4 mars 2019, l'examen des avis transmis par les communes a permis de comptabiliser :

- 17 avis favorables auxquels s'ajoutent 21 avis tacitement favorables. Au total 38 communes ont ainsi émis un avis favorable sur le projet de PLH adopté le 17 décembre 2018 ; ces 38 communes représentent :
  - 86% des communes de l'Agglomération et 95% de la population totale de l'Agglomération
  - 96% des objectifs de production de logements fixés par le projet de PLHSur les 17 communes ayant délibéré 5 ont complété leur avis favorable par des remarques ou précisions.
- 6 avis défavorables ; ces 6 communes représentent :
  - 14% des communes de l'Agglomération et 5% de la population totale de l'Agglomération
  - 4% des objectifs de production de logements fixés par le projet de PLHSur ces 6 communes, 3 ont apporté des éléments de justification à leur avis défavorable : inadéquation des objectifs de production fixé par le PLH avec les projections du PLU ou les projets communaux ; opposition au principe de « solidarité » entre communes en matière de logements sociaux (pour les communes non soumises aux dispositions de la loi SRU) ; souhait d'une démarche volontaire et non contraignante en matière de logement social dans les communes rurales ; avis défavorable sur les actions relatives à la stratégie foncière (diagnostic foncier et partenariat EPF) et au pilotage du PLH (amoindrissement du rôle des communes).

L'analyse des remarques et précisions apportées par les communes ayant émis un avis favorable au projet de PLH ont amené à apporter les évolutions suivantes au projet de PLH :

### **1 - Recensement des projets communaux et du potentiel de production des communes**

- Avis : Deux communes ayant émis un avis favorable au projet de PLH ont demandé une actualisation de leurs projets communaux.
- Rappel PLH : les projets communaux ont été recensés en Février/Mars puis juin 2018 ; l'actualisation des projets communaux ne remet pas en cause les grands objectifs de production (Hôtel Dieu et Caserne des Pompiers sur Pont-Saint-Esprit, lotissement communal sur Saint-Marcel-de-Careiret).
- Proposition de modification du PLH : il est proposé de modifier en conséquence le projet de PLH pour intégrer aux fiches communales les ajustements de programmes demandés.

## 2 – Production globale de logements

- Avis : Une commune émet un avis favorable mais demande de rehausser son objectif de logements sur la durée du PLH (Saint-Pons-la-Calm) ; une commune demande que le nombre de logements prévu par le PLH n'abaisse pas le nombre de constructions prévues par le PLU (Saint-André-de-Roquepertuis).
- Rappel PLH : il est rappelé que les objectifs de production inscrits au PLH constituent des prescriptions minimales et non un plafond ; l'article L. 131-6 du Code de l'Urbanisme dispose en effet que « Le plan local d'urbanisme n'est pas illégal du seul fait qu'il autorise la construction de plus de logements que les obligations minimales du programme local de l'habitat n'en prévoient ». Nous précisons en outre que le PLU et le PLH ne portent pas sur une même durée : un PLU est généralement conçu à échéance 10 ans alors que le PLH porte sur 6 années.
- Proposition de modification du PLH : il est proposé de préciser au chapitre programme du PLH, que les objectifs de production fixés sont des objectifs minimum et que les PLU ne pourront être considérés comme illégaux du seul fait qu'ils autorisent la construction d'un nombre de logements plus important, conformément à l'article L. 131-6 du Code de l'Urbanisme. Cette modification répond également au motif mis en avant par une des communes ayant émis un avis défavorable au projet de PLH (Saint-André d'Olérargues).

AR PREFECTURE

030-200034692-20190513-DEL37\_2019-DE  
Regu le 23/05/2019



## Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

### **Orientations en matière de politique intercommunale des attributions de logements sociaux sur le territoire**

Conseil communautaire du 13 mai 2019

# Sommaire

<b>1 - INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>3</b>
<b>2 - SYNTHESE DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC FIGURANT EN ANNEXE</b>	<b>6</b>
2.1 - LE PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	6
2.2 - LES REVENUS DES OCCUPANTS ACTUELS DU PARC LOCATIF SOCIAL	7
2.4 - LA REPARTITION DES ATTRIBUTAIRES, HORS QPV ET EN QPV, PAR QUARTILE DE REVENUS	11
<b>3 - LES ORIENTATIONS</b>	<b>12</b>
ORIENTATION 1 : SATISFAIRE PAR UN TRAITEMENT EGAL SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL LES DEMANDES LOCALES DES DIVERSES CATEGORIES DE MENAGES EN VEILLANT AUX EQUILIBRES SOCIAUX	12
ORIENTATION 2 : FACILITER LA MOBILITE AU SEIN DU PARC SOCIAL	13
ORIENTATION 3 : REpondre AUX BESOINS DE LOGEMENT OU DE RELOGEMENT DE MENAGES PRIORITAIRES (DALO, AUTRES DISPOSITIFS PRIORITAIRES, NPNRU DES ESCANAUX)	14
ORIENTATION 4 : SE PREMUNIR DE LA DESAFFECTION DU PARC ANCIEN	15
ORIENTATION 5 : ELARGIR LA CLIENTELE AFIN DE FAVORISER LA MIXITE SOCIALE	15
ORIENTATION 6 : ORGANISER LES COOPERATIONS ENTRE LES BAILLEURS SOCIAUX ET LES TITULAIRES DE DROITS DE RESERVATION	16
ORIENTATION 7 : FOURNIR UNE INFORMATION PLUS COMPLETE AUX DEMANDEURS DE LOGEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	17

## 1 - INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est tenue, à divers titres, de veiller à l'équilibre d'occupation des quartiers et de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement.

**L'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** a en effet rendu obligatoire, dans les territoires avec contrat de ville comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires, comme c'est le cas du Gard Rhodanien, la conclusion d'une convention intercommunale, qui définit sur l'ensemble du parc social de l'agglomération les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires.

Cette convention doit définir sur tout le territoire de l'agglomération :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à échelle intercommunale : ces objectifs doivent définir les attentes à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les mutations,
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des PRU,
- Les modalités de coopération entre les organismes HLM et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

**La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite loi ALUR, a instauré des Conférences Intercommunales du Logement (CIL) que tout EPCI doté d'un PLH peut créer - mais rendu obligatoire dans les EPCI dotés d'un PLH et en contrat de ville avec quartier prioritaire comme l'est la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien - CIL rassemblant élus, représentants de l'État, bailleurs sociaux et autres réservataires, et associations. Cette conférence est l'instance de pilotage des politiques d'attribution et de mutation et veille à la mise en cohérence des différents objectifs.

Elle adopte des orientations portant sur:

- les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social,
- les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social en PRU,
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

**La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017** a étendu les dispositions de la loi ALUR et a surtout modifié sensiblement les modalités d'attribution de logements locatifs sociaux :

- en obligeant notamment à la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement sur tout territoire ayant des obligations de mixité sociale (EPCI tenu de faire un PLH et EPCI compétent en matière d'habitat avec au moins un QPV).
- en exigeant que, sur ces territoires ayant des obligations de mixité sociale, les bailleurs sociaux et leurs partenaires consacrent, hors QPV, un pourcentage minimum des attributions (accès, mutations), suivies de baux signés, au 1er quartile des demandeurs et à des ménages relogés dans le cadre du PRU sur le territoire des EPCI concernés par la réforme.
- en imposant que les orientations en matière d'attribution définissent, symétriquement, le respect d'un pourcentage minimum d'attribution dans les QPV à des demandeurs autres que ceux du 1er quartile.
- en instaurant des conventions intercommunales d'attribution définissant notamment, sur le territoire concerné, pour chaque bailleur social, des engagements annuels quantifiés et territorialisés d'attribution aux ménages les plus démunis, et pour les autres signataires, les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents objectifs. Agréée par le préfet, cette convention remplace l'accord collectif intercommunal, l'accord collectif départemental pour le territoire concerné et la convention d'équilibre territorial prévue par l'article 8 de la loi Lamy du 21 février 2014.

**La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 Novembre 2018, dite loi ELAN, a renforcé les exigences en matière de mixité :**

- en imposant que, hors QPV, un minimum de 25 % (avec possibilité pour la CIL de fixer un taux supérieur) des attributions suivies de baux signés soient consacrés à des demandeurs dont les ressources se situent dans le 1<sup>er</sup> quartile de revenus par Unité de Consommation des demandeurs - alors que la loi Egalité et Citoyenneté indiquait que le taux de 25 % pouvait être adapté selon les situations locales- ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de requalification des copropriétés dégradées.
- en imposant que ,dans les QPV, un minimum de 50% (avec possibilité pour la CIL de fixer un taux supérieur) des attributions soient consacrés à des demandeurs autres que ceux dont les ressources se situent dans le 1<sup>er</sup> quartile de revenus par Unité de Consommation des demandeurs, alors que la loi Egalité et Citoyenneté ne mentionnait ce taux de 50% qu'à défaut d'un autre taux défini dans le document d'orientations.

En application de ces textes, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est appelée à :

- Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement.
- Arrêter un document d'orientations sur les attributions.
- Signer avec les bailleurs sociaux et les réservataires de logement une Convention Intercommunale d'Attribution.



Le document-cadre sur les orientations en matière d’attribution fixe:

- les objectifs de mixité sociale et d’équilibre entre les territoires à l’échelle intercommunale, notamment les objectifs d’attributions en QPV et hors QPV.
- les objectifs de relogement des ménages bénéficiant du DALO et des demandeurs prioritaires (publics énumérés à l’article L. 441-1 du code de la construction et de l’habitation ainsi que des ménages relogés dans le cadre d’une opération de renouvellement urbain.
- les modalités de coopération entre bailleurs et Réservataires.

## 2 - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC FIGURANT EN ANNEXE

### 2.1 - Le parc de logements locatifs sociaux

#### >Un parc social inégalement réparti

Sur le territoire du Gard Rhodanien la part de logements locatifs sociaux est légèrement supérieure à celle constatée sur le Département (10,9% contre 10,3% - source INSEE 2015), en raison d'un pourcentage très élevé de logements locatifs sociaux sur Bagnols-sur-Cèze (28%). Hors Bagnols-sur-Cèze, le taux de logements locatifs sociaux n'était que de 4,4%.

Les communes de Pont Saint Esprit et de Laudun l'Ardoise sont en déficit au regard des obligations de la loi SRU, avec un taux d'équipement au 1-1-2017 (selon décompte loi SRU) de 15.8% à Pont Saint Esprit et de 14.4% à Laudun l'Ardoise.

#### >Une offre principalement détenue par un bailleur : Habitat du Gard

Avec 2233 logements, Habitat du Gard est le principal bailleur et le mieux implanté sur l'ensemble du territoire. Il gère, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, outre les Escanaux composés de 15 programmes sur Bagnols-sur-Cèze, 29 groupes répartis sur 8 communes. Seuls les groupes Vigan Braquet (162 logements) et surtout Les Escanaux (1196 logements) dépassent 100 logements.

Six autres bailleurs gèrent un patrimoine locatif social sur la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien : Grand Delta Habitat (691 logements), Un Toit pour Tous (366 logements), Logis Cévenols (250 logements), SFHE (206 logements), Erilia (158 logements), CDC Habitat (30 logements), La SEMIGA (11 logements), la Société Foncière d'Habitat et d'Humanisme ( 1 logement ).

#### >Les deux QPV, l'un sur Bagnols-sur-Cèze l'autre sur Pont Saint Esprit, accueillent 44% du parc social

Le QPV de Bagnols-sur-Cèze abrite 1649 logements sociaux, dont 1551 appartenant à Habitat du Gard et 98 à Grand Delta Habitat, celui de Pont Saint Esprit 89, dont 65 appartenant à Habitat du Gard, 5 à Grand Delta Habitat et 19 à Un Toit pour Tous soit un total de 1738 logements en QPV.

#### >Des types de logements en QPV un peu plus petits qu'hors QPV

Sur l'ensemble du parc, les T4 sont les plus répandus, puis les T3 (respectivement 37,56% et 31,70%).

Les petits types de logements se situent davantage en QPV (8,98% de T1 et 12,08% de T2) que hors QPV (2,63% de T1 et 10,63% de T2).

#### >Le parc le plus ancien se situe en QPV

64,17% du parc total date d'avant 1975.

Mais en QPV ce taux est de 92,58% contre 41,80% hors QPV

### >Des loyers plus faibles en QPV

Les loyers moyens restent faibles de l'ordre de 4,82€ et celui en QPV est inférieur de l'ordre de 6% à celui hors QPV.

### > Une vacance plus forte en QPV

Le taux de logements vacants au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 était de 3,44% sur l'ensemble du parc (1,4% de vacance supérieure à 3 mois). Il était de 5,68% en QPV (3,46 % de vacance supérieure à 3 mois) et 1,95% hors QPV (1,04% de vacance supérieure à 3 mois).

### >Mais une rotation plus faible

Le taux de rotation sur l'ensemble du parc était de 9,2%, Celui en QPV de 8,08% et celui hors QPV de 9,96%.

## 2.2 - Les revenus des occupants actuels du parc locatif social

De nombreuses données font défaut car, portant sur de faibles valeurs, elles sont couvertes par le secret statistique.

Il ressort des données exploitables les éléments suivants:

### >Pour l'ensemble des occupants

- Les ménages logés à Pont Saint Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Saint Nazaire sont les plus démunis économiquement parmi les ménages logés dans le parc social du Gard Rhodanien.
- A l'inverse, les locataires du parc social de Laudun-l'Ardoise sont nettement moins défavorisés.
- A Bagnols-sur-Cèze comme à Pont Saint Esprit, Grand Delta Habitat mais surtout Habitat du Gard accueillent les ménages disposant des ressources les plus faibles.

### >Pour les occupants en QPV

- En considérant les deux tranches de revenu inférieures, on observe une plus forte proportion de ménages défavorisés en QPV, tant à Bagnols-sur-Cèze qu'à Pont Saint Esprit, que hors QPV.

### >Pour les occupants récemment emménagés

Peu de données sont disponibles, mais il apparaît que les emménagés récents à Bagnols-sur-Cèze sont particulièrement démunis, ce qui renforce le déséquilibre constaté sur l'ensemble des ménages logés.

## 2.3 - Les principales caractéristiques du marché

### >Une demande qui ne progresse qu'en raison d'une demande croissante de mutations

Contrairement à la tendance générale, le nombre total de demandes actives sur le Gard Rhodanien (de l'ordre d'un millier) n'a augmenté que très légèrement ces dernières années, les demandes de mutation progressant de plus de 15% entre 2013 et 2017.

### >Une faible tension du marché

La tension du marché est généralement peu élevée. La tension la plus forte porte sur les petits logements (T1 et T2).

### >Et, à Bagnols-sur-Cèze, une faible part de logements réservés

20% seulement du parc social de Bagnols-sur-Cèze sont réservés

### >Le profil des demandeurs

- Près de la moitié des demandeurs ont moins de 40 ans.
- La part des demandeurs de moins de 30 ans est plus élevée parmi les demandeurs non encore logés dans le parc social que parmi les demandeurs de mutation et à l'inverse la part des demandeurs de plus de 50 ans est plus importante parmi les demandeurs de mutation que parmi les autres demandeurs.
- Ce sont les personnes seules qui demandent majoritairement un logement.
- Les familles monoparentales constituent une part significative des demandeurs, part plus importante que celle des couples sans enfants et encore davantage que celle des autres catégories de ménage.
- Les demandes de logement des couples avec 3 enfants et + constituent une part significative des demandeurs de mutation.
- Les personnes les plus âgées ont le plus de difficultés à obtenir satisfaction, surtout lorsqu'elles demandent une mutation.
- Selon les territoires, de 54 à 66% des demandeurs ont des revenus compris entre 0 et 999€ par Unité de Consommation (UC) mais le faible niveau de revenus n'est pas un obstacle à la satisfaction de la demande.
- Dans toutes les communes la tension est d'autant moins élevée que les revenus des demandeurs sont faibles.
- Près des 3/4 des demandeurs ont des revenus inférieurs aux plafonds PLAI, hormis à Laudun l'Ardoise où la part est des 2/3.

### >Au-delà de ces caractéristiques communes, un marché hétérogène

#### > Une demande aux caractéristiques locales

Les plus fortes demandes portent sur les T3 sauf à Pont Saint Esprit (T2) ; les demandes en grands logements se situent surtout dans les autres communes que les trois principales.

Sur chaque territoire hormis Laudun l'Ardoise, environ la moitié des demandeurs sont sans emploi ou au chômage.

A l'inverse à Laudun l'Ardoise, près de la moitié des demandeurs ont un emploi, dont plus de 40% un emploi précaire.

A Laudun l'Ardoise les revenus des demandeurs par UC sont quelque peu plus élevés que dans les autres communes (10% des demandeurs disposent mensuellement de moins de 500€ par UC, contre 19% sur le Gard Rhodanien, 21% sur Bagnols-sur Cèze, 19% sur pont saint Esprit et 14% sur l'ensemble autres communes.

La part la plus importante des demandes (de l'ordre de 40% sur Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit) est motivée par l'inadaptation des logements, sauf à Laudun l'Ardoise où ce motif arrive en seconde position. Comme second motif de demande figure l'absence ou la perte du logement (sauf à Laudun l'Ardoise où il est le premier), à égalité, à Pont Saint Esprit, avec les raisons de santé.

#### > Une tension du marché inégale et dépendante des demandes de mutation

- La tension la plus élevée est constatée sur Bagnols-sur-Cèze du seul fait du nombre important de demandes de mutation. Hors mutation c'est dans l'ensemble « autres communes » que la tension est la plus élevée et c'est à Laudun l'Ardoise que la tension est la plus faible.
- A Bagnols-sur-Cèze la tension la plus forte porte tant sur les petits logements (T1 et T2) que sur les grands (T5 et plus).

A Bagnols-sur-Cèze la tension est comparable pour les ménages en emploi stable, au chômage ou sans emplois; elle est sensiblement plus faible pour les demandeurs en emplois précaires.

A Bagnols-sur-Cèze, comme à Laudun l'Ardoise, les ménages dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI, obtiennent davantage satisfaction que les ménages dont les ressources sont comprises entre le plafond PLAI et le plafond PLUS.

La tension est plus élevée pour :

- outre les personnes de plus de 60 ans qui partout ont le plus de difficultés à obtenir satisfaction les personnes de moins de 30 ans à Pont Saint Esprit, et celles âgées de 40 à 49 ans dans les communes autres que les trois principales.
- les couples avec 3 enfants et plus et les familles monoparentales de 2 enfants et plus à Bagnols-sur-Cèze, les couples avec 1 ou 2 enfants à Pont Saint Esprit; les couples sans enfant à Laudun l'Ardoise et dans l'ensemble « autres communes ».
- les retraités à Bagnols-sur-Cèze et dans l'ensemble des communes autres que les trois principales.

### >Le cas particulier des demandes de mutation

Comme l'ensemble des demandes, les demandes de mutation présentent des caractéristiques communes et des particularités locales

#### > Les caractéristiques communes

Dans toute les communes les demandes de mutation sont majoritairement motivées par l'inadaptation du logement (typologie, montant du loyer). Les raisons de santé constituent le second motif de demande de mutation. Les problèmes de voisinage et d'environnement sont évoqués significativement dans les demandes de mutation.

Les demandes de mutation portent davantage sur les grands logements (T4, T5 et plus) que les autres demandes.

Bien que leurs ressources soient quelque peu supérieures à celle des autres demandeurs, les demandeurs de mutation obtiennent plus difficilement satisfaction que les autres demandeurs (à Laudun l'Ardoise, aucune demande de mutation n'a été satisfaite en 2 ans et à Bagnols-sur-Cèze 62% des demandes de mutation étaient satisfaites en 1 an contre 81% des autres demandes).

#### > Les caractéristiques locales

A Bagnols-sur-Cèze, les demandes de mutation sont plus difficilement satisfaites que les autres demandes quel que soit le type de logement et particulièrement pour les petits logements, quelle que soit la situation professionnelle, et tout particulièrement pour les retraités et personnes au chômage, et quelle que soit la composition familiale.

A Bagnols-sur-Cèze et à Laudun l'Ardoise, la part de retraités est plus importante parmi les demandeurs de mutation que parmi les autres demandeurs.

A Pont Saint Esprit la part des demandeurs de mutation ayant un emploi stable est plus de deux fois supérieure à celle des autres demandeurs dans la même situation professionnelle.

A Bagnols-sur-Cèze comme à Pont Saint Esprit, la part des demandeurs sans emploi ou au chômage est moins importante parmi les demandeurs de mutation que parmi les autres demandeurs.

A Laudun l'Ardoise une part très importante de demandeurs de mutation (37%) a entre 30 et 39 ans, ce qui confirme la fluidité du marché.

A Bagnols-sur-Cèze un demandeur de mutation sur 3 a plus de 60 ans.

A Pont-Saint-Esprit les demandeurs de mutation au chômage ont davantage obtenu satisfaction que les autres demandeurs dans la même situation professionnelle.

A Pont Saint Esprit, les couples avec 1 enfant demandant une mutation ont obtenu plus facilement satisfaction que les autres demandeurs de même composition familiale.

A Laudun l'Ardoise, où aucune demande de mutation n'est satisfaite, ce sont les couples sans enfant qui ont le plus de difficultés.

Les difficultés à voir satisfaites les demandes de mutation connaissent toutefois quelques (rares) exceptions :

- Dans les communes autres que les trois principales, les demandes de mutation sont généralement mieux satisfaites que les autres demandes, hormis pour les couples avec un enfant.
- A Pont Saint Esprit les demandeurs de mutation aux revenus les plus faibles obtiennent davantage satisfaction que les autres demandeurs.

## 2.4 - La répartition des attributaires, hors QPV et en QPV, par quartile de revenus

En 2017, les objectifs réglementaires étaient pratiquement atteints pour ce qui concerne les attributaires du 1<sup>er</sup> quartile \* hors QPV (24,37% au lieu de 25%), et étaient largement atteints pour ce qui concerne les attributaires des 3 derniers quartiles en QPV (69,05% très au-delà des 50% minimum imposés), sur la globalité du parc. Mais tous les bailleurs ne parvenaient pas à de tels résultats.

Toutefois, on observe des variations de ces données, d'une année sur l'autre, qui incitent à une certaine prudence dans l'attente de leur stabilisation.

\*Le seuil du 1<sup>er</sup> quartile a été fixé par l'Etat à 6 440€ à ce jour

### 3 - LES ORIENTATIONS

Pour permettre de mieux satisfaire la demande tout en veillant aux équilibres territoriaux et sociaux, la communauté d'agglomération dispose principalement de deux leviers : Le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le document d'orientation sur les attributions, base de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Le PLH en cours de finalisation fixe notamment, par commune, des objectifs de production de logements locatifs sociaux pour une meilleure répartition géographique du parc social.

Le document d'orientations sur les attributions vise à définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, notamment les objectifs d'attributions en QPV et hors QPV, en examinant le cas particulier des relogements de publics prioritaires et des demandes de mutation.

#### **Orientation 1 : Satisfaire par un traitement égal sur tout le territoire intercommunal les demandes locales des diverses catégories de ménages en veillant aux équilibres sociaux**

##### >RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Les demandes des populations les plus fragiles économiquement sont généralement bien satisfaites.  
Mais les demandes de certaines catégories de ménages sont inégalement satisfaites selon les communes.  
La répartition des attributaires selon les revenus entre QPV et Hors QPV constatée en 2017 est proche des objectifs réglementaires hors QPV et les dépasse largement en QPV.

##### >DECLINAISONS DE L'ORIENTATION

**Poursuivre une politique d'accueil des populations les plus fragiles économiquement.**

**Consolider la répartition selon leurs revenus des ménages attributaires entre secteurs en QPV et secteurs hors QPV :**

- En QPV, viser à attribuer 65% des logements aux demandeurs dont les revenus se situent dans les 3 derniers quartiles, en respectant à minima le taux de 50% fixé par la loi Elan, et en vérifiant l'évolution de ce taux par rapport à celle constatée au niveau départemental. Cet objectif de 65% est voisin du taux réel constaté en 2017.



- Hors QPV, attribuer au moins 25 % des logements, avec des baux signés, aux demandeurs dont les revenus se situent dans le 1er Quartile ou aux ménages des Escanoux à reloger dans le cadre du NPNRU.
- Chaque bailleur visera à atteindre à minima les objectifs fixés par la loi.

#### **Homogénéiser les réponses aux diverses catégories de demandeurs sur l'ensemble du territoire.**

- Assurer un suivi des demandeurs et des attributaires par commune et par bailleur.

#### **Prendre en compte l'occupation actuelle de chaque résidence lors de l'attribution.**

## **Orientation 2 : Faciliter la mobilité au sein du parc social**

### **>RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC**

Des difficultés plus marquées pour les demandeurs de mutation que pour les autres demandeurs

### **>DECLINAISONS DE L'ORIENTATION**

**Augmenter le taux de satisfaction des demandes de mutation au sein de l'ensemble des demandes.**

**Assurer un suivi particulier des demandes de mutation notamment à travers l'indicateur de tension.**

## Orientation 3 : Répondre aux besoins de logement ou de relogement de ménages prioritaires (Dalo, autres dispositifs prioritaires, NPNRU des Escanaux)

### >RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

La tension du marché étant modeste, les publics prioritaires au titre du DALO ou autres dispositifs, sont peu nombreux et ne rencontrent pas de difficultés à obtenir satisfaction.

L'offre de logement dans l'ancien et dans le neuf est quantitativement suffisante pour satisfaire les besoins de logement des ménages des Escanaux (120 ménages sur 8 ans soit 15 par an).

Les relogements devront prendre en compte des critères qualitatifs.

### >DECLINAISONS DE L'ORIENTATION

**Satisfaire les demandes présentées par les ménages prioritaires en prenant en compte leurs attentes et les équilibres sociaux, selon l'ordre de priorité suivant :**

1. DALO (Droit Au Logement Opposable)
2. NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)
3. Autres publics listés dans l'article L 441-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

**Pour le relogement des ménages des Escanaux**, dans l'attente des résultats de l'enquête sociale et du plan de relogement qui intégreront les besoins et les capacités des locataires mais aussi leurs souhaits, on retiendra le principe suivant :

- pour assurer le relogement, les divers bailleurs apporteront leur concours en mettant à disposition, tant dans le parc ancien que dans le parc récent (neuf ou moins de 5 ans), une offre de logements proportionnelle à leur parc offert à la location annuellement, offre qui sera mobilisée après confrontation du profil du ménage à reloger et de l'occupation actuelle du groupe.

Pour faciliter le relogement d'une partie des ménages dans le parc récent (neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans), le dispositif de minoration des loyers prévu par l'ANRU sera mobilisé en tant que de besoin.

## Orientation 4 : Se prémunir de la désaffectation du parc ancien

### >RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Nécessité de renforcer l'attractivité du parc ancien aux loyers les plus accessibles et d'éviter les phénomènes ségrégatifs.  
Nécessité d'une gestion fine des attributions prenant en compte l'occupation actuelle.

### >DECLINAISONS DE L'ORIENTATION

**Maintenir des loyers attractifs sur le parc réhabilité.**

## Orientation 5 : Elargir la clientèle afin de favoriser la mixité sociale

### >RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Près des 3/4 des demandeurs ont des revenus inférieurs aux plafonds PLAI, hormis à Laudun l'Ardoise où la part est des 2/3.

Peu de logements réservés sur Bagnols-sur-Cèze.

### >DECLINAISONS DE L'ORIENTATION

**Capter une demande plus large et plus diverse.**

- diffuser les offres de logement par divers médias
- rechercher auprès d'Action Logement les demandes de salariés

## **Orientation 6 : Organiser les coopérations entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation**

### **>RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC**

Le traitement des demandes de mutation traduit les difficultés à assurer une mobilité au sein du parc social.  
Une faible tension du marché qui impose une gestion fine des attributions pour apprécier les équilibres sociaux.  
Peu de logements réservés (à l'Etat, aux collectivités locales, aux salariés au titre du 1%) sur Bagnols-sur-Cèze (20% contre 30 à 35% dans les autres communes).

### **>DECLINAISONS DE L'ORIENTATION**

**Partager les pratiques en matière d'attribution, de peuplement et de mobilité résidentielle.**

- renforcer le dialogue entre les bailleurs et les réservataires mais également les différents intervenants dans le domaine de l'accès au logement

**Partager avec tous les acteurs les bases de données existantes sur le fonctionnement, l'occupation du parc social, la demande, les attributions, etc... afin de se donner les moyens de conduire une politique de peuplement et d'évaluer les actions engagées.**

**Mettre en place la commission de coordination prévue à l'article L441-1-6 du Code de la Construction et de l'Habitation en charge notamment d'assurer le suivi et l'évaluation de la convention intercommunale d'attribution.**

## **Orientation 7 : Fournir une information plus complète aux demandeurs de logements sur l'ensemble du territoire**

### **>RAPPEL DES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC**

Une certaine différenciation des publics selon les bailleurs et les communes.  
Des demandes de logements mieux adaptés non satisfaites.  
Des demandeurs majoritairement très démunis.  
Une connaissance des pratiques de chaque acteur insuffisante.

### **>DECLINAISONS DE L'ORIENTATION**

**Informier sur l'offre et les procédures et définir des pratiques communes.**

- Elaborer un Plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information du demandeur.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°37/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 57  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU, Guy AUBANEL

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Conférence intercommunale du logement : Document d'orientations en matière de politique intercommunale des attributions de logements sociaux sur le territoire.**

Vu les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2298 du code civil,  
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L 441-1-5,  
Vu l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
Vu la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017,  
Vu la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 Novembre 2018, dite loi ELAN,  
Vu la délibération n° 37/2018 du 26 mars 2018 du conseil communautaire de l'agglomération du Gard rhodanien autorisant la mise en œuvre de la Conférence intercommunale du logement,  
Vu l'arrêté Préfectoral du 8 novembre 2018 créant la Conférence intercommunale du logement du Gard rhodanien,  
Vu la décision de la CIL du Gard rhodanien du 13 février 2019 adoptant le document d'orientations en matière de politique intercommunale des attributions de logements sociaux sur le territoire,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville du 13 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'approuver le document d'orientations en matière de politique intercommunale des attributions de logements sociaux sur le territoire du Gard Rhodanien.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces orientations.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*





PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 11 mars 2019



Question n°1 :

Rapporteur : Guy AUBANEL

**OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2019.**

**M. Guy AUBANEL :** Merci M. le Président. Donc on va démarrer le Débat d'Orientation Budgétaire 2019. La trame de 2019 est pratiquement identique à celle de 2018 puisque l'on parle de la zone Euro, ensuite on parle de la zone France et ensuite on descend au niveau de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Comme je suppose que vous avez lu avec attention la note synthétique de présentation je vais en faire une petite synthèse, je ne vais pas lire toute la note de synthèse bien sûr !

Surtout au niveau de la note de présentation, on avait décidé que le développement économique devait demeurer notre 1<sup>ère</sup> priorité car investir dans le développement économique c'est investir pour l'emploi, je ferai référence à chaque fois à la page concernée.

Toujours dans la p.2, dans la zone Euro, la dynamique ralentie où on a en 2019 des perspectives d'évolution avec une croissance fragilisée. Dans l'environnement international moins porteur et la croissance devrait atteindre 1.3%.

L'inflation progresse et devrait atteindre 1.8%, malgré ce on devrait avoir un maintien des bonnes conditions de crédit malgré une légère remontée des taux d'intérêts depuis la fin de l'année 2018.

En p.3, en France donc on prévoit une croissance modérée et l'année 2019 devrait être caractérisée par une inflation supérieure à celle de l'Euro soit 1.4%. Ces 1.4% devraient redonner du pouvoir d'achat aux ménages, facteur favorable à la consommation. Et une croissance en France au-delà du potentiel soit +1.7% et un maintien des bonnes conditions de crédit, plus bas niveau historique en novembre 2018.

La consolidation des finances publiques pourrait être retardée néanmoins le Gouvernement a affirmé son triple objectif, d'une part assainissement des finances publiques d'ici 2022, réduction de 2 points du PIB du déficit public, réduction de 3 points des dépenses publiques et réduction de 5 points du PIB de la dette. On ne peut pas faire abstraction compte tenu des mouvements sociaux qui se sont multipliés sur la défense du pouvoir d'achat et la consolidation de la reprise de la dette de la SNCF. La consolidation budgétaire est retardée et la dette devrait croître jusqu'à atteindre 100% en 2020.

Sur la loi de finance 2019, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit donc des propositions budgétaires. La loi de finance prévoit donc une hausse des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités due à la 2<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation. Un grand plan d'investissement de 10 milliards articulé autour de 4 priorités :

- La transition écologique,
- Les compétences et l'emploi,
- L'innovation et la compétitivité,
- Et enfin l'air du numérique.

Ensuite des concours financiers de l'Etat sont stabilisés. Un niveau de DGF stabilisé, c'est ce que l'on espère, et une réforme de la dotation d'intercommunalité qui permet, d'une part, une meilleure prévision des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation de l'enveloppe et de réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition. De ce fait, il est prévu une enveloppe unique pour tous les EPCI à fiscalité propre avec 30% de la dotation de base et 70% de dotation de péréquation, est aussi prévu d'élargir le dispositif de garantie de dotation égale à 100% du montant de l'année précédente dans certaines conditions.

On passe à la p.4, c'est vrai que la synthèse est un peu compliquée parce que ce sont des sujets complètement différents les uns par rapport aux autres. On continue sur la fiscalité. Les dotations de soutien à l'investissement aux EPCI s'élèvent à 8 milliards d'euros. La DETR resterait inchangée. La dotation de solidarité à l'investissement local, par contre, elle baisserait à 570 millions d'euros et la hausse de la péréquation verticale soit 190 millions d'euros augmente l'écrêtement des dotations d'intercommunalités des EPCI.

Après on fait un petit zoom sur la compétence déchets qui était très importante et qui a un impact significatif sur l'Agglo.

La loi de finance 2019 prévoit plusieurs mesures :

- D'abord on peut élargir les dépenses pouvant être financées par la taxe des ordures ménagères en prenant en compte, non seulement, les dépenses réelles c'est ce que nous faisons nous à l'Agglo mais on pourrait rajouter aussi les dotations aux amortissements et cette mesure, bien sûr, pourrait nous permettre une augmentation des recettes de la collectivité.
- La loi de finance permet aussi d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives en appliquant le principe pollueur/payeur par délibération. Pour nous il conviendra de finaliser ce calendrier de mise en place.
- La loi de finance aussi renforce la TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes afin de privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération. Cette mesure augmentera nos dépenses pour 2019.
- La loi de finance prévoit aussi de compléter la liste des opérations éligibles à la TVA à taux réduit avec des prestations de collectes séparées, de collectes en déchetterie, de tri, de valorisation en matière de déchets ménagers. Cela englobe l'ensemble des autres prestations de service en particulier aussi les actes de prévention des collectivités réalisés dans le cadre des achats de ces prestations, l'exemple c'est l'acquisition de sacs, d'acquisition de bio sceaux et les solutions techniques de compostage de proximité. Tout ça pourrait nous permettre une diminution de nos dépenses éligibles.

La partie 2 concerne les orientations budgétaires propres à l'Agglomération du Gard Rhodanien en 2019. Pour cela il faut prendre 3 aspects qui étaient déjà développés l'année dernière lorsque je vous ai présenté le DOB 2018.

- D'une part la prise en compte du pacte fiscal et financier avec la poursuite du principe d'attribution d'une dotation de solidarité communautaire qui est, bien sûr, versée en fonctionnement sur nos budgets respectifs des

communes en complément des fonds de concours qui eux restent, bien sûr, en investissement.

- On va poursuivre, tout le monde est d'accord le principe de ne pas modifier les attributions de compensations à périmètre constant des autres compétences du territoire. Cependant si la gestion directe par l'Agglo de la cuisine centrale prévue au cours de l'année 2019 permettra une modification de la commune concernée.
- Et en 3 la poursuite du principe de ne changer aucun taux de fiscalité aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Le 2<sup>ème</sup> point concerne bien sûr la prise en compte des évolutions découlant du projet du territoire et le 3<sup>ème</sup> point concerne la prise en compte des évolutions du périmètre de l'Agglomération.

Le DOB 2019 doit tenir compte des évolutions du périmètre. Donc on vient de parler de l'intégration de la cuisine centrale. L'impact aussi des intégrations 2018, on a eu des intégrations en cours d'année, cette année on sera obligé de les prendre en année pleine notamment au niveau des ressources humaines.

Le point 3 concerne la prise en compte des nouveaux marchés liés aux ordures ménagères puisque la collecte, aussi bien le traitement, le transport ont été pris en compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La mise en œuvre du schéma touristique. La reprise des travaux en 2019 du PPCR, le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération. En 2018 on devait avoir un impact mais le gouvernement l'a décalé en 2019 donc on devrait avoir un impact assez significatif du PPCR sur le poste 12 des charges de personnels en 2019. Et pour tout ça, il faut poursuivre nos engagements prioritaires, j'en parlais tout à l'heure mais aussi dans le cadre de la petite enfance et aussi une stratégie de recherche d'économies qui doit être extrêmement ambitieuse poursuivie mais qui doit maintenir, en parallèle, un service de qualité aux habitants de notre territoire.

Donc l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, donc il est préconisé que nous mettions dans le document du DOB 2019 les chiffres du BP 2018 donc on ne va pas reprendre les chiffres du BP 2018, vous les connaissez, les dépenses de personnel, les charges à caractère général, par contre l'objectif, effectivement, pour les charges à caractère général c'est à périmètre constant de continuer à maîtriser ces charges en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités avec la mise en place de tableau de bord, d'optimisation de commande publique, la mutualisation des hommes et des moyens, la demande de crédits ciblés. Nous passons à la p.6 où on fait un zoom donc sur les impôts et taxes. On a un certain nombre d'impôts et taxes, des impôts directs la taxe d'habitation, la taxe foncière, la CFE, la taxe sur les ordures ménagères, la CVAE, l'IFER, la TASCOM etc. Les dotations qui représentent 22.5% des recettes de fonctionnement, les produits de services qui représentent 6% des recettes de fonctionnement et puis un petit rappel des produits fiscaux avec les taux de 2016 à 2018, on verra pour 2019 les différents taux. On a dit que, bien sûr, les taux ne changeaient pas sauf une petite exception.

Conformément donc au pacte fiscal il est proposé de maintenir les taux 2018 et il est important, aussi, de rappeler que le taux de CFE est un taux consolidé avec une convergence des taux étalée sur 6 ans et pendant cette période donc, évidemment, dans chaque commune les taux sont différents mais ils se rapprocheront progressivement de celui de l'Agglomération qui était fixé à 25.95 pas 25.93.

Alors l'évolution des bases fiscales, donc on n'a pas encore les bases fiscales pour 2019 mais on a fait une estimation de 1% par rapport à 2018. Après la suppression de la taxe d'habitation n'a pas d'incidence sauf pour les contribuables bien sûr mais elle n'a pas d'incidence sur l'Agglo.

On continue sur la p.7 avec la fiscalité indirecte, avec le FPIC et la taxe de séjour. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités moins favorisées, basée sur des critères de potentiel financier, de revenus, d'habitants, de populations.

La taxe de séjour pour 2018 elle avait été fixée à 156.000, on verra pour 2019, une prévision à peu près similaire. La fiscalité transférée ça concerne donc la CVAE, la TASCOM, l'IFER et le FNGIR.

La CVAE est estimée en hausse de 1%, la TASCOM aussi, le FNGIR a été créé pour neutraliser les effets de la réforme de la taxe professionnelle donc là il faut que l'on soit extrêmement vigilant donc on a conservé pour 2019 les montants de 2018, par contre le gros hic effectivement c'est les concours financiers de l'Etat puisqu'on n'a pas en ligne les dotations et il faut être donc très prudent, en 2018 nous avons perçu 5.484.000, pour 2019 pour l'instant on n'a pas les chiffres.

P.8 on a des compensations qui sont allouées dans chacune de nos communes, la compensation de la CET, la compensation de la taxe d'habitation, la compensation spécifique de la TP. Après, les subventions, les relations entre les communes, donc là il faut bien noter le pacte de mutualisation, on le verra en fin du DOB où on a un tableau sur l'effet de mutualisation en dépenses et en recettes. Cette démarche de mutualisation est une véritable démarche donc d'innovation et s'inscrit comme une nouvelle étape de la coopération intercommunale et cette démarche de mutualisation vient compléter le projet des territoires et le pacte fiscal et financier.

Ensuite il y a un topo sur les engagements pluriannuels envisagés donc le projet des territoires bien sûr il induit un certain nombre d'investissements qui sont jugés prioritaires et qui permettent de finaliser un programme pluriannuel d'investissements, donc on a fait la distinction entre les études qui vont démarrer ou ont démarré pour 2019 et les travaux qui ont démarré ou qui vont se poursuivre en 2019. D'abord pour la partie étude, on a prévu une mission d'assistance pour l'aire de grand passage à Pont St Esprit, on a prévu aussi une étude de programmiste pour le musée de Bagnols sur Cèze, on a prévu la 2<sup>ème</sup> étude sur le transfert de compétence eau et assainissement, on a prévu aussi une étude pour une nouvelle crèche, on a prévu une étude sur la déchetterie de Laudun et on va finaliser le schéma de cohérence territoriale par une dernière étude pour 2019.

En termes de travaux, on a fait la tranche 1 de la réhabilitation des déchetteries en 2018, on va poursuivre cette réhabilitation des déchetteries par une tranche n°2.

On va poursuivre la réhabilitation du patrimoine communautaire avec l'agrandissement de l'ALSH de St. Victor la Coste, l'extension du multi accueils de Vigan Braquet, l'extension du multi accueils de St. Laurent des Arbres et la réhabilitation des ALSH Ados Tavel et Ados Pont St Esprit.

Dans le domaine économique, on a l'assistant maîtrise d'ouvrage et le montage du projet multimodal, LEF à l'Ardoise. On a aussi, dans le numérique, la 2<sup>ème</sup> phase du Wifi puisqu'en 2018 il était mis en place la 1<sup>ère</sup> phase.

Comme tous les ans, je le disais tout à l'heure, en investissement on a donc les fonds de concours et puis un point sur les travaux liés à la Maison de l'Entreprise avec d'une part la pépinière et d'autre part les archives, ça c'est un dossier assez lourd qui va arriver en 2019.

Ensuite donc en p.10 on a la structuration et la gestion de la dette. Donc je vous rappelle qu'en 2018 nous n'avons fait aucun emprunt, c'est simplement la reconduction des tableaux de 2018 bien sûr en 2019 au 1<sup>er</sup> janvier. Donc l'année dernière on était autour de 10 millions d'euros de capital restant dû, aujourd'hui nous sommes à 9.5 millions où ils nous restent encore 23 prêts et 23 prêts à taux fixes, 10 prêts à taux variables. On s'aperçoit que 76% de nos prêts qui concernent le budget principal, 15% qui concernent l'aire d'accueil des gens de voyage et le reste ce sont des budgets annexes soit de Bernon, soit de Sarcin, soit d'Espéran et puis on a un petit prêt de GEMAPI qui provient des syndicats qui nous ont été transférés.

Ensuite le point 5 à la p.11 ça concerne la structuration des emplois permanents, on a l'évolution des effectifs de 2016 à 2019 où on s'aperçoit qu'en titulaires en 2019 nous avons 314 titulaires et 95 contractuels, ce qui nous fait 409 effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ensuite vous avez des histogrammes qui donnent la structuration des effectifs par filières et par sexes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, par statut on retrouve les 85% de titulaires et les 15% de contractuels. Ensuite on a un certain nombre d'emplois, je dirai, tout aussi importants mais qui peuvent être des contrats d'apprentissage, des contrats dans le cadre des aides que nous avons et dans le cadre de l'handicap. La collectivité continue à s'investir dans la formation des jeunes. Donc dans le dernier trimestre 2018 nous avons pris 11 nouveaux jeunes apprentis qui ont été recrutés dans le cadre du contrat d'apprentissage, 2 sur un titre de professionnel d'agent de déchetterie, 1 sur un master 2 management de l'innovation, 1 sur une BTS assistant manager et les autres dans le cadre de la petite enfance.

Dans le cadre des contrats aidés, on ne peut plus effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 conclure des contrats d'avenir et par contre ces contrats iront jusqu'à leur terme mais ne pourront pas être renouvelés. Les contrats CAE sont transformés en Parcours Emploi Compétence, les PEC et dans le but donc de faciliter l'insertion professionnelle des personnes du plus éloigné de l'emploi.

Pour 2019, le recrutement de 5 contrats PEC est prévu. Dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés où on devrait atteindre 6% de l'effectif total des agents rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année écoulée, le taux pour 2017 est de 4.71, et il y a une progression de 4.71 par rapport à 4.32 en 2016.

Ensuite, comme je l'ai dit un peu tout à l'heure, il y a un tableau qui récapitule donc le bilan des mutualisations du personnel, ça a été présenté au comité technique du 22 juin 2018 où on voit effectivement que les dépenses et les recettes pour l'Agglo sont à peu près identiques, c'est-à-dire que l'on met à disposition du personnel autant que l'on en reçoit. Après effectivement on a l'obligation de mettre les dépenses de personnel avec une répartition entre la petite enfance, les transports, développement économique, les enseignements artistiques, j'en suis à la p.14, donc on s'aperçoit que 41% des dépenses de personnel sont relatives à la petite enfance et ensuite donc on reprend en fait les termes dont j'ai parlé tout à l'heure avec le PPCR qui va se poursuivre, ce PPCR, jusqu'en 2021 et un report sur 2019 puisqu'on ne l'a pas fait en 2018. Donc il faut noter aussi qu'il y a une gestion rigoureuse du personnel et de la masse salariale et cette gestion rigoureuse doit permettre à la collectivité de dégager des moyens pour développer certains secteurs jugés prioritaires répondant aux besoins exprimés par la population. Donc aujourd'hui dans les circonstances actuelles on a prévu un GVT d'environ 1% et on a prévu d'augmenter les frais de personnel par rapport à 2018 de 300.000 € soit 2%.

Les derniers documents, simplement, c'est le rappel des crédits de fonctionnement 2018 aussi bien en dépenses de fonctionnement qu'en recettes de fonctionnement, voilà pour la prose.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Aubanel. Après la prose de Guy, donc merci d'abord parce que c'est toujours important les DOB de faire toutes ces précisions d'autant que ça fait la 3<sup>ème</sup> fois d'affilée que tu le présentes puisque tu l'as présenté en conférence des Maires, en Commission des moyens généraux et maintenant en Conseil d'Agglo. Donc si vous avez bien suivi, ce que je ne doute pas, il y a eu un paragraphe sur les OM qui était un peu succinct mais important financièrement donc on a demandé à Michel Coullomb de nous faire un petit focus sur le sujet avant de lancer le débat sur le débat proprement dit.

**M. Michel COULLOMB :** Mesdames et messieurs, le Conseil Communautaire bonsoir. Pour faire suite au DOB et se mettre en situation de mieux préparer le budget primitif il convient de vous communiquer quelques informations majeures relatives à la hausse des coûts de la collecte et surtout du traitement des déchets ordures ménagères. Mon intervention comprendra 3 parties :

- Inquiétude et anticipation,
- Chronologie des marchés,
- Conséquences financières sur le budget primitif 2019.

**Inquiétude et mesure d'anticipation** : En 1<sup>er</sup> lieu je voudrai rappeler que quelques années en arrière le ex Sitdom avait proposé une fusion intersyndicale pour faciliter le traitement à mieux maîtriser les coûts de cette compétence. Initiative, à l'époque, malheureusement rejetée par les partenaires. Cette initiative a été reprise par notre communauté pour une union avec le Sitdom Sud Gard et qui est doté d'une Unité de Valorisation Energétique pouvant permettre des coûts de traitement sensiblement plus faibles dans un 1<sup>er</sup> temps pour 8000 tonnes de nos déchets. Cette proposition n'a pas été acceptée à ce stade car la création d'une 2<sup>ème</sup> ligne de fours à Nîmes n'est pas actée, la région Occitanie estimant entre autres raisons que la capacité globale Occitane est suffisante. Pour information il faut ajouter que la région a accepté, au moins de façon temporaire, de recevoir plusieurs dizaines de milliers de tonnes de PACA en attendant que cette communauté réalise des exutoires suffisants, cela impacte entre autre le site d'enfouissement de Bellegarde, bref ! Si correspondances et réunions n'ont rien changé à l'affaire, il n'est pas question d'abandonner les négociations. Donc à l'appui de cette action une étude va être conduite pour démontrer la pertinence de réalisation d'une 2<sup>ème</sup> ligne de fours à Nîmes avec le Sitdom Sud Gard, Sud Rhône Environnement et Saint Thomas.

Pour terminer sur cet aspect de la question, Véolia n'a pas et n'aura pas l'accord du Sitdom Sud Gard pour les 8000 tonnes prévus à Nîmes, notre contrat pourra être dénoncé. Un accord avec Suez reste envisageable mais vraisemblablement à un coût encore supérieur. Au-delà de cette question d'importance il faut aussi prendre en compte les éléments suivants.

**Les marchés** étaient tous datés de 5 ans, il fallait donc s'attendre évidemment à des augmentations liées à l'inflation générale, à l'augmentation non moins significative du coût des carburants et à l'augmentation des kilométrages liée à la fermeture du site

d'Orange que nous avons appris au printemps 2018. Egalement à l'augmentation du tonnage de nos effluents aussi bien en ordures ménagères qu'en tri sélectif, peut-être est-ce lié à l'augmentation de la population, on ne sait pas trop ! Et l'augmentation également des tonnages de nos dépôts en déchetteries. Pour être aussi plus complet, il faut savoir que les taux de refus augmentent. Les taux ont augmenté de 20% entre 2017 à 29% en 2018. Taux de refus, ça veut dire ça que l'on transporte un certain nombre de tonnes et on paye pour cela pour rien ! Et pour vous donner une idée, pour donner 3 chiffres, par exemple en 2017, je n'ai pas les chiffres exacts 2018, je reprends ceux de 2017 mais ça n'a pu qu'augmenter, 2 300 tonnes d'emballages, 2 000 tonnes de papier, 11 100 tonnes de verres dans les sacs noirs ! Ça, ça veut dire 5 000 tonnes, 5 000 tonnes ça veut dire à 108 € la tonne, ça représente 500.000 € de sur dépenses et ça représente également 200.000 € de non rentrées pour des choses qui partent dans les sacs noirs au lieu d'aller dans des endroits où l'on fait des reprises, le total ça fait un delta à 700.000 €, tout le monde peut comprendre, bref ! Ce sont les exemples ! Donc j'en viens à la chronologie, ce n'est pas sans inquiétude ni anticipation que les 2 marchés suivants ont été lancés.

D'abord un marché de traitement à silo. Je vais passer rapidement sur les lots qui ont été attribués par la commission appel d'offre dès le retour des offres. Il s'agit du lot « encombrants » attribué à Véolia pour 550.000 € avec une estimation à -1%, enfin un prix de -1% par rapport à l'estimation que nous avons faite, du lot « végétaux » pour 220.000 € attribué à Alcion, là on était en dessous à -15% et puis du lot « gestion des gravats » attribué à Corval pour 61.000 € à -33% de l'estimation, ça commençait très bien ! En revanche les propositions très élevées pour le traitement des OMA, le tri et les emballages et le tri papier graphique ont conduit à une hausse des coûts que je vais vous décliner tout à l'heure.

Pour ce qui concerne le marché du traitement et transports, 4 lots supplémentaires :

- Donc un lot Transport OMR et Emballages,
- Un lot déchets issu des déchetteries,
- Un lot ferrailles,
- Un lot gestion des déchets dangereux et des ménages, DDM.

Ces marchés ont été attribués courant décembre, le tout étant évidemment conditionné par le fait que, par l'obligation impérieuse de ne pas interrompre le service au 01 janvier.

Dernière partie, **les effets financiers** : c'est le point le plus important. Ces augmentations sont essentiellement, donc je vous le disais tout à l'heure, liées au marché transport des ordures ménagères résiduelles et emballages, 100.000 €, au traitement des ordures ménagères résiduelles +600.000 €, au transport et traitement des produits de déchetterie +600.000 €. Cela représente un total de 1.3 millions d'euros auxquels il convient d'ajouter près de 400.000 € pour l'augmentation des frais de collectes. In fine il convient donc de trouver, dans le budget primitif, les 1.7 millions d'euros requis pour que nos finances soient équilibrées, voir même que l'on puisse dégager une certaine capacité pour l'avenir.

Voilà, donc il y a un certain nombre de piste, je ne m'éternise pas dessus, c'est le travail sur le budget primitif qui est déjà engagé mais dont le Prédissent, sans doute, vous touchera un mot, voilà ! Merci de votre attention.

**M. Jean-Christian REY** : Merci M. le vice-président. Donc ce sont des débats que l'on avait eu, rappelez-vous, il y a déjà de longues années sur le sujet. Notamment au

niveau de la CDCI on avait voulu faire un syndicat départemental, on s'était retrouvé un peu isolé à voter dans la CDCI avec Christophe, on était quelques-uns, je crois que l'on avait fait 6 voix ou 7 voix sur les 43 donc aujourd'hui, hélas, j'aurais aimé que l'on ait eu tort à ce moment-là mais on avait raison de prédire ce qui allait se passer, j'aurais vraiment préféré vous dire le contraire aujourd'hui.

Les coûts qui allaient exploser, Michel l'a expliqué, mais sur la TGAP malgré tout, c'est aussi pour ça que l'on tient beaucoup aux Unités de Valorisation Energétique qui ne sont pas des fours, qui sont des réalités économiques et écologiques où on est ... la TGAP est à 4€ la tonne. Quand on est sûr de l'enfouissement on est à 24€ la tonne et si on passe à l'enfouissement non méthanisé on passe à 41€ la tonne et ils annoncent pour 2025, 65€ la tonne. Donc il y a réellement urgence pour se mobiliser sur le sujet, c'est pour ça que l'on s'est battu sur le schéma régional qui refusait la possibilité, en tout cas, d'avoir une 2<sup>ème</sup> unité sur Nîmes, ils ont entrouvert la porte. Aujourd'hui on a eu un certain nombre d'avancées sur le sujet mais ils n'ont toujours pas touché à la capacité globale régionale en capacité d'incinération. Ce qui, à mon avis, est une erreur puisque de toute façon même si le tri permet de baisser les volumes, l'augmentation de population en Occitanie fera en sorte que, de toute façon, les volumes continueront à croître. Ça c'était évidemment les points qui sont importants. Il faut bien imaginer que les U.V.E, les Unités de Valorisations Energétiques, on récupère l'énergie pour se chauffer, c'est le cas à Nîmes, aujourd'hui où des quartiers sont chauffés par l'U.V.E qui existe, c'est le cas dans de nombreux pays où les U.V.E existent et où des quartiers entiers, des villes entières, des services publics entiers sont chauffés avec ces techniques-là.

Donc on n'a pas pu avoir ces logiques d'ensemble, je le regrette. Aujourd'hui on est dans une situation qui est compliquée. Le Sidom Sud Gard, lui, et bien évidemment quand on a fait la demande pour rentrer chez eux, aujourd'hui son prestataire lui dit qu'il faut faire de la place pour nous et donc du coup ça ferait monter ses prix donc évidemment il n'est pas d'accord, ce que je peux tout à fait comprendre. Donc forcément quand vous êtes en situation de monopole, vous n'avez plus la possibilité de faire jouer la concurrence d'où évidemment, en gros, ce million 7 de surcoût sur le traitement, principalement, des ordures ménagères et sur les solutions qui sont devant nous pour pouvoir palier à ce problème-là. Voilà en quelques mots de décor planté de ce DOB avant de voter le budget, la date est fixée je crois le 08 avril, donc avant de voter le 08 avril, le débat est donc ouvert. Y a-t-il des interventions sur ces sujets ou sur d'autres ? Oui, Alain Chenivresse.

**M. Alain CHENIVRESSE :** Oui, merci, bonsoir à tous. Bien que cela ait été voté lors du dernier Conseil Communautaire et même si j'ai l'impression d'être redondant, j'ai lu avec attention donc la note synthétique que nous a présentée Guy Aubanel. J'ai lu effectivement que nous étions dans des contraintes financières extrêmes, je me permets encore de m'interroger sur l'opportunité de l'étude programmatrice du Musée, voilà c'est tout ce que j'avais à dire, merci bonsoir.

**M. Jean-Christian REY :** Merci, juste pour te répondre sur ce point-là. Ce que j'ai déjà dit quand on a voté la présentation par la conservation du travail sur le musée. On a besoin de cette étude pour qu'ensuite, ici, enfin ici, en tout cas celles et ceux qui seront élus puissent décider de ce que l'on fait, la taille que l'on fait par rapport à ces études qui sont des aides à la décision donc on ne peut pas signer, aujourd'hui, sur le musée sans avoir ces éléments-là qui détermineront le coût ensuite au réel du projet.



**M. Alain CHENIVESSE** : Ca je l'ai bien entendu, il ne faudrait pas que l'on est un « bis repetita » d'une opération précédente.

**M. Jean-Christian REY** : Il faut avoir les financements pour ça, ça c'est sûr ! Oui, Jean-Marie Daver.

**M. Jean-Marie DAVER** : Mesdames, messieurs bonsoir, bienvenue à Pont St. Esprit. Voilà c'est un peu à la marge. C'est l'objet de l'étude de l'air de grand passage Pont St. Esprit, moi j'étais persuadé que les choses étaient bouclées et que vous étiez simplement stoppés par une question de ressource en eau qu'il fallait préserver. Je ne comprends pas que l'on refasse encore une autre étude puisque le terrain est déjà délimité, il a déjà une fois été nettoyé, à part cette question de ressource en eau, voilà ! D'autre part j'aimerais qu'on ..., sur l'histoire des ordures ménagères, si j'ai bien saisi, peut-être je n'ai pas bien saisi votre discours M. Coullomb c'est que l'on demande une augmentation de capacité d'incinération, n'est-ce pas ? Moi je suis réservé sur l'incinération des ordures ménagères parce que malgré tous les filtres que l'on présente actuellement il y a toujours des particules tout à fait néfastes qui s'en vont dans l'atmosphère. Moi je pense qu'il serait peut-être intéressant d'étudier la question de la méthanisation qui elle permet de conserver, disons, de l'énergie, de l'utiliser de façon, je dirai, rationnelle et voilà un peu ce que m'a un peu inspiré de Débat d'Orientation Budgétaire, merci.

**M. Jean-Christian REY** : Merci Jean-Marie. Juste 2 petites choses sur ... l'étude c'est une mission d'assistance, c'est juste pour la mettre en place justement donc on n'est pas sur une étude de faisabilité, c'est fait tu as raison.

Pour les O.M, c'est bien toute l'hypocrisie du système. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans le schéma régional, on nous dit qu'il faut que les usagers soient vertueux mais ce n'est pas le cas ! On le constate tous sur nos communes, pour des tas de raisons, ce n'est pas un jugement de valeur c'est simplement un état de fait ! Et donc les endroits, alors on en discutera tout à l'heure je pense, enfin il y a des pistes malgré tout pour arriver à faire un certain nombre de choses, on ne pourra pas, de toute façon, réduire à zéro même s'il y avait un tri parfait ou quasi parfait. Après il y a ce que l'on en fait, la méthanisation ce que tu appelles la méthanisation aujourd'hui c'est fait dans l'enfouissement, l'enfouissement est quand même extrêmement... consomme beaucoup d'espace dans des situations très compliquées là où l'U.V.E, enfin on n'est pas sur un four comme c'était le cas ... mais peut-être qu'il faudra que l'on organise un certain nombre de visites d'ailleurs pour montrer les dernières évolutions sur les U.V.E et ce qui est le plus intéressant, encore une fois sur les U.V.E, c'est le fait que l'énergie est récupérée et aujourd'hui, notamment dans les pays du Nord qui ne sont pas connus pour être les moins vertueux de la terre, ils ont fait des petites unités qui permettent de chauffer quasiment tous les résidents qui sont autour, Patrick Palisse.

**M. Patrick PALISSE** : C'est juste pour une demande de confirmation sur les recettes. L'évolution des bases fiscales qui est évoquée à 1% pour 2019, c'est confirmé ? Parce qu'il me semblait avoir vu dans le magazine de la MF, il y a 2 mois, que le chiffre envisagé c'était 2.2% et là on a pris 1% pour hypothèse.

**M. Jean-Christian REY :** Oui ! Je vais laisser Guy répondre mais nous on est parti sur la simulation que nous ont fait passer les services fiscaux, alors pas sur toutes les dotations, typiquement la dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation, celles-là on ne les a pas encore, elles ne sont ni notifiées, on ne connaît même pas leur tendance. Mais sur les bases fiscales, on a les simulations des services de l'Etat, les services locaux de l'Etat, Guy.

**M. Guy AUBANEL :** Moi je dirai qu'il faut rester quand même très très prudent sur les chiffres qui sont annoncés. Après effectivement il y a 2.2, peut-être que ça concerne aussi l'évolution en masse des bases, il y a des évolutions, comment dire, des personnes en plus, dans les taxes d'habitations, des trucs comme ça mais ... sur le foncier bâti ?

**M. Patrick PALISSE :** Oui, oui sur le foncier bâti !

**M. Guy AUBANEL :** Pour les premières simulations budgétaires que nous avons faites il faut rester quand même très prudent.

**M. Patrick PALISSE :** J'avais regardé sur le site de la caisse des dépôts et consignations aussi et ils prenaient le même chiffre comme référence, 2.2. C'était il y a 2 mois ça, c'était il y a 2 mois.

**M. Guy AUBANEL :** On espère que l'imprimé 1259 qui nous sera donné avant le 08 avril et que l'on pourra affiner ces chiffres là au plus précis possible, après effectivement le 1 ou 2.2 il faut être très prudent, ce sont des recettes donc ...

**M. Jean-Christian REY :** D'autant plus prudent que les annonces qui ont été faites, pour l'instant, on ne connaît pas leur source de financement donc il faudra bien les trouver quelque part et je vous rappelle que les 2 quinquennats précédents ils les ont trouvés partiellement mais fortement sur les collectivités, vous le savez tous quand vous avez vu la courbe de vos dotations, M. Nadal.

**M. Laurent NADAL :** Bonsoir à tous. J'aurai besoin d'avoir une précision sur l'intégration de la cuisine centrale, vers quoi on veut se diriger ? Si on veut se diriger vers un service un petit peu plus tourné vers les communes puisqu'il y a certaines communes où on ne fonctionne pas avec les cuisines centrales pour les cantines scolaires, est ce que ce sera possible de pouvoir au moins en profiter et surtout que si on a des appels d'offres à lancer on aimerait déjà être un petit peu au courant. Après pour l'étude de la nouvelle crèche, pour les études, je voudrai savoir vers quel secteur on se dirige parce qu'il y a un temps je croyais que la nouvelle crèche se ferait à Sabran, c'est toujours le cas ou ça va changer ? Bon après les travaux, on voit bien que les déchetteries, peut-être que l'on aura un petit peu plus de chiffres précis plus tard pour la tranche 2. Après c'est vrai que vu les nouvelles que l'on nous annonce sur les poubelles c'est vrai que pour le DOB moi j'avais l'impression qu'il manquait un petit peu de projets structurants pour l'économie, surtout pour le développement du territoire et surtout de l'emploi. Alors bon si on peut avoir des explications aussi ça serait bien, voilà.

~~M. Jean-Christian REY~~ : Très bien ! Quelques points, peut-être qu'après M. Poutier et M. Julier préciseront sur les 2 sujets précédents. Mais en gros, sur la cuisine centrale donc aujourd'hui elle sert les multi accueils, les crèches et donc la part de l'Agglomération est devenue majoritaire dedans c'est pour ça qu'elle est bascule, et donc cette fois ci c'est la mairie qui remboursera à l'Agglomération, ce sera clectisée d'ailleurs, j'ai une clect à venir dans l'année et du coup on récupère un potentiel de quelques centaines d'euros donc pas énormément donc pour ceux qui veulent lancer des appels d'offres ou qui en ont besoin sur leur commune, rapproche-toi des services pour l'avoir mais aujourd'hui en l'état pas pour tout le monde. Après si on veut, ça fait partie des choix qui seront fait ou pas, il faudra investir dans une nouvelle chaine pour produire d'avantage mais de mémoire on doit être à 1200 ou 1300 repas par jour et là aujourd'hui elle doit produire autour de 900 repas par jour donc il n'y aura pas forcément la place pour tout le monde mais aujourd'hui il y a un potentiel.

Sur la crèche, on l'a vu avec le maire de Sabran et avec les adjoints en charge du dossier, ils ont des difficultés sur le PLU, enfin un accord avec eux en tout cas, aujourd'hui on n'a pas trouvé d'endroit qui se prêtera sur la commune donc on cherche un nouvel endroit mais à proximité donc il y a plusieurs pistes qui sont abordées, on est en train de chercher avec les maires avoisinant des solutions. Aujourd'hui cette crèche est située à Bagnols, au square Marcel Pagnol dans les préfabriqués qui ont servi au déménagement de Pont St Esprit il y a maintenant peut-être 6 ou 7 ans, au déménagement de Bagnols et au déménagement de Sabran donc ces algécos sont vraiment en fin de vie donc il faut vraiment que l'on se dépêche de le faire et ensuite la 2<sup>ème</sup> dans le cadre du schéma qui avait été fait c'est dans le sud du territoire, là aussi on travaille avec les élus en charge de ce dossier. Il y a plusieurs pistes notamment ... à St Victor, par exemple, on agrandit, il y a un certain nombre d'endroits où on peut le faire, des endroits où l'on ne peut pas, à Tavel on ne peut pas agrandir parce qu'elle est dans le centre, ça sera peut-être l'abandon de celle-là pour en construire une neuve plus importante mais disons, en gros, dans le sud du territoire pour ces deux-là. Et puis les projets structurants, écoutez, les projets structurants moi je trouve au contraire il y a ceux qui pendant des années ont transformé la Rhodanienne en l'appelant l'Arlésienne et qui n'ont surtout rien fait à part de la communication, nous on n'a peut-être pas fait de la communication mais aujourd'hui c'est fait ! Le bouclage financier il est fait, j'ai une réunion le 21 mars prochain sur le contrat Plan/Etat/Région où normalement, en tout cas, le département avec Denis Bouad amène les derniers financements qui manquaient où la région a acté, où l'Etat est allé au-delà, on vous donnera les chiffres après le 21 mars mais je peux vous dire aujourd'hui que le bouclage financier nous on est à hauteur de 2.7 millions d'euros en investissement sur plusieurs exercices et ce n'est pas nous qui sommes maître d'œuvre, c'est l'Etat. Et donc du coup ce contournement va avoir lieu et les travaux vont commencer d'ici la fin de cette année ou en début d'année prochaine. Là aujourd'hui l'Etat est en phase de lancer les appels d'offres donc il y a la réunion du 21 mars sur le contrat Plan/Etat/Région avec le préfet de Région, avec les services de la région, etc. ça fait partie, quand même, des projets qui sont importants. Les projets l'Ardoise/Eco fret aujourd'hui ça fait partie des projets qui sont importants, qui sont structurant pour notre territoire. Tous les projets que nous sommes en train de bâtir sur les acquisitions foncières pour permettre aux entreprises de venir, les projets que nous avons réussi à décrocher autour du contrat de transition écologique autour du territoire industrie, tout ça ce sont des projets qui sont structurants. Alors on les présente ici en Conseil, je ne sais pas si tu étais à celui de ... je crois que c'était à

Carcas où le CTE avait été présenté. Tous ces projets là aujourd'hui, Bruno Tuffery pourra les préciser, ce sont des projets qui sont à la fois synonymes d'investissements sur le territoire et synonymes d'emplois. Et ce ne sont pas des projets qui sont là pour dire ça va arriver dans 10 ans, 20 ans, 30 ans mais sur des fiches actions précises, chiffrées avec des investissements et du nombre d'emplois. Je cherche Sébastien Bayart, sur le projet So'Gard qui est sans doute le plus avancé, qui est un projet en 2 phases, une 1<sup>ère</sup> phase à 60 millions et un tout à 100 millions je crois, d'euros, d'investissements avec la 2<sup>ème</sup> phase après et avec des emplois qui sont à la clé. Donc oui aujourd'hui, on peut regarder toujours évidemment le côté négatif ou qui ne va pas mais ce n'est pas la réalité. Ces projets structurants nous permettent... et encore une fois quand je dis que nous avons une agglomération de services c'est pour rendre attractif notre territoire et quand je dis que nous avons une animation sur le développement économique c'est pour permettre à cette attractivité de se concrétiser. Alors évidemment on reçoit beaucoup de projets qui, dès fois, ne réussissent pas mais aussi beaucoup de projets qui réussissent. C'est vrai que l'on ne communique pas systématiquement sur les projets, sur les porteurs de projets que l'on rencontre. Je suis avec le maire de Laudun, la veille du CPER, le 20 mars sur un projet où on sera, et sera présent M. Cazorla, le maire, et on travaille sur des projets qui sont porteurs d'emplois donc voilà moi je ne suis pas de ceux qui font des grandes annonces, je suis de ceux qui font ... qui attend qu'il y ait des résultats et aujourd'hui sur la Rhodanienne Dieu sait qu'il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup d'effets d'annonces sur le sujet. Moi aujourd'hui je vous dis que les travaux vont commencer d'ici la fin de cette année ou début de l'année prochaine en fonction de la réalisation des appels d'offres. Enfin en tout cas je vous dirai ça après le 21 mars mais à priori cette fois ci le bouclage financier il est acté par tout le monde. Oui, je vous en prie M. Nadal.

**M. Laurent NADAL :** Comme tout le monde le sait ou si tout le monde ne le sait pas, je travaille sur Marcoule, c'est vrai que c'est une petite inquiétude parce que quand on voit un petit peu les projets qui ... les difficultés du CEA à fournir un petit peu ... le démantèlement marque dès fois un petit peu des coups d'arrêts dans certaines installations et ça a des impacts sur le personnel. Ça a des impacts sur les gens qui ne restent pas sur le territoire qui sont obligés de partir ailleurs et c'est sur ce côté-là où moi quand je passe devant le parc Marcel Boiteux, moi je ne vois pas grand-chose sortir de ce parc et je suis un petit peu soucieux parce que en fait c'est quand même un pôle qui est quand même, on peut dire, un gros pôle d'emplois et quand il y a un gros pôle d'emplois comme ça qui est en difficultés, c'est tout un territoire qui est en difficultés, il ne faut pas se leurrer. Il faut aussi au bout d'un moment que l'on se retrousse les manches et qu'il faut y aller aussi parce que là ça va commencer à devenir difficile.

**M. Jean-Christian REY :** Mais les manches sont largement retroussées ! Encore une fois, on diversifie. Sur le démantèlement et sur le CEA c'est bien pour ça que l'on diversifie. Le CTE c'est le principe même de la transition énergétique donc effectivement c'est se servir des savoir-faire qui existent sur ce territoire pour pouvoir les démultiplier sur l'ensemble, non pas que du nucléaire, mais de faire une vallée verte totale. On en parlera tout à l'heure parce que l'on attribue une subvention mais il y a quand même... Intellectuellement, intellectuellement, il y a même une révolution des mentalités, quand dans le cadre du CTE on est capable de monter une association qui est présidée par l'entreprise, EDF en l'occurrence, et qui est vice présidée que par

des entreprises et l'Agglomération parce que l'on a pris que des gens qui sont spécialisés dans des domaines, donc personne n'avait le transport donc on y est allé sur le type de transport et tous les autres c'est-à-dire tous les institutionnels sont trésoriers, trésoriers adjoints, ils ne sont pas devant, d'habitude ça a toujours été l'inverse, il faut faire plaisir à Pierre, Paul ou Jacques. Là on est dans de l'efficacité et dans l'efficacité qui est sonnante et trébuchante avec des entreprises qui viennent sur le territoire, qui ont démarché alors certes effectivement pas que sur un seul type d'activité, ça c'est sûr ! La monoculture, mais là aussi ça fait des années que tout le monde dit qu'il faut sortir de la monoculture sans en faire vraiment la réalité des actes. Aujourd'hui je pense que l'on est effectivement sur une réalité des actes, sur la fin de cette monoculture et surtout sur la diversification. Après sur ces parcs d'activités, sur ces parcs d'activités aujourd'hui on ne veut pas n'importe quelle entreprise, ce n'est pas péjoratif c'est parce que l'on veut donner des couleurs à ces zones-là donc il y a des entreprises que l'on refuse, qui sont mises sur d'autres types de foncier et sur le parc Marcel Boiteux la difficulté majeure et je parle sous couvert de Louis Chinieu, je l'ai vu arriver tout à l'heure en cours de réunion, ou c'était peut-être Sébastien Bayart je ne me rappelle plus d'ailleurs, l'un des deux, pour signer les permis de construire il faut passer par l'ASN notamment pour ne pas la citer, mais par des autorisations extrêmement complexes et donc le dernier permis de construire en date que l'on a signé c'est un projet qui doit dater maintenant de 2 ans ou 2ans ½ donc le prospect il faut qu'il soit bien accroché, ça fait 2½ ans, alors on se bat avec lui, l'Etat se bat etc. Je ne dis pas que c'est grâce au CTE mais en tout cas le CTE ça permet ça, ça permet de faciliter les choses aussi ce n'est pas que de l'argent, ça permet d'accélérer les projets. Donc voilà aujourd'hui sur ce parc on veut un certain nombre de choses, il y a des choses qui sont prêtes et la difficulté c'est d'obtenir les autorisations, là on les a eu et les permis sont signés mais ça n'a pas été sans mal, René Fabrègue.

**M. René FABREGUE :** Bonsoir tout le monde. Moi j'ai 2 questions à poser concernant le budget. La 1<sup>ère</sup> concerne l'engagement au niveau des études et plus particulièrement l'étude sur le transfert des compétences eau/assainissement. Cette étude a attaqué l'an dernier puisque nous même avons été visités par le cabinet, donc ça veut dire qu'elle n'est pas terminée, est-ce qu'elle sera terminée à la fin de l'année, il faudrait puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier ça doit passer à l'Agglo et justement je profite de l'occasion pour savoir un peu plus pragmatiquement comment va se faire le transfert une fois l'étude réalisée et je t'avais Christian déjà pris un peu en aparté après un Conseil pour te demander comment vous alliez faire pour en informer les personnes concernées par ce transfert des compétences, que ce soient les élus ou les agents communaux qui travaillent sur ce secteur d'activité. Est-ce que vous comptez organiser des réunions de secteur pour répondre directement aux personnes qui se posent les vraies questions parce que nous en tant qu'élus on n'a pas tous les tenants et les aboutissants pour leurs répondre, voilà donc ça c'est une 1<sup>ère</sup> question et puis la 2<sup>ème</sup> est beaucoup plus simple, je voudrais demander à Guy à quoi correspond la somme de 1 096 € pour la commune de St Julien de Peyrolas au niveau des mutualisations de personnel, voilà merci.

**M. Jean-Christian REY :** Merci, M. Aubanel, vous avez la réponse des 1 096 € que l'on te doit ou que tu nous dois ? C'est sur la déchetterie on me souffle, c'est l'argent sur la déchetterie que l'on te rembourse.

**M. Guy AUBANEL :** Sur les ordures ménagères, oui ! C'est une dépense pour l'Agglo et c'est une recette pour la commune.

**M. Jean-Christian REY :** Donc sur l'eau et l'assainissement. Il y a plusieurs choses sur l'eau et l'assainissement. D'abord la 1<sup>ère</sup> étude elle est finie, elle est terminée la 1<sup>ère</sup> étude. Il y a eu le rendu qui a été fait, etc. On a fait, je crois que c'était une conférence des Maires mais je ... c'est ça une conférence des Maires, on a présenté ça et où il a été acté qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il n'y avait rien qui ne changeait puisque tout le monde continuait à travailler de cette manière-là, ceux qui sont à 100% basculeront Agglo, ceux qui ne sont pas à 100% resteront commune et seront remboursés au même titre que ton agent de la déchetterie, ça c'est le 1<sup>er</sup> point. Et le 2<sup>ème</sup> point, c'est que l'on avait besoin d'un accompagnement puisque maintenant il faut que l'on rentre dans le détail commune par commune pour savoir éplucher chaque budget commune par commune, pour savoir les 3 dernières années qu'elles ont été tes perspectives d'investissement ou pas, pour que quand ça devient une Agglomération ça suive les mêmes courbes c'est-à-dire qu'une commune qui n'a rien fait, quand elle passera à l'Agglo ça ne fera pas plus, ça prendra du temps pour arriver alors que celles qui ont mis toujours la même somme ça va continuer sur la même courbe, ce genre de chose que l'on validera ensuite ensemble même si chaque fois je prends l'exemple de Sabran mais ce n'est pas le seul, il y a la solidarité qui doit jouer pour des communes qui sont éclatées et qui naturellement ont forcément beaucoup plus de difficultés pour gérer des réseaux, il y a 8 hameaux sur la commune, etc. etc. Donc il faudra prendre tout ça en compte. L'étude, on n'a pas le droit de dire à qui puisque c'était jeudi, c'était jeudi M. Petitjean que ça a été attribué, que les plis ont été ouverts donc l'étude va être signée. En parallèle, ce que je tiens à dire sur le sujet quand même c'est que j'étais à Toulouse quand le Président de la République a évoqué la réforme de la loi NOTRe, il l'a révoquée régulièrement. La semaine dernière j'étais sur Paris où il y a un certain nombre de choses qui sont en train de bouger sur la loi NOTRe. Le député de la 3<sup>ème</sup> circonscription fait remonter également et notamment une chose importante qui est de dire, certes nous sommes une Agglomération mais nous sommes finalement ..., parce que vous savez que la dérogation c'est pour les intercommunalités donc il y a le plafond des intercommunalités qui peuvent sursoir si elles le veulent jusqu'en 2026 et les Agglomérations ne peuvent pas avoir ce choix-là ! Je pense que globalement il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de monde qui font remonter la même chose c'est que l'on soit considéré nous comme une grosse intercommunalité finalement et que l'on puisse avoir cette possibilité-là. Donc si elle existait cette possibilité-là évidemment ça changerait beaucoup de choses. Ce que je m'échine à faire remonter depuis maintenant plusieurs semaines c'est qu'il faut aller vite parce que nous aujourd'hui, sans trahir le secret sur les plis qui ont été ouverts, il y a plusieurs mois de travail, il y a plusieurs mois de travail pour compiler tous les budgets de toutes les communes ou des syndicats d'ailleurs pour arriver à être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Donc nous on n'a pas de temps à perdre, il faut le faire tout de suite ! Mais si demain c'est enlevé, enfin je ne peux pas vous donner la somme aujourd'hui mais c'est une grosse somme quand même cette étude-là donc si on peut l'éviter on l'évitera, en tout cas il faut savoir. Donc j'espère que dans les jours qui arrivent, en tout cas d'ici le vote du budget, j'espère que l'on sera éclairé et après nous on prendra la décision de savoir ce que l'on fait sur le sujet donc il y a bien ... que les choses soient claires, il y a les 2 choses en parallèle qui y sont. La 1<sup>ère</sup> c'est que l'on prépare le plus sérieusement possible le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2020 parce que si tout ça ne fonctionne pas, on parle d'eau

potable, de l'assainissement c'est important, mais on parle aussi de l'eau potable, c'est un sujet majeur et en parallèle on essaye de voir dans quelle mesure on pourrait être traité comme les intercommunalités avec la possibilité de sursoir mais ça il faut vraiment le savoir très très rapidement parce que si on engage l'étude après on ira jusqu'au bout. Ce n'est pas possible de dépenser de l'argent public comme ça si on ne va pas jusqu'au bout. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Missour.

**M. Gérald MISSOUR :** Bonsoir à toutes et tous. Je voudrai revenir un instant, effectivement, sur l'étude programmatique pour le musée. Ça fait maintenant 14-15 mois voir plus que je demande des clarifications sur la manière dont on va financer ce projet, premièrement, puisqu'à l'heure actuelle vu les chiffres annoncés alors je suis d'accord qu'une étude va venir compléter ces chiffres mais on serait aux alentours de 15 millions d'euros, il faudrait que d'ores et déjà on réfléchisse à la manière dont serait financé ce projet. Le 2<sup>ème</sup> point, je ne voudrai pas effectivement, comme le disait mon collègue d'Aiguèze, que l'on fasse un bis repetita d'un projet sur la vallée de la Cèze dont on tait le nom tellement il nous fait peur en terme de dépenses publiques pour le coup puisqu'il fait partie de ces projets où on a dépensé l'argent mais on n'est pas allé au bout et pour cause. Moi je m'inquiète parce que j'ai l'impression que l'on reprend la même méthode, c'est-à-dire que personnellement à St. Nazaire, mais je le sais ailleurs pour en avoir discuté avec d'autres collègues, et y compris dans nos vies privées, quand on fait un projet on va voir son banquier, on fait ses comptes et on se dit : je peux partir sur une maison à 200.000 €, et si la taille de cette maison veut que l'on prenne un architecte et bien l'architecte on lui dit : je veux quelque chose à 200.000 €, or là on repart dans le flou et ça m'inquiète grandement. Et pour moi il faut que l'Agglomération soit en capacité de dire, je peux mettre tant ! Et les études doivent suivre ce prix sinon on partira sur un projet encore mal ficelé.

Autre question, je m'interroge évidemment sur la recyclerie/ressourcerie qui était présent dans ce Débat d'Orientation Budgétaire l'année dernière, je m'étais inquiété c'est bien pour cela que je n'avais pas voté, déjà parce que ça avait été présenté de manière un petit peu brutale, en juillet 2017 on n'en n'avait pas vraiment entendu parler et je m'étais inquiété à l'époque du fait que l'on aille créer un bâtiment pour une recyclerie alors que, par exemple, à Redon on avait bien évidemment pris un bâtiment que l'on avait réaménagé et qui avait servi de recyclerie pour une communauté équivalente en termes d'habitants avec la nôtre à 5000 habitants près, 70 000 pour Redon, 75 pour nous, on est arrivé à un projet de 680.000 € qui était allé à son terme. Nous on avait proposé 3.3 millions, lors du dernier Conseil Communautaire je vous avais posé la question, M. Le Président, et vous m'aviez dit : mais l'ADEM a refusé puisqu'elle veut un bâtiment que l'on doit recycler non pas un bâtiment neuf, que de temps perdu ! Donc où en sommes-nous de ce projet qui, comme je l'avais dit, je n'ai jamais été contre, j'étais contre son coût et la manière dont il avait été conduit, je passerais sur la SCOP etc.

Ensuite des questions aussi sur la maison multi-accueils verts, où en est-elle ? Parce que pour le coup vous parliez de Rhodanienne tout à l'heure mais je ne voudrai pas que les gens fassent une confusion, la Rhodanienne dont vous parlez c'est celle au niveau de l'Ardoise mais la Rhodanienne dont on parle depuis des décennies c'est la déviation d'une ville que vous connaissez bien qui pour l'instant n'est pas à l'ordre du jour mais la maison multi-accueils verts où on en est ? Ça serait intéressant d'avoir des informations.

Pour le numérique, sur la 2<sup>ème</sup> phase du Wifi. L'année dernière j'avais sollicité des renseignements avec des réponses un petit peu évasives donc je vais les reposer. A nouveau aujourd'hui en espérant qu'elles seront plus complètes, quel est le débit réel de ces bornes Wifi ? Quelle est leur portée ? Les retours que j'en ai aujourd'hui sur les communes où elles ont été installées ne me font pas bondir et ne me feront pas rejoindre la lune, par conséquent pour St. Nazaire je solliciterai que l'Agglomération garde l'argent public et ne vienne pas installer cette borne. Voilà, ça fera des économies pour nos concitoyens puisque je l'ai déjà dit ici, pour moi c'est du silex dans une grotte et certainement pas une invention de dernier cri donc on est en retard vive la fibre optique, ces bornes Wifi c'est un petit peu dépassé surtout à l'heure où on a nos portables particulièrement pour un touriste on a la 4G. Alors que l'on aille l'installer dans des villages qui soient « déficitaires » là je l'entends, quand la 4G ne passe pas, ça il n'y a pas de soucis, que l'on aille l'installer sur les 44 communes, là j'ai un petit peu plus de mal, voilà pour les questions qui me viennent à l'esprit, merci.

**M. Jean-Christian REY :** Très bien ! Donc écoutez, du temps perdu ! Vous êtes un spécialiste du temps perdu parce que je pourrai faire un copier/coller de ce que vous dit là il y a un an, c'est exactement la même chose donc quand on vous répond finalement ça ne sert pas à grand-chose puisque vous reposez les mêmes questions et vous dites vous-même sur la recyclerie je vous avais répondu, donc je vais vous répondre, je ne sais pas bien si c'est très utile tout ça puisque de toute façon vous faites zéro proposition et vous êtes juste dans l'attaque stérile comme d'habitude.

Donc je vais quand même apporter 2, 3 points de précision quand même mais ... sur le musée il y a un comité de pilotage avec les financeurs, tous les financeurs la Drac, la Région, le Département, la Conservation, l'Etat, tous les financeurs potentiels et c'est avec eux que l'on écrit le modus vivendi de ce montage-là. C'est avec eux qu'il y a eu une volonté de passer par le PSC avant de le présenter, ce qui est en ce moment présenté chez tous les partenaires d'ailleurs, qui sera validé ou pas, qui sera recalibré ou pas, et ensuite il y aura l'avant-projet sommaire qui sera déterminé et c'est à ce moment-là que l'on saura exactement le coût que ça va représenter et la part que chacun y va. On sait sur ce genre de chose il y a des fonds particuliers et pour les mobiliser il faut suivre des processus préétablis c'est comme ça ! Aujourd'hui vous n'auriez pas du fond Mitterrand si la Drac ne donne pas son aval sur le projet, vous n'avez pas l'aval de la Région ou la Conservation si le PSC n'est pas validé, et c'est logique puisque l'on est collection du Louvre parce qu'il y a des œuvres à l'intérieur qui demandent un certain nombre de protections particulières. Donc on a suivi exactement le processus voulu dans les règles pour y arriver. Là-dessus il y a eu un comité de pilotage qui s'est réuni, qui s'est monté, qui a débattu sur le lieu, qui a débattu sur toute une série de choses, qui a acté un certain nombre de points. Quand le comité de pilotage est arrivé à un terme après les études, c'est là où on est passé sur la phase de réalisation du PSC, ce PSC a été présenté en Conférence des Maires, il a été présenté sur place dans le musée avec une visite, il a été présenté ici en Conseil d'Agglo, je ne me souviens plus le nombre de fois où on a travaillé dessus, certes aujourd'hui c'est comme le DOB, le DOB si ça se trouve c'est peut-être la 1<sup>ère</sup> fois que vous le voyez. Aujourd'hui, ceux qui sont venus à la Conférence des Maires, ceux qui sont à la commission des moyens généraux, mais ce n'est pas tout le monde qui a ait à la commission des moyens généraux c'est la 3<sup>ème</sup> fois qui l'entendent. Donc il y a des commissions qui travaillent sur un certain nombre de sujets, c'est effectivement la chose assez logique sur le point.



Le Wifi n'a pas vocation à remplacer la fibre optique, ce sont 2 choses qui sont complètement différentes. Je prends toujours le même exemple, quand vous prenez le TGV, quand vous allumez votre smartphone ou votre tablette apparaît la page de garde de la SNCF, vous tapez votre nom, votre numéro de billet et vous avez une connexion internet illimitée sur tout le trajet mais c'est passé par la SNCF. Nous la Wifi que l'on a mis en place c'est un Wifi touristique pour que ceux qui vont se brancher dessus auront toutes les informations du Gard Rhodanien qui arriveront spontanément sur l'ensemble de leurs équipements numériques, voilà le but sur le sujet.

La maison multi-accueils fonctionne, je crois que c'est là-bas que l'on fait la conférence de presse du Vélo Vert à la fin du mois, puisque l'on a été sélectionné par Vélo Vert Magazine qui, chaque année, prend des lecteurs sportifs, les équipe des pieds à la tête, d'ailleurs je vous invite à regarder cette revue parce que les photos et le reportage sur le Gard Rhodanien sont magnifiques et ils leurs font tester les nouveaux matériaux cyclistes, les vélos, etc. etc. Ceux qui viennent repartent avec les équipements vestimentaire, ils ne repartent pas avec les vélos qui sont des vélos qui valent plusieurs dizaines de milliers d'euros donc il y aura une partie ..., plusieurs milliers d'euros, Benoît Trichot remue la tête donc j'imagine que ce n'est pas plusieurs dizaines mais plusieurs milliers d'euros, en tout cas ils sont très très chers. Ils seront hébergés au gîte pleine nature à St André de Roquepertuis, c'est là-bas que l'on fera la conférence de presse, il y aura des tests qui se feront sur la partie « plus sportive » entre St André de Roquepertuis et Montclus et des tests qui seront dans une partie plus famille autour du château de Gicon à Chusclan et ensuite les résultats seront, ce n'est pas une compétition, c'est une démonstration et donc c'est beaucoup lu par les vététistes donc on espère évidemment que ça puisse permettre à notre secteur d'avoir une destination touristique. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui M. Missouri et après on va essayer de le passer avec le langage des signes pour Pierre qui est aphone.

**M. Gérald MISSOUR :** Oui, donc je constate que je n'ai pas de réponse sur le prix et la manière de financer le musée puisque pour le reste évidemment qu'il y a une méthode à avoir avec la Drac, le Louvre, etc. on est tout à fait d'accord. Moi je parlais vraiment du financement donc si je suis un spécialiste du temps perdu, vous êtes un spécialiste de la non réponse. Je prends exemple aussi sur le rayon d'émission de ces bornes Wifi, je n'ai toujours pas eu la réponse, je vous la reposerai l'année prochaine mais vous comprendrez bien que s'il y a du temps perdu ce n'est pas de mon côté. Pour la SNCF, évidemment qu'il y a des bornes Wifi à la SNCF et dans un TGV, puisque c'est ça ou rien ! Mais par contre dans nos communes on a encore une fois, sur une partie de notre territoire, du 3G, de la 4G, je ne vois donc pas l'intérêt d'aller installer ces bornes Wifi surtout quand on n'est pas capable de m'en donner les caractéristiques techniques, voilà, merci beaucoup.

**M. Jean-Christian REY :** Très bien ! Je note que votre seule proposition c'est qu'il n'y est pas de Wifi à St. Nazaire. En tout cas, c'est très bien ! M. Baume.

**M. Pierre BAUME :** Bonsoir tout le monde. Je vais essayer de parler un peu plus clairement. Voilà donc je voudrai exprimer au niveau des DOB l'état de la France qui me paraît très préoccupant, ne serait-ce qu'avec les retombées au niveau des Etats Unis, le Brexit, etc. le développement économique de la France va être mauvais cette année je pense ! Et je pense que le DOB il a été prudent mais il faudra être encore plus prudent parce que ça risque d'être encore plus pessimiste que ça ne devrait être,

c'est la 1<sup>ère</sup> observation que je fais et je voudrai dire que lorsqu'il y a des, bien entendu il y a des retombées en terme de possibilité d'investissement derrière avec les différences de fonctionnement rien ne dit que l'on recevra toutes les subventions, dotations, etc. que l'on devrait recevoir parce que la France en n'aura peut-être pas la capacité, ça c'est le 1<sup>er</sup> point. Ce qui veut dire qu'en termes d'investissement il faudra faire énormément attention et je pense qu'il y aura un classement à faire dans les investissements que l'on devra faire en terme d'urgence ou en terme de nécessité première, voilà ça c'était les observations que je voulais faire là-dessus.

Enfin je voudrai terminer avec la loi NOTRe où je partage entièrement ta préoccupation et ta demande de retarder un petit peu le truc parce que je pense que se hâter ce n'est pas bon ! Alors il y a des solutions, j'en ai vu quelques-unes avec Marc Angéli qui sont peut-être possibles mais en terme de développement de ce côté-là, eau et assainissement, c'est danger maximum.

**M. Jean-Christian REY :** Ok, merci Pierre. Effectivement la prudence c'est ce que l'on a dit en introduction et ce sera le fil rouge de cette année, ça c'est sûr ! Donc les services me disent que c'est 100 m le rayon du Wifi et surtout je me suis fait gronder parce que ce n'est pas le gîte Pleine Nature c'est Les Terrasses du Roc, excuse moi, c'est vrai que ça avait été ... c'est le nom du gérant qui a décidé de l'appeler Les Terrasses du Roc, nom bien trouvé d'ailleurs puisque c'est assez proche de la réalité. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Cazorla.

**M. Yves CAZORLA :** Merci, bonsoir à tous. Je voudrai revenir sur ce qu'a dit Guy Aubanel tout à l'heure puisqu'il disait que le développement économique était un axe prioritaire et donc je suis un petit peu d'accord avec ce que disait Laurent Nadal concernant le PRAE Marcel Boiteux et j'ajouterai que le PRAE Lavoisier c'est pareil, on ne voit pas trop évoluer les choses donc voilà c'est assez préoccupant.

Par contre au niveau du marché des ordures ménagères, donc on voit que le marché a augmenté de 1.7 millions d'euros, donc est ce que l'on pourrait avoir le coût du précédent marché ? Et le coût du nouveau ? Donc le prestataire se trouverait donc en position de monopole, ce que je ne comprends pas c'est que l'on ait eu l'information que l'incinérateur d'Orange a fermé qu'au printemps 2018, ça paraît invraisemblable ! Après je voudrai savoir aussi l'incidence que ça aura sur la TOM s'il y en a une et puis si c'est le cas je pense qu'il faudrait l'expliquer aux populations, voilà !

**M. Jean-Christian REY :** Très bien, merci. Si le PRAE Lavoisier est en panne c'est principalement un problème d'urbanisme qui n'est pas de mon ressort, c'est sur la commune de Laudun Lavoisier ce n'est pas sur une commune autre.

**M. Yves CAZORLA :** Lequel problème d'urbanisme ?

**M. Jean-Christian REY :** Et bien les règles d'urbanisme qui nous posent soucis sur la flotte, sur les travaux qui n'ont pas été réalisés, sur les blocages qu'il y a eu. On a déjà eu du mal à pouvoir sortir LEF de cette problématique là, ce qui a été fait. On a eu du mal sur la Rhodanienne à pouvoir le placer sans que ça puisse avoir des impacts au niveau hydraulique et aujourd'hui à chaque fois qu'il y a des projets sur Lavoisier il y a toute la problématique d'urbanisme sur le sujet qui nous empêche d'avancer.

**M. Yves CAZORLA :** Il y a la problématique d'urbanisme certainement mais il y a aussi des échanges ou des achats de terrains qui ne se font pas.

**M. Jean-Christian REY :** Oui, on n'achète pas des terrains qui ne nous serviront à rien quand même !

**M. Yves CAZORLA :** Mais là il y a quand même FM Logistique, il y a le nouveau projet de l'autre côté et au milieu il y a l'armée, on est bien d'accord ! Il y a des échanges à faire et là il faut être dynamique parce que ... il y a peut-être des solutions.

**M. Jean-Christian REY :** J'adore, j'adore vraiment, j'adore ! Parce que vous pensez que l'on se roule les pouces sur le sujet ?

**M. Yves CAZORLA :** Je n'ai pas dit ça !

**M. Jean-Christian REY :** Pour vous servir. Et le 1.7 millions c'est en gros 1.4 millions. Je peux peut-être répondre quand même, en général je n'ai jamais empêché personne de parler, peut-être pas en même temps quoi comme ça c'est plus facile pour s'essayer de s'écouter un peu. 1.7 millions donc de plus-value c'est 1.4 millions sur le traitement et 300.000 € sur la collecte en gros. Le 1.4 sur le traitement viennent du fait que l'on est passé de la TGAP, ce que disait Michel tout à l'heure, la TGAP qui est passé à 108 €, aujourd'hui donc ça coûte 300.000 € de plus sur l'ensemble des O.M et ensuite il y a tout le manque à gagner, ce que l'on expliquait aussi tout à l'heure et le coût du transport, en fait tout, tout, ce qui est lié au traitement qui aujourd'hui a pris ces sommes là. Les marchés sont publics donc les documents sont à l'Agglomération, il n'y a aucun problème pour les consulter dans le détail. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. Yves CAZORLA :** La T.O.M, la T.O.M on disait.

**M. Jean-Christian REY :** C'est ça le Débat d'Orientation Budgétaire, c'est essayer de trouver des propositions ou des pistes. Moi je vous en dirais tout à l'heure quelques-unes en guise de conclusion sur le DOB mais si vous avez des idées je suis preneur, allez-y, n'hésitez pas !

**M. Yves CAZORLA :** D'accord ! Donc pour l'instant on n'a pas la réponse. Donc concernant le parc Lavoisier donc nous on peut travailler avec vous là-dessus ? On a des solutions, enfin des solutions, des propositions. Voilà, je vous le dis.

**M. Jean-Christian REY :** Très bien ! Impeccable ! Oui, M. Bonneaud.

**M. Didier BONNEAUD :** Bonjour à toutes et à tous. Moi aussi je vais essayer d'être bref parce que là j'ai un courant d'air dans le dos, je ne voudrai pas devenir aphone comme Pierre.

Alors la voirie, eh bien oui la voirie en terme de mobilité, effectivement je pense qu'il faut, qu'il faudra que ce sujet soit réglé avant la fin de cette décennie sinon on va se retrouver dans une grande difficulté, je vois que moi ces derniers temps j'ai entrepris de gros travaux sur ma commune et effectivement on voit bien toutes les difficultés que ça a générées pour celui qui traverse et qui veut rejoindre les pôles industriels du

Gard Rhodanien. Après sur la compétence eau et assainissement, écoutez je vois que ce petit pas en arrière de l'Etat est toujours possible et je vois que vous aussi, M. le Président, vous en avez fait un revoyant ... alors quand je parle du Président on me coupe la parole, c'est normal ? Non ! Je vois que vous avez fait aussi un petit recul, en tout cas une ouverture sur le changement d'Agglo et effectivement l'Agglo dans cette configuration nous pose effectivement des problèmes dans le transfert obligatoire donc c'est plutôt une bonne chose et je pense que c'est à ce que l'on va aboutir en 2020 parce qu'il y a quand même une remontée des territoires qui est majoritairement contre ce transfert automatique.

Après moi j'avais juste une petite question relativement simple, je vois que sur la ? DCIL on a une baisse à 570 millions d'euros et on marque ..., il y a juste un montant en fonction de la population de la collectivité alors j'ose espérer que ce n'est pas une baisse de la population ou c'est cet ajustement parce que l'on est en train de faire un plan local, P.L.H, avec une évolution de notre population, si déjà on a une DCIL qui baisse, en tout cas c'est écrit comme ça et si ce n'est pas le cas, ça donne un mauvais signe sur l'évolution de notre communauté d'Agglomération.

**M. Jean-Christian REY :** Oui, je sais. Très bien ! Donc plusieurs choses. La 1<sup>ère</sup> sur l'eau et l'assainissement, on a toujours dit que nous on n'avait rien demandé l'Agglomération, c'était la loi. Donc ce n'est pas la peine de nous dire que l'Agglo a changé ou quoi que ce soit, on n'a rien changé, on n'a jamais rien demandé sur ce sujet-là ! Je ne sais pas dans quelle langue il faut que je le dise pour que vous puissiez l'entendre mais bon, à priori, effectivement c'est compliqué !

Sur la DCIL, ce sont les simulations fiscales là aussi. En terme de population, on a pris un peu plus de 500 habitants sur l'Agglomération, ce qui représente 0.7%, ce qui représente en gros les 1.1 que l'on écrit dans le PLH. Alors après il y a des communes qui perdent et des communes qui gagnent mais en gros c'est assez linéaire sur l'ensemble du territoire et ça correspond aussi aux différentes réalités de la Région en fonction des tailles des Agglomérations et des communes donc on est à peu près dans ce secteur-là. 500 sur 75 000 ça fait 0.7 donc nous on a poussé à 1.1 pour être raccord dans le PLH. Oui, M. Bonneaud.

**M. Didier BONNEAUD :** Alors déjà vous ne pouvez pas savoir ce que je dis puisque je ne me suis jamais exprimé sur ce sujet-là ! En termes de PLH j'ai simplement demandé une variable d'ajustement. J'ai jamais dit de taux ni quoi que ce soit, c'est 1 je me plierai au 1 mais s'il y avait une variable d'ajustement qui était possible dans le cas où on ne maîtrisait pas, en tout cas on ne tangentait pas la courbe c'était ma proposition mais elle n'a jamais été pour dépasser de 1, 2, 3 je ne me suis jamais exprimé sur ce sujet-là, si vous l'avez entendu, vous ne l'avez pas entendu par ma voix en tout cas.

**M. Jean-Christian REY :** D'accord, j'entends des voix. Bon c'est noté pour le PLH, 1.1 PLH. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Missour.

**M. Gérald MISSOUR :** Oui je voudrai revenir sur la collecte des ordures ménagères. Ça fait depuis des années, c'est vrai que je ne propose rien mais peut-être que certains doivent apprendre à lire, que j'envoie des mails. En octobre 2016 par exemple l'ensemble des conseillers communautaires en avait été destinataire où je m'inquiétais de la manière dont était traitée la question au sein de la communauté d'Agglomération

du Gard Rhodanien où je proposais des réunions pour anticiper le contrat qui a été changé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, où j'avais, principalement pour la commune de St. Nazaire, proposé des tests, rien de tout cela n'a été entendu. Il y a des maires d'ailleurs, outre moi, qui se sont plaints du fait qu'il n'y a pas eu assez de concertations sur le sujet pour pouvoir diminuer le nombre de collectes, les adapter, voir là où c'était faisable de diminuer, voir là où ça ne l'était pas où il suffisait de rajouter des containers. Il y a la communauté du pays de Lunel qui depuis 2013-2014 est passée à la redevance incitative à une collecte individuelle là où c'était possible, donc il aurait fallu effectivement que l'on fasse des réunions sur ce sujet précis d'autant plus que l'on sait, depuis très longtemps déjà, que les ordures ménagères malheureusement nous allons aller vers une explosion des prix et d'ailleurs, comme ça l'a été rappelé par Michel, pas que parce qu'il y a le prix de l'essence etc. mais aussi, on le voit tous dans nos communes, parce que nos citoyens s'en moquent ! Il faut aussi savoir le dire, ils me connaissent maintenant dans mon village, quand il faut dire, il faut dire, ça devient une horreur, voilà ! Et ça ça m'insupporte, tous les jours je vais dans ma commune et des sacs par ci par là qui s'envolent et des déchets jetés comme ça dans tous les sens, dans les fossés, c'est insupportable ! Peut-être que les élus ont leurs défauts comme tout le monde mais le citoyen aussi doit avoir sa part, ça je le dis mais je reviens quand même au fait que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a malgré tout, je l'estime par rapport à d'autres, un petit peu de retard. Je sais, M. le Président, que la redevance incitative vous tient à cœur, vous nous l'avez dit, je regrette simplement que le calendrier prévisionnel nous porte sur l'autre mandat à l'horizon 2022-2023. Je regretterai ici quelque chose dont M. Nadal avait parlé l'année dernière, nous ne sommes toujours pas, il faut le savoir, destinataire des comptes rendus des commissions. C'est un peu embêtant parce que lorsqu'on lit l'ensemble des questions à chaque fois on peut voir : « discuté en commission moyens généraux, discuté en commission etc. » à telle date, on l'avait à plusieurs moments demandé, on n'a toujours pas les comptes rendus de ces commissions, c'est quand même bien dommage parce que ça nous mettra dans une position d'information un petit peu plus importante et qui me semble t-il serait bien meilleure pour tout le monde. Et puis je vous remercie, cette année, d'avoir répondu à mes questions contrairement à l'année dernière où vous aviez refusé pour après aller dire au Midi Libre que lorsque je m'exprimais c'était de la diarrhée verbale mais nous reconnaissons tous cela votre capacité à entendre l'opposition.

**M. Jean-Christian REY :** Très bien, très bien. Je réponds toujours, tout le temps ! Je réponds toujours à toutes les questions et d'ailleurs si toutes les communes avaient autant de questions que vous je pense que l'on serait obligé de décupler la T.O.M pour pouvoir payer au moins 4 agents à temps plein par commune qui aujourd'hui travaillent sur le sujet et qui méritent, à mon avis, un autre traitement que celui que vous leurs réservez. Vous envoyez des SMS à vos habitants en expliquant que l'on ne fait rien, que l'on est nul et que c'est une catastrophe. C'est regrettable parce que ça ne transfère pas la réalité, je pourrai vous citer là, rien qu'en ce début d'année les échanges de mails, le travail sur place avec les agents et comme vous l'avez dit d'ailleurs il y a des problématiques qui pourraient être résolues non pas comme conséquence de mettre plus de containers poubelles. Je me souviens entre Bagnols et St Gervais au lieu-dit du Mas Jaune en 2008 il voulait mettre un camion benne parce que les gens posaient les poubelles en passant, peut-être que Serge se rappelle, c'était à côté du Mas Jaune, le bâtiment un peu jaune sur la route qui est très pratique puisque tout le monde

passait à côté, s'arrêtait et puis jetait. Comme solution il proposait de mettre une grande benne pour mettre encore plus de choses, de créer une déchetterie bis, et bien la solution ça a été de supprimer la totalité des containers. Alors bien sûr ça a été compliqué au début, il a fallu faire la chasse mais la solution ça a été ça. Donc la solution elle n'est jamais facile, elle n'est pas évidente, elle est dans la discussion, elle est dans le respect mutuel. Moi je vous dis très tranquillement que votre technique n'est pas la bonne parce que les agents répondent, parce que l'on vient sur place, parce que l'on essaye de trouver des solutions comme d'ailleurs dans toutes les communes et sur les ordures ménagères je pense qu'il faut avoir beaucoup d'humilité parce qu'il y a effectivement des comportements qui sont compliqués. Je ne sais pas si vous avez entendu tout à l'heure dans la présentation de Michel Coullomb sur les chiffres de 2017, on trouve aujourd'hui 2300 tonnes d'emballages dans la poubelle classique, 2300 tonnes ! On trouve 1100 tonnes de verre et on trouve 2000 tonnes de papier, ça fait 5600 tonnes. Aujourd'hui dans le contrat on est passé à 108 € la tonne x 5600, c'est 600.000 € que l'on perd parce que le tri ... si le tri était fait correctement on économiserait 600.000 € et plus encore puisque le papier, le verre et l'emballage ne nous rapportent pas des millions mais nous rapportent, c'est-à-dire que quand c'est recyclé on prend une prime derrière et donc, en gros, ce tonnage-là correspond à 200.000 € de manque à gagner. Donc la réalité c'est que sur le territoire si le tri était fait correctement on aurait aujourd'hui un delta de 800.000 € en plus en terme de recettes. Donc il y a effectivement un enjeu primordial sur la citoyenneté, sur toute une série de choses sur les ordures ménagères. Moi je suis plutôt quelqu'un d'optimiste et je dis toujours la même chose mais je suis de la génération où la ceinture de sécurité ça ne me vient pas à l'idée de ne pas la mettre devant, mais je suis aussi d'une génération où derrière quelque fois je n'ai pas le réflexe de la mettre. Ceux qui sont plus jeunes et qui montent en voiture avec moi, derrière, non pas parce que je conduis mal, mais ils la mettent sans difficultés parce qu'ils ont ce réflexe là ! Parce qu'à l'école on leurs a appris. Rappelez-vous, moi je me souviens en tout cas de mes parents ou de mes grands-parents la ceinture de sécurité ils ne la mettaient pas parce que ce n'était pas dans la culture, c'était comme ça ! Donc c'est passé par les petits, par l'école, par l'apprentissage, etc. Le tri sélectif, le tri sélectif ce sont les gamins qui aujourd'hui travaillent, forcent les grands, en tout cas ou les parents à mettre le bleu, le jaune, le vert, etc. etc. de pouvoir trier. C'est un travail de tous les jours, c'est un travail difficile mais ça fait partie des pistes sur les ordures ménagères. Sur les pistes qu'évoquait le maire de Laudun tout à l'heure, moi je crois qu'effectivement il faut que l'on travaille sur la baisse de tonnage parce que là il y a une mine, 800.000 € potentiellement à récupérer c'est quelque chose d'extrêmement important, 600.000 € en gain et 200.000 € en manque à gagner, 800.000 € ça c'est un 1<sup>er</sup> point.

Le 2<sup>ème</sup> point je pense que c'est également sur la baisse du tonnage via la redevance, enfin en tout cas la tarification incitative. Sur la tarification incitative je reprends, quand on a récupéré le Sidom il y avait l'étude qui était en cours, elle a été fini avec nous, elle s'est poursuivi dans le courant 2017 pour s'achever en 2018. Elle a été présentée alors sur les différentes commissions sur le sujet et en conférence des maires et elle a été actée que l'on allait passer à la tarification incitative, il faut que j'arrête de dire la redevance parce que ça ça n'a pas été choisi ! Donc le calendrier qui a été choisi il est assez simple. Je vous rappelle, cette réunion définitive qui a présenté les résultats et qui nous a fait acter ce passage-là elle remonte à juin 2018. Derrière on a dit 2019 ce sera l'année des choix, 2019 ce sera l'année où on dira si c'est une redevance incitative ou si c'est une taxe incitative même si dans les premiers échanges que l'on a pu avoir

les uns avec les autres, la redevance incitative tient plutôt la corde parce qu'elle est plus pédagogique, elle permet de savoir exactement quand c'est que l'on a posé son container, enfin bon bref ! 2019 donc le choix de la redevance ou de la taxe, le choix de la marge minimale c'est-à-dire il y a certaines collectivités qui choisissent on ne paye que quand on sort des poubelles donc si vous n'en sortez pas, vous payez 0, là évidemment ça incite quelque fois à retrouver des poubelles en pleine nature, dans les bois, dans des situations compliquées donc pour éviter ça beaucoup de collectivités ont fait le choix d'avoir une levée minimum, 1 par mois, donc de toute façon autant jeter puisque de toute façon vous serez prélevés d'une levée par mois bon ce sera à nous de décider 0, 1, 2, 3 peu importe, enfin peu importe ! On travaillera là-dessus ! Donc tous ces choix ce sera courant de cette année. Quand derrière on aura fait ces choix-là, en 2020 ce sera l'année des réunions publiques, des explications, de partout où on est allé où que ce soit la taxe ou la redevance incitative a été mis en place, de partout on nous a répété et répété la même chose qu'il fallait énormément communiquer pour que les gens comprennent les changements qui allaient s'opérer chez les élus, bien sûr chez les citoyens et donc 2020 l'année de toutes les réunions publiques mais c'est colossale, c'est dans toutes les communes, ce sont des réunions, vraiment beaucoup de choses. Un choix aussi de la calibration de ce que l'on va faire puisque ça va demander des investissements en matériel puisque l'on va passer au bac individuel, à toute une série de choses qui vont être assez chères et on va passer en ressources humaines c'est-à-dire qu'il va falloir ... on est allé voir des collectivités qui ont mis en place des bases, des hotlines pour pouvoir répondre aux questions que les gens se posaient, ça a été très très cher à mettre en place par contre après ... donc ça c'est 2020 les réunions publiques, 2021 l'année blanche, 2021 vous continuerez à être taxé pour la T.O.M, par la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, et vous recevrez une double facturation qui vous dira combien vous payeriez en fonction de la manière dont vous avez jeté vos ordures chaque mois et donc à vous de corriger votre façon de faire pour pouvoir payer plus, payer moins, enfin vous serez exactement ce que vous aurez à mettre en place. Et enfin la dernière année c'est-à-dire 2022 ce sera l'installation pure et simple de la taxe ou de la redevance incitative. Mais ce calendrier il est contraint parce que, encore une fois, on ne peut pas aller plus vite que ça tout simplement parce que ça demande énormément de temps, de travail, de répétition, d'explications, de convaincre tout le monde aussi et d'y aller parce qu'il faut que les gens soient convaincu que c'est la bonne solution et ce n'est pas facile, ce sont des changements d'attitude, il faut bien s'imaginer qu'un couple de 2 personnes, c'est souvent le cas d'ailleurs mais enfin un couple génère à peu près, oui voilà peut-être que la loi va évoluer mais pour l'instant c'est plutôt là-dessus, donc génère à peu près 30 litres d'ordures ménagères par semaine, grand maximum, grand maximum ! Après il va falloir aussi que l'on prenne en compte les exceptions, les cas de figure, les complications. A chaque fois on prend le même exemple mais les personnes âgées qui peuvent avoir, par exemple, des couches donc du coup ça remplit beaucoup plus vite la poubelle mais elles ne le font pas exprès, ce sont des problématiques de santé donc peut-être qu'il y a des endroits où ils ont réussi à exonérer d'avoir un cas particulier. Les endroits où les camions ne pourront pas rentrer pour les bacs individuels où il faudra faire des regroupements, tous ces cas de figure-là qui vont être extrêmement compliqués à mettre en place pour que l'on soit prêts en 2022.

Le compte rendu de commission je ne comprends pas pourquoi parce qu'il n'y a rien de secret dans les comptes rendus de commission donc ..., non mais j'ai compris mais je ne comprends pas pourquoi vous ..., je ne comprends pas ! Vraiment en plus je me

rappelle très bien l'avoir dit l'an dernier que je ne comprenais déjà pas donc, voilà au moins il y a des choses qui continuent à être régulières mais je vais regarder ça ! Oui, M. Nadal.

**M. Laurent NADAL :** Moi c'est sur les poubelles encore toujours. C'est vrai que moi je suis un peu allergique dans mon village, je n'aime pas voir tous ces bacs qui traînent toute la semaine dehors donc je fais la guerre. Je fais la guerre aussi aux gens qui ne viennent pas chercher les sacs jaunes, au bout d'un moment je veux comprendre pourquoi les gens ne viennent pas chercher les sacs jaunes parce qu'à un moment s'ils ne viennent pas chercher les sacs jaunes c'est que le tri ne doit pas se faire comme il faut et ça doit se retrouver bien sûr dans les sacs noirs. Donc moi les réponses que l'on me dit, que l'on m'apporte : « Moi je paye plus cher donc je ne vois pas pourquoi je vais faire des efforts supplémentaires chez moi », non mais Marco c'est la réalité de ce que les gens te disent donc au bout d'un moment il faut être, je pense, pédagogue alors moi je le suis pédagogue parce que quand les poubelles sont par terre dehors le lundi matin c'est moi qui les ramasse parce que le week-end les agents techniques n'y sont pas donc quand il y a les poubelles qui traînent au bord c'est nous qui les ramassons, ce sont les petits maires, il n'y a pas de soucis mais il ne faut pas croire que l'on reste les bras croisés sans rien dire, le souci il est là c'est que si on ne fait pas de la pédagogie de dire aux gens : « si vous trie mieux, ça fera baisser le prix des ordures ménagères » ça ne fonctionnera pas si on augmente à chaque fois, alors après on augmente, je comprends, il y a des choses qui ferment, l'incinérateur qui ne se crée pas et ainsi de suite et on va faire 350 km pour aller porter les poubelles, tout ça ça a un coût. Mais la réalité elle est là, les gens nous disent : « moi je ne trie pas parce qu'à la fin de l'année mes ordures ménagères elles augmentent », voilà la réponse que l'on nous fait. Alors après maintenant ils viennent chercher les sacs jaunes, ils nous font plaisir mais je suis sûr que le rouleau il est toujours pareil, il doit être au fond du placard. Je suis d'accord, la pédagogie, la pédagogie, la pédagogie mais au bout d'un moment il va falloir que ça se ressente aussi et sur la facture parce que les gens au bout d'un moment malheureusement si on ne fait pas baisser les factures là ils n'auront pas ce biais-là, et puis c'est vrai qu'il y a des choses qui nous révoltent nous. On voit des choses qui ... quand je vois vos équipes qui passent au point de collecte des verres, tout ce que l'on voit mais c'est incroyable, des chaises, des canapés, c'est incroyable ! Donc au bout d'un moment il faut quand même qu'il y ait une prise de conscience de la population aussi, il y a quand même des efforts à faire mais au bout d'un moment il va falloir que les gens ils voient un petit peu les résultats aussi sur facture sinon on ne s'en sortira pas !

**M. Jean-Christian REY :** Avant de donner la parole à Marc Angéli qui la demande. En 2018, alors vous savez que nous la T.O.M en tout cas jusqu'à maintenant, cette année peut-être qu'on va le faire différemment mais jusqu'à maintenant la T.O.M a toujours couvert à 100% le coût. L'an dernier ou ça n'a pas augmenté ou ça a baissé pour l'immense majorité des habitants du territoire. Je ne l'ai pas évoqué avec chacun d'entre vous mais je pense qu'il n'y a pas eu beaucoup de monde qui est venu vous dire : « ça a baissé » et pourtant ça a baissé donc le gars qui te dit : « moi je paye plus cher, pourquoi je trie ? » il est doublement dans l'erreur parce qu'il a certainement payé moins cher et en plus trier c'est bon, évidemment, pour la planète parce qu'il faut aussi quand même savoir pourquoi on trie, ce n'est pas pour le plaisir d'embêter les gens, c'est parce qu'il y a une vraie, aussi, opportunité écologique dans le tri et puis il



y a une réalité économique. Encore une fois ce que je disais tout à l'heure, ce que Michel disait, si on faisait un tri parfait il y a 800.000 € à aller chercher, alors ça ne sera jamais un tri parfait mais il faut bien comprendre que trier c'est source d'économie. Après, l'an dernier, encore une fois, personne n'a augmenté et, je regarderai Cavillargues je ne m'en rappelle plus, mais beaucoup ont baissé et certains ont même eu des baisses de 10-15%. Je vous rappelle que l'an dernier c'était la 1<sup>ère</sup> année où on avait eu une logique intercommunale et non plus communale sur les taux, c'est-à-dire qu'il y a eu un taux urbain et 3 taux peut-être ou 4 taux ruraux qui dépendaient de l'histoire en fait, donc on est à 11 ou 13, il y a quelques taux comme ça. Mais c'est la 1<sup>ère</sup> fois que l'on avait une logique intercommunale. Donc ce taux là aujourd'hui ça nous permet d'avoir une logique aussi intercommunale pour que ... alors c'est sûr que ... mais dans ton village déjà aujourd'hui tu ne sais pas la différence de coût entre ton hyper centre et puis ta maison isolée, ce n'est pas le même coût mais personne ne te demande la différence entre les 2, l'Agglomération aujourd'hui c'est la même chose entre les différentes communes d'une même strate ou d'un même taux. Marc pardon.

**M. Marc ANGELI :** Oui moi jute je vais te faire voir un truc, ta pédagogie ne te fatigue pas ? Ça date d'aujourd'hui tu vois. C'est un endroit où les gens vont se reposer quand ils sont fatigués, voilà ! Je te l'enverrai, tu pourras la montrer au type qui te dit je ne fais pas le tri, c'est assez sympa, ce n'est pas vieux, c'est d'aujourd'hui, République Dominicaine voilà ! On est en train d'en crever !

Juste une chose parce que j'entends des choses quand même qui me révolte un petit peu, on dit que l'Agglo du Gard Rhodanien on est en retard sur certains oui, moi j'habite un territoire voisin aujourd'hui qui n'est pas loin, c'est en limite puisque je vis sur le grand Avignon. Le grand Avignon n'a pas encore mis en place les consignes, l'extension des consignes de tri, je vois Jérôme qui hoche la tête, donc moi j'ai fait marche arrière en allant habiter là-bas dans mon sac jaune, je ne sais plus où j'en suis, je ne sais plus où j'en suis ! Parce qu'ici je pouvais tout mettre, là-bas je ne peux pas y mettre les pots de yaourts, je ne peux pas y mettre encore les gobelets, je ne peux pas y mettre ... voilà ! Donc déjà c'est au niveau national et à mon avis, donc on n'est pas si en retard que ça et la pédagogie, à midi c'est d'actualité, à midi le Jean-Pierre Pernaut pour ceux qui regardent le Jean-Pierre qui est au cœur des territoires, c'est vrai que bon ... Marseille, les ordures ménagères, appelez la communauté d'Agglomération de Marseille là-bas voir ce que ça coûte parce que les gens maintenant ne se cachent même plus à Marseille pour jeter leurs poubelles et la conclusion de ça, ce qui était dit c'est que ... c'est un humoriste qui s'en occupe, les élus je pense ont baissé les bras parce qu'à force ils sont fatigués, la loi ne suit pas, les gens ne sont pas verbalisés et tant que l'on ne touchera pas le porte-monnaie des gens quand on les chope à jeter des ordures ménagères ... Moi aussi les bacs, moi je ramasse les bacs maintenant, à St Paul je donne des consignes à mes gars, on a donné des bacs individuels, on a donné à l'époque, ça ne remonte pas à l'Agglo puisqu'on était un petit peu en avance avec la com com, on avait tout harmonisé, bon tu en fais partie, ces jolies bacs, je m'en étais occupé, je m'en rappelle, ça traîne dans la rue et ben moi je les ramasse et puis quand le mec vient me dire « on me l'a volé » je dis non on ne vous l'a pas volé, pareil tu te fatigues à leurs expliquer, au bout d'un moment quand tu parles à un mur ça suffit. Et moi je dis, maintenant, tant que l'on ne verbalisera pas, malheureusement on est comme ça et puis un petit peu plus dans le sud, on est un petit peu plus laxiste, si on monte un peu en Alsace Lorraine c'est fini, la tarification incitative il y a 30 ans

qu'elle y est, il y a 30 ans et ils n'ont pas de cadenas sur leur poubelle parce que moi j'ai commencé à acheter des cadenas, quand ça va arriver il va falloir une caméra, aujourd'hui on surveille l'entrée de nos maisons mais il faudra surveiller nos poubelles ! Voilà !

**M. Jean-Christian REY :** Tu pourras la garder chez toi en sécurité si tu peux la rentrer. Laurent tu voulais.

**M. Laurent NADAL :** Juste un petit truc qui me chagrînait aussi, qui m'a même mis un petit peu en colère. Je sais que mon ami Pierrot est passé, on me dit on veut harmoniser, il est passé un ramassage d'ordures ménagères l'hiver, une fois par semaine, et nous que l'on est à côté que l'on aurait sûrement acquiescé dans ce truc-là, on continue à nous ...

**M. Marc ANGELI :** Alors je ne peux pas te laisser dire ça !

**M. Laurent NADAL :** Si tu vas me laisser dire et après moi je te répondrai. Moi, franchement, on m'aurait dit est ce que ...

**M. Marc ANGELI :** On vous a interrogé, on a interrogé l'ensemble des communes. Avant le nouveau contrat, je suis désolé je ne peux pas vous laisser dire ça ! La preuve c'est que moi j'ai baissé, les habitants de St Paul ... On vous a interrogé, chaque commune on vous a envoyé une fiche avec vos désirs, je ne peux pas vous laisser dire ça !

**M. Laurent NADAL :** Marco, si je te le dis, je suis allé voir ...

**M. Marc ANGELI :** Je vous ferai ressortir par Laurence l'ensemble des mails, c'est terrible, c'est de la malhonnêteté là Laurent, c'est de la malhonnêteté !

**M. Laurent NADAL :** Mais non ce n'est pas de la malhonnêteté !

**M. Marc ANGELI :** On a interrogé les gens dans chaque commune, on vous a dit « qu'est-ce que vous voulez ? » ...

**M. Patrick PALISSE :** Non, Marc, on ne veut pas faire de la polémique stérile. Moi j'ai découvert dans un tableau que St Pont était passé à 2 par semaine et moi je suis resté ...

**M. Marc ANGELI :** Eh bien ce tableau là on vous l'a envoyé !

**M. Patrick PALISSE :** Attends, j'ai appelé l'Agglo et l'Agglo m'a dit : « on a fait une enquête » donc je suis allé voir la secrétaire, je lui ai dit « on a du zappé, on a raté l'enquête » mais cherche quand même, donc elle a cherché, elle n'a rien trouvé du tout, elle a remonté 2 ans donc on a rappelé l'Agglo, on a dit : « Renvoyez nous le mail que vous nous aviez envoyé à l'époque » et là on nous a dit : « on ne le trouve plus ».

**M. Marc ANGELI :** Bon alors, écoute-moi ! Vous venez aux réunions, vous venez aux réunions quand même ! On en a parlé, on en a parlé même dans le cadre de ces réunions, on en a parlé à la Maison de l'Entreprise où on vous a dit on vous envoie, répondez nous, j'ai claironné, j'ai demandé. Je pense que Gérald va me dire qu'il l'a reçu parce qu'aujourd'hui c'est ..., ah ! Merci Gérald, merci parce que c'est ce qui a permis sur St. Nazaire, même si ce n'est pas parfait, de faire une différence, de mémoire comme ça, entre la cité et pas le cœur du village, donc c'est bien que l'on a demandé à chaque commune, à chaque commune ...

**M. Patrick PALISSE :** J'étais aux réunions, j'ai entendu ce que tu dis, j'étais aux réunions on en a parlé et reparlé mais moi personnellement je n'ai jamais rien reçu.

**M. Marc ANGELI :** Je pense qu'il va falloir l'envoyer en recommandé avec accusé de réception.

**M. Patrick PALISSE :** Mais non, on n'est pas là pour faire de la politique.

**M. Jean-Christian REY :** M. Missouri.

**M. Gérald MISSOUR :** Marc, en 2015 on s'était rencontré, enfin pas moi je n'avais pas pu venir à celle-là de réunion, j'avais rencontré M. Francoz et après 2 de mes adjointes t'avaient rencontré. Nous avons convenu et toi-même tu nous avais expliqué que sur ta commune tu avais eu aussi une enquête pour essayer de baisser le nombre de collectes, que c'était une piste à prendre en compte au début, au début. J'ai ensuite envoyé des mails, tu m'as d'ailleurs répondu à un et je t'en remercie mais j'ai renvoyé un mail pour dire que je demandais des tests, pourquoi des tests ? Parce que je suis d'accord avec Jean-Christian, rajouter des containers ce n'est pas toujours la bonne réponse. Nous avons un village à St. Nazaire qui est particulier, on est traversé par une nationale avec 19 000 véhicules jour donc les habitants de St. Nazaire, et quand on dit que l'on harmonise les taux mais ce n'est qu'une harmonie de taux qui sont basés sur des valeurs locatives cadastrales différentes dans les 44 communes si bien que l'on peut très bien avoir un taux à 9% dans une commune mais payer en réalité plus cher que un qui a 13 ou vice versa mais il faut bien commencer, ça on est d'accord. Par contre la problématique de St Nazaire c'est que c'est sectorisé donc la partie traversée par la nationale on paye, on a des sacs jaunes qui sont dans nos poubelles ou par terre malheureusement alors que l'on n'a pas de sacs jaunes. Sur l'arrière du village c'est le contraire, on a des collectes qui sont un petit peu moins importantes puis le chemin de la Landrale qui est au-dessus du village en parallèle de la 86, quand il y a des bouchons les gens passent par-là, ils jettent leurs poubelles. Donc on avait demandé de pouvoir tester ce en quoi tu étais d'accord au départ, puis on a reçu une réponse par un technicien qui là nous annonce que ça ne servirait à rien, que ce n'était pas la peine donc moi j'avais reçu, effectivement, le mail ce qui ne veut pas dire que je dis que les autres l'ont tous reçu. On a répondu mais on avait répondu en parallèle avec des mails où on demandait un test et où je demandais aussi des réunions avec l'ensemble des maires sur ce sujet précis car j'estimais que ce mail qui n'était qu'un tableau excel n'était pas suffisant, voilà ! Je n'ai jamais dit que l'Agglo était nul, j'ai dit que l'on entrait dans un bras de fer, sur les sms à la population, à partir du moment où je n'avais pas les réponses.

Je tiens à préciser ici que j'avais demandé aussi à avoir le coût de ce nouveau contrat pour ma commune, je ne l'ai toujours pas et j'avais dit au préalable qu'il fallait au moins que je puisse savoir si ça valait la peine de baisser de 2 à 1 collecte sur une partie du village pour savoir financièrement si ça valait la peine et techniquement si c'était réalisable, ça c'est depuis 2015 Jean-Christian que j'ai des mails, que j'ai téléphoné donc ce n'est pas non plus de la mauvaise foi, je suis intervenu sur le Midi Libre au bout de 4 ans donc les réunions je les ai demandées, j'ai les preuves, s'il faut les mettre sur mon Facebook ce soir, je le ferai, pas de soucis.

**M. Jean-Christian REY :** Je vous rappelle quand même que l'on est en Débat d'Orientation Budgétaire donc les ordures ménagères ont leur place mais d'une manière générale on n'allait pas convoquer chaque commune parce que sinon on est 44 ici et je pense que ce n'est pas le sujet mais pour rebondir sur cet exemple-là. Le coût de St. Nazaire aujourd'hui, depuis l'an dernier quand on a décidé d'avoir une vision intercommunale, exactement ça n'a plus d'importance, ça n'a même pas de sens, d'ailleurs ... fais le travail intellectuel inverse. Aujourd'hui à St. Nazaire, la cité du Bosquet très concentrée en population, très facile d'accès, c'est certainement ce qui coûte le moins cher à collecter. Le centre village de St. Nazaire très concentré en population, des rues étroites compliquées à collecter donc plus cher et le gîte du Mas du Font qui porte bien son nom mais ça ne s'écrit pas avec un « d » je crois. Le Mas du Font qui est tout en haut où il y a 2 poubelles tout en haut de la colline évidemment c'est hors de prix par rapport aux autres mais ... il est en haut de la colline après tu redescends pour le Mas mais il est en haut de la colline il ne peut pas être plus haut lui, c'est le point haut du secteur juste en contre haut de la maison qui est en bas. Donc ces endroits là ils n'ont pas le même coût les uns avec les autres mais ça ne vient pas à l'idée, je suppose en tout cas, aux habitants de St. Nazaire de dire « le hameau là-bas, la commune ici, le machin, le truc » aujourd'hui c'est exactement ça le principe de l'Agglomération, c'est-à-dire que ... alors évidemment le but in fine c'est de pouvoir justement mutualiser et de pouvoir baisser les coûts mais je vais revenir au Débat d'Orientation Budgétaire. Par rapport à la problématique évoquée sur les O.M, je disais tout à l'heure, je pense qu'effectivement il faut travailler beaucoup sur l'histoire du tri pour aller chercher tout, je n'y crois pas, mais en tout cas une partie de ces 800.000 €, c'est quand même quelque chose de très important qui dépend que de nous avec un grand N de tous les citoyens de la collectivité, de travailler sur la tarification incitative mais il y a quand même un délai contraint mais il faut vraiment que l'on y aille dans cette tarification incitative, on en a parlé tout à l'heure. De se mobiliser aussi pour les U.V.E parce que, même si je peux entendre que certains ne sont pas forcément d'accord, aujourd'hui le fait que l'on ait des Unités de Valorisation Energétique que l'on puisse augmenter la capacité globale sur l'ensemble de la Région nous permettrait d'avoir des solutions et surtout si on avait cette perspective là ça éviterait d'avoir des entreprises en situation de monopole parce qu'ils sauraient que dans 3 ans, 4 ans, 5 ans il pourrait y avoir d'autres solutions, c'est ça qui nous tue aujourd'hui, c'est que le fait qu'il n'y ait pas de perspective dans ce sujet-là, les entreprises se retrouvent en situation de monopole. Et puis le 4<sup>ème</sup> point à débattre, à débattre en tout cas je vous le soumetts, c'est que l'on a une Agglomération qui est en bonne santé financière, qui a une bonne gestion financière et qui nous permet d'aller chercher, sur cette bonne gestion financière, tout ce que je ne sais pas ou partie ou rien du tout pour pallier ces 1.7 millions, encore une fois tout ou partie pour éviter et lisser en tout cas les difficultés en attendant que l'on puisse avoir des résultats sur le volume et

sur le tonnage. C'est ça la réalité de la question qu'il faut que l'on se pose, en dehors de ces 4 pistes là moi je n'en vois pas mais ces 4 pistes là, à mon avis, ce sont des pistes importantes qu'il faut sans doute mener de front et ensuite je vous dirai « faites nous part de vos remarques ici ou plus tard par mail » mais lors du budget il faudra bien que l'on ait cette réponse-là, qu'on l'ai tranchée, il faut bien comprendre que 1.7 millions sur l'ensemble de la prestation c'est une augmentation d'un point et demi, un point et demi donc toi tu dois être à 13 par exemple, je pense aujourd'hui un point et demi ça fait 13 ou 14% d'augmentation, c'est très très loin d'être neutre. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet des ordures ménagères.

Sur le D.O.B est ce qu'il y a d'autres interventions ? Sur le D.O.B ?

Sur l'eau et l'assainissement on en a parlé. Sur les investissements je n'y reviens pas. Ecoutez, on a déjà eu un certain nombre de débats lors de la conférence des maires maintenant les moyens généraux, aujourd'hui sur le D.O.B proprement dit. Je veux juste quand même préciser sur le D.O.B, que l'on est toujours en train de dérouler notre projet de territoire, notre pacte fiscal et financier parce que l'on n'en a pas parlé mais on est tous toujours ou pas, j'imagine en tout cas c'est ce que propose le D.O.B, de ne pas toucher à la fiscalité, de ne pas toucher aux A.C, de maintenir les fonds de concours, de maintenir la D.S.C, tout ça on n'en a pas parlé mais ce sont des choses qui sont quand même très importantes pour les communes. De ne pas prendre de nouvelles compétences sans avoir les ressources financières qui vont avec donc tous les projets de pouvoir passer à l'Agglo des choses ou des autres ou des investissements, tout ce que l'on veut, il faut aussi que ça s'accompagne des recettes, que tout le monde entende bien cela, que nous sommes toujours une Agglomération de services et que l'on continue là-dessus, je le dis, je le répète mais 25.000 tonnes on n'en a pas parlé beaucoup d'ordures ménagères à traiter chaque année, 2000 gamins dans les centres aérés chaque année, 900 gamins tous les jours en juillet et en août à travers les animations sur le territoire et ailleurs, les 1000 familles sur les crèches, les 900 élèves des écoles de musique, tout cela ça contribue à effectivement l'attractivité de notre territoire. Et puis le développement économique c'est notre priorité à travers les parcs régionaux, à travers les notes politiques de foncière, à travers le service qui anime cette politique foncière avec les chefs d'entreprises, je salue j'en ai vu tout à l'heure dans la salle je ne sais pas s'ils sont encore là, mais en tout cas c'est extrêmement important parce qu'on travaille main dans la main, je voudrai quand même préciser que encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure pour le CTE, mais c'est vrai pas que pour les entreprises industrielles ou sur les grosses boîtes mais c'est vrai aussi sur le monde du tourisme où aujourd'hui on a réussi à fédérer par des professionnels et pour des professionnels nous où nous sommes uniquement sur le COS c'est-à-dire sur le Conseil de Surveillance par rapport à ce qui se passe, ce sont les professionnels qui se sont saisi de leur propre destin pour pouvoir écrire une destination touristique et aujourd'hui ça fonctionne, on travaille évidemment pour des modifications, là aussi, importantes sur ces sujets-là donc voilà très rapidement ce que je voulais dire en conclusion sur ce D.O.B, en vous remerciant toutes et tous d'y avoir contribué. En passant au vote donc ça a encore changé le texte, on revient à ce que c'était avant, il faut voter sur le fait que le débat a eu lieu.

Donc y a t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Le débat a donc eu lieu, je vous remercie.

Question n°: 2

Rapporteur : Guy AUBANEL

**OBJET : Garantie d'emprunt à la SEMIGA pour 4 logements à Tresques**

La Semiga va procéder à la construction de 4 logements, 4, place de la Mairie sur la commune de Tresques.

La commune de Tresques a délibéré le 17 janvier 2019 afin de garantir l'emprunt contracté par la Sémiga pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 50%.

Pour financer ce projet la Sémiga doit contracter un emprunt auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour un montant de 480 340 €.

Caractéristiques financières du prêt :

Financement PLS Construction

- Montant du prêt : 360 255 €
- Echéances mensuelles
- Durée 40 ans

Index : taux du livret A avec marge de **+1.11 %** (coquille dans la note de synthèse distribuée) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Financement PLS foncier

- Montant du prêt : 120 085 €
- Echéances mensuelles
- Durée 50 ans

Index : taux du livret A avec marge de **+1.11 %** (coquille dans la note de synthèse distribuée) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

-

La réglementation en vigueur le permettant, le Conseil communautaire propose de garantir cet emprunt à hauteur de 50%, en complément de la garantie accordée par la Commune.

Question présentée à la commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Guy AUBANEL** : La petite modification que vous devez prendre en compte c'est le 0.75 qui est marqué puisque le taux du livret A avec marge de 0.75 c'est 1.11. La banque nous a fait savoir que 0.75 c'était pour l'année 2018 et pour 2019 le taux du livret A avec marge est de 1.11%.

**M. Jean-Christian REY** : Très bien ! Pierre Baume il a le micro déjà et puis après Daver.

**M. Pierre BAUME** : Juste une question. Si je comprends bien c'est un taux variable ?

**M. Guy AUBANEL** : Le taux du livret A ...

**M. Pierre BAUME** : C'est un taux variable qu'ils ont signé ?

**M. Jean-Christian REY** : Du livret, donc c'est encadré quand même !

**M. Pierre BAUME** : Oui, oui mais bon, il est encadré avec l'inflation en principe. Donc c'est un taux variable, si jamais il monte à des hauteurs que l'on a connu bonjour les dégâts.

**M. Guy AUBANEL** : Pour l'instant ...

**M. Pierre BAUME** : Pour l'instant, mais il est de 40 ans.

**M. Jean-Christian REY** : Oui, et l'autre il est même de 50 ans le 120.000 sur le PLS Foncier. Oui Jean-Marie Daver.

**M. Jean-Marie DAVER** : A part que l'Europe explose et que l'on reprenne nos billes en francs anciens, je ne vois pas trop les augmentations. Ma question elle s'adresse à M. Aubanel. Ces logements, ce sont des logements sociaux ?

**M. Guy AUBANEL** : Je ne suis pas encore le maire de Tresques.

**M. Jean-Marie DAVER** : Alors M. Cazorla je m'adresse, pardon, bon ça va écoutez il faut un peu détendre l'atmosphère.

**M. Jean-Christian REY** : Très bien, très bien, ce n'était pas tendu mais en tout cas ça fait plaisir. C'est bon Jean-Marie ?

**M. Jean-Marie DAVER** : Oui, oui.

**M. Jean-Christian REY** : Peut-être qu'on va laisser plutôt répondre Alexandre du coup !

**M. Jean-Marie DAVER** : Oui finalement c'est mieux.

**M. Jean-Christian REY** : En plus il a le double cumulard Alexandre, donc il est président de la SEMIGA et maire de Tresques entre autres choses, c'est énorme ! Je l'ai glissé, eh oui ! Je n'ai pas pu me retenir.

**M. Alexandre PISSAS** : Je n'ai effectivement pas l'intention de me présenter à Laudun. Très simplement pour répondre à Pierre, oui peut-être tu as raison c'est toujours un peu dangereux d'être comme ça à taux variable mais enfin le livret A il ne va pas passer de 0.75% à 4% d'un coup, alors je sais bien que l'Europe a peut-être quelques difficultés mais mon cher Jean-Marie je pense que tu fais confiance aux grandes puissances financières qui gouvernent notre pays et le monde entier et je souscris à ton analyse du moins pour ça et donc je pense que pour l'instant le logement social en tous les cas tel qu'il a été conçu est une bonne chose, alors à Tresques

effectivement on a déjà 6 logements à loyer modéré qui sont dans le cœur de la commune de Tresques et qui sont gérés par Habitat du Gard et là il y aura 4 logements supplémentaires qui sont là aussi dans le cœur de la commune de Tresques, c'est-à-dire vraiment dans l'écrin de la commune et qui seront gérés par SEMIGA, comme ça ce sera un bon partage. La commune a bien sûr délibéré pour 50% de la garantie.

**M. Jean-Christian REY :** M. Baume.

**M. Pierre BAUME :** Puisque l'on a le vice-président de la SEMIGA, comment va la SEMIGA ? Est-ce qu'elle est en bonne santé ?

**M. Alexandre PISSAS :** La SEMIGA va très bien, enfin à mon goût puisqu'elle a dégagé un résultat cette année de 2 millions, alors que l'année dernière c'était de 800.000 €. C'est vrai aussi puisque c'est la question filigrane que tu veux nous poser, que la loi Scélérat, la loi Elan, ai-je besoin de ... peut-être que je commets une erreur de français en disant loi Scélérat pour ce gouvernement puisque c'est presque un pléonasme que de le dire mais en tous les cas la loi Elan va obliger, effectivement, les structures d'habitat social, d'habitat à loyer modéré, d'avoir un taux minimum de 12.000 logements, la SEMIGA en a 3.000 donc il y a aura des partenariats à imaginer. Alors il y a plusieurs pistes qui sont envisagées, bien évidemment tu te doutes bien que je me suis rapproché très fortement du Président du Département, Président d'Habitat du Gard, Président en plein exercice d'Habitat du Gard, mais il y a une quasi impossibilité enfin moi je ne suis pas juriste, je ne suis pas spécialisé là-dedans, une impossibilité à ce qu'Habitat qui est une épique, qui est une OPH puisse avoir un partenariat fort avec une société d'économie mixte donc il y a d'autres pistes, c'est en train, bien sûr, d'être l'objet de discussion au sein du conseil d'administration de SEMIGA.

**M. Jean-Christian REY :** Merci, nous voilà rassuré, 2 millions d'excédent c'est à peu près ce que l'on cherche donc on sait où les trouver maintenant pour notre budget, aller à la SEMIGA. Très bien, est ce qu'il y a d'autres questions ? La règle des 50/50 a changé entre le département qui ne le faisait plus du tout, qui les prenait, on ne les faisait plus du tout, puis on les reprend et donc là en fait ça dépend, ce n'est pas tous, mais là dans ce cas-là c'est commune et Agglomération et pour certains autres ce sera commune et département donc c'est pour ça que ça a été un peu long de caler les allers retours c'était la délibération qui était prévue en décembre.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.



Question n°: 3

Rapporteur : Guy AUBANEL

**OBJET : Signature d'une convention tripartite de partage de l'actif et du passif entre le SMABVGR, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'EPTP AB Cèze.**

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien a demandé son retrait du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) avec la mise en œuvre de la GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce retrait, approuvé par le comité syndical par délibération n°26/2018 en date du 16 octobre 2018 et par l'ensemble des membres saisis individuellement est effectif à compter du 31 décembre 2018, conformément à l'arrêté préfectoral n°2018-12-26-B3-003 en date du 26 décembre 2018.

Ainsi, il convient de mettre en œuvre les dispositions inhérentes au retrait d'un membre à savoir le règlement de l'actif et du passif.

Ces dispositions seront traitées entre l'ancien détenteur de la compétence GEMAPI (SMABVGR), le repreneur de la compétence (AB CEZE) et la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Un projet de convention dresse le cadre de la répartition de l'actif et du passif dans le respect des statuts du SMABVGR et des articles L5211-25-1 et L5721-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

La compétence GEMAPI ayant été transférée par la Communauté d'Agglomération par délibération en date du 18 décembre 2017, à l'établissement public territorial de bassin AB Cèze, il semble pertinent que le transfert patrimonial se fasse directement à AB Cèze.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention et d'autoriser monsieur le président à la signer.

Cette question a été présentée à la commission des moyens généraux le 4 mars 2019.

**M. Guy AUBANEL :** Il y a eu un projet de convention que vous avez reçu en pièce jointe annexé au Conseil Communautaire, je ne vais pas vous le détailler simplement que l'on a donc la partie emprunt où on a un passif et un actif évidemment. Un passif où SMABVGR avait 3 emprunts, on garde celui de Lirac pour les travaux de l'Auberge du Nizon, par contre il garde les emprunts relatifs aux acquisitions foncières de Sauveterre et les travaux de réparation d'urgence de Pujaut et par contre c'est le syndicat AB CEZE qui reprend les travaux Auberge du Nizon, Lirac et l'emprunt

correspondant. Donc ça c'était au passif, au niveau de l'actif il y a un certain nombre d'immobilisations à hauteur de 1.148.000 qui concernent l'ensemble des travaux qui ont été faits sur les communes concernées et on a donc une répartition en fonction des travaux et le SMABVGR reste en actif 795.270,06 et transfert à AB CEZE 353.000, 1/3-2/3.

Donc on a aussi la liste des immobilisations qui ont été envoyées. Il y a un actif spécifique ce sont les acquisitions foncières de St Génies de Comolas ou le SMABVGR a acquis en 2018 du foncier non bâti et un certain nombre de parcelles, une quinzaine de parcelles qui ont été acquises et cet actif sera transféré à AB CEZE mais il y a une procédure qui sera spécifique à savoir un acte administratif ou notarié publié au service de publicité foncière de Nîmes. L'article 8 précise aussi qu'il y a un résultat de clôture sur le syndicat, ce résultat de clôture est donc de 111.919,33 pour la partie investissement et 275.589,12 pour le résultat de fonctionnement. Il y a un impact assez significatif de 27.968,82 qui nous sera restitué pour le trop perçu sur les cotisations que nous avons versées en 2018, ça c'est une bonne nouvelle. Et après donc il y a une répartition du résultat de clôture entre les 2 syndicats, le SMABVGR et AB CEZE.

De la même façon lorsqu'on fait une opération de transfert il y a des subventions attribuées par l'agence de l'eau, de la même façon il y a des opérations de l'agence de l'eau qui vont être transférées à AB CEZE.

Sur les passations des marchés publics aussi il y a un principe territorialité sur la partie du territoire appartenant à la CA du Gard Rhodanien, il y aura donc un transfert de ces marchés publics qui vont être transférés à AB CEZE, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renaturation du galet avant, et les travaux correspondants, le marché de travaux. Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de renaturation du Nizon aussi qui va être transféré et l'étude de renaturation du Malavent aussi. Voilà, c'est en gros les 3 ou 4 phases qui vont être faites dans les semaines et les mois qui viennent.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Aubanel. Y a t-il des questions ? On clôture enfin cette histoire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Gard Rhodanien. Il faudra clectiser maintenant les différentes, les différentes ... en fonction des comptes administratifs passés et ... ça se déroule comme on avait dit ! Sur GEMAPI avec ses syndicats et maintenant AB CEZE qui récupère cette compétence à notre compte avec tout ce qu'il y a à faire.

**M. Guy AUBANEL :** Oui, juste... Je continue pour la Clect puisque tu as évoqué la Clect effectivement. Sur le syndicat de l'Arnavé, sur le syndicat Basse Cèze et sur le syndicat SMABVGR on n'a jamais fait de clect, donc il faut s'en préoccuper, là je sais que les courriers sont partis aux différents syndicats pour avoir les comptes d'exploitations des années antérieures. Donc ça ça va être un travail qu'il faut que l'on fasse avant le budget.

**M. Jean-Christian REY :** Absolument ! De toute façon la Clect on la récupèrera après le budget. Est-ce qu'il y a des interventions ? Nous passons au vote.

Il y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question n°: 4

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Election d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte du PRAE Lavoisier**1°) Note synthétique de présentation :

A la suite des élections municipales partielles de la commune de Laudun-L'Ardoise du 18 mars 2018, et au départ de monsieur Serge VERDIER, il convient de procéder à son remplacement en tant que suppléant au sein du syndicat Mixte du PRAE Lavoisier.

Il est proposé de procéder à l'élection à bulletin secret d'un suppléant pour siéger au Syndicat Mixte du PRAE Lavoisier.

**M. Jean-Christian REY :** Si vous voulez, si quelqu'un le demande sinon on peut le faire à main levée donc en général, puisque c'est Lavoisier sur la commune de Laudun, il faudrait que ce soit un Laudunois mais, M. le Maire. Qui c'est que vous voulez que l'on mette, dites-nous ce que vous voulez ? Patrick Panetier.

Donc sur la candidature de Patrick Panetier, non pardon ! Pardon ! Ah non j'avais compris ! Il y a quelqu'un de Laudun qui veut y aller ou pas ? Bon très bien ! On va mettre sur l'économie Geneviève Castellane qui était sur la MDE, sur la candidature de Mme Castellane.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? 1 abstention.

Mme Castellane est élue à l'unanimité et ravie de l'être, je vous remercie.

Très bien ! Oui, pardon M. Pissas.

**M. Alexandre PISSAS :** Si j'avais voulu être candidat j'aurais levé la main. Je profite de ce moment pour poser une question simple concernant le point 3 et ce point 4. Le syndicat mixte qui est apparenté maintenant à AB CEZE etc. etc. Alors je suis peut-être frappé d'amnésie soudaine ou en tous les cas très passagère parce qu'en général j'ai la mémoire. Est-ce que pour AB CEZE l'Agglomération a redésigné ses membres pour son administration représentative ou a rajouté des membres à ceux qui étaient déjà désignés par l'Agglomération antérieurement.

**M. Jean-Christian REY :** On a pris une nouvelle délibération, alors moi, si je n'ai pas de trou de mémoire je dirai que c'était au dernier conseil d'Agglo où il y a eu effectivement les ... Attends Alexandre on peut prendre 5 mn parce qu'il y a Benoît Trichot et Claire Lapeyronie qui suivent ce dossier-là notamment mais les statuts d'AB CEZE ont complètement changé notamment en lien avec GEMAPI donc il a fallu refaire toute une série de choses et quand les statuts ont été définitifs je dirai, ça a été un long travail avec la présence de l'Etat qui n'est pas toujours scélérat tu vois, qui peut aussi apporter son aide et sa contribution et notamment sur le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Gard Rhodanien ça a été important. Sur AB CEZE derrière il y a eu alors je crois que c'est 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants qui correspondent, parce que c'était une pondération un peu compliquée

entre le Nord, le Sud et un morceau de Lozère, etc. qui correspond à 54% du syndicat et il va y avoir l'assemblée générale jeudi.

**M. Alexandre PISSAS :** Ce jeudi, c'est Jakie Valy qui me l'a dit et je me suis un peu interrogé, c'est vrai qu'au dernier Conseil Communautaire je suis parti vers 21h, c'est vrai ! Et en tous les cas je n'ai pas la mémoire que et en tous les cas si je ne suis plus membre au titre de l'Agglomération du futur syndicat AB CEZE ou AB CEZE revisité et bien je pense qu'il aurait été opportun qu'on demande aux membres qui étaient antérieurement s'ils voulaient, éventuellement, se représenter, voilà ! Alors je ne sais pas où j'en suis, peu importe, mais si je ne le suis pas ou plus, c'est dommage quand même que l'on ne m'ait pas posé la question !

**M. Jean-Christian REY :** C'est exact, tu ne l'es plus. Jean Christian Rey, Sébastien Bayard, Claire Lapeyronie, Didier Delpi, Vincent Poutier, Cédric Clément, Benoît Trichot, Marc Angéli, Michel Coullomb, Louis Chinieu, Vincent Rousselot, Elian Petitjean, Monique Bayle, Olivier Jouve, Yves Cazorla, José Rieu, ça correspondait à une répartition sur le territoire.

**M. Alexandre PISSAS :** Pourquoi quand même en amont on n'en a pas eu ... on n'a pas pu en discuter un petit peu même en Conseil de Maire, voilà ! Ça ça n'a pas été abordé en plus ...

**M. Jean-Christian REY :** Alexandre, il y a des délibérations. Il me semble que ce soir c'est encore un exemple assez frappant, je ne coupe pas enfin je n'empêche pas les gens de s'exprimer même quand ce n'est pas le sujet d'ailleurs en l'occurrence donc les délibérations sont envoyées, à moins que là aussi il y ait des problèmes d'envoi mais enfin, tu as du recevoir ce document il y a déjà ..., enfin en tout cas le dernier tu as du le recevoir largement, enfin dans les temps en tout cas. Tu lis les délibérations, ce que je ne doute pas ! Ah ben bien sûr ! Je ne doute pas que tu puisses lire les délibérations toutes, tu les as épluchées les unes après les autres et donc il suffisait de t'en émouvoir ou en tout cas de poser une question sur le sujet, ça sert à ça les conseils d'agglomération mais je ne doute pas que tu lises largement en avance les délibérations que tu votes le soir.

**M. Alexandre PISSAS :** Mais enfin moi je n'ai pas vu apparaître les noms.

**M. Jean-Christian REY :** Mais non, il n'y avait pas les noms. Mais là non plus il n'y a pas le nom ! Pas de raison qu'il y ait les noms. Donc bon, sur cette question là, s'il vous plaît on revient sur l'ordre du jour. Est qu'il y a des oppositions ? Non, on a déjà voté.

Question suivante : M. Tuffery sur Cleantech Vallée.

Question n°: 5

Rapporteur : Bruno TUFFERY

**OBJET : Cotisation 2019 pour l'association Cleantech Vallée**1/Note synthétique de présentation :

L'Agglomération du Gard rhodanien s'est engagée comme membre fondateur au sein de l'association Cleantech Vallée aux côtés de la Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) et de nombreux partenaires privés : EDF, Banque populaire du Sud, BRL, SANOFI, ENEDIS, CCI, UIMM, CEA, Cyclium et ORANO.

Le 31 janvier 2019, le conseil d'administration s'est doté d'une gouvernance mettant à l'honneur les entreprises membres : EDF a été élu président de l'association ; la CCPG, trésorier ; Orano, secrétaire. L'agglomération du Gard rhodanien, de par ses compétences, s'est vu confiée la vice-présidence aux Transports propres.

L'association a notamment comme objectif la transition écologique de nos territoires via :

- Le suivi des fiches actions du Contrat de Transition Ecologique
- L'animation de la thématique Rénovation Energétique des bâtiments/ Economie d'énergie
- L'animation de la thématique Photovoltaïque
- L'animation de la thématique Mobilité

Et plus largement agir pour promouvoir et développer, à partir du Gard rhodanien, mais avec une ambition régionale et même nationale voire internationale, les filières « Cleantech ».

Ainsi, afin de permettre à l'association d'entreprendre au plus tôt ses activités et initiatives, cette dernière sollicite la cotisation de **19 900 €** liée à la qualité de membre fondateur.

Cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 5 février 2019

**M. Jean-Christian REY** : Merci M. Tuffery. Y a-t-il des questions ? M. Schrive.

**M. Luc SCHRIVE** : Evidemment je suis pour que l'on fasse partie de la Cleantech Vallée et que l'on paye cette cotisation qui est un peu importante mais qui doit avoir son explication. Je regrette simplement qu'il n'y ait pas d'objectif concernant l'emploi parce que si l'on se préoccupe de cette ré industrialisation, de cette transition écologique, je pense que l'on aurait pu aussi être un peu plus exigeant sur l'emploi. Alors je comprends que les industriels attendent de voir ce qui « va rapporter » pour pouvoir savoir qui ils vont embaucher. Je pense que dans ces situations là les syndicats qui sont là pour défendre l'emploi auraient pu avoir toute leur place, je sais que c'est

un contre-pouvoir et que l'on s'en méfie mais en même temps les contre-pouvoirs peuvent s'asseoir autour de la table et arriver à des négociations et des résultats et je regrette aussi qu'à priori il n'y ait pas de la place d'un pôle de compétitivité dont il me semble que ça pourrait être aussi la place parce que les pôles de compétitivité quand ils ont été créés avaient pour objectif d'associer les industriels, les centres de recherche et la formation pour créer de la valeur économique et de l'emploi, voilà !

**M. Jean-Christian REY :** Merci.

**Mme Geneviève CASTELLANE :** Jean Christian je peux ...

**M. Jean-Christian REY :** Oui bien sûr !

**Mme Geneviève CASTELLANE :** Je peux dire un mot. Juste pour rassurer Luc, le Cleantech Vallée intègre complètement les problématiques d'emploi et c'est d'ailleurs la maison de l'emploi qui s'en occupe donc il y a des fiches actions qui sont prévues, qui se mettent en place actuellement.

**M. Jean-Christian REY :** M. Tuffery.

**M. Bruno TUFFERY :** Pour compléter, le CTV c'est un territoire et il y a une triple ambition Luc, une ambition économique, sociale et écologique. Pour ce qui est de l'économie, dans chaque fiche action il y a l'indicateur emploi et puis le pôle de compétitivité Derby notamment est associé à la CT.

**M. Jean-Christian REY :** Merci. Ce sont des dispositifs, des lois bien veillantes pour faire l'écho mon cher Alexandre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question suivante : Olivier Jouve sur l'association Technoparc.

Question n°: 6

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Association Technoparc : attribution d'une subvention pour la création du schéma directeur de l'aménagement de Berret et de l'Euze.**

1/Note synthétique de présentation :

L'association Technoparc (28 adhérents, 800 salariés et près de 60 millions € de chiffre d'affaire cumulé) a été créée dans l'objectif de mettre en œuvre toute action ou initiative concourant à la valorisation et au développement des zones d'activités de Berret et de l'Euze.

A l'aune du Contrat de transition écologique signé le 6 décembre 2018, elle propose de repenser l'aménagement de ces zones au travers d'un schéma directeur durable qui inclurait tous les aspects environnementaux, techniques et pratiques (urbanisme, voiries, éclairages, signalétiques, déplacements, ....).

En tant que membre de l'association Technoparc, il est proposé à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, compétente en matière de développement économique, de cofinancer l'association Technoparc à hauteur de 2 000 € pour la réalisation de ce schéma et ce en partenariat avec la commune de Bagnols-sur-Cèze, pour sa part au titre de sa compétence voirie.

L'association Technoparc a également sollicité la commune de Bagnols sur Cèze du même montant (2 000 €).

Le budget global de l'opération s'élève à 4 650 € TTC.

L'association Technoparc s'engage, dans une démarche participative de co-construction, à intégrer dans le comité de pilotage de ce schéma le/la représentant(e) de l'Agglomération du Gard rhodanien afin de suivre chaque étape de validation du processus.

Ce schéma devra présenter le projet final et les différentes phases prévues pour la réalisation. Les phases seront également planifiées dans un calendrier respectueux des contraintes administratives des organes financeurs.

Cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 5 février 2019, qui avait reçu un avis favorable.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Jouve. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question n°: 7

Rapporteur : Olivier JOUVE

**OBJET : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités René Dumont à Saint-Alexandre**1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien commercialise depuis sa création la zone d'activité René Dumont située sur la commune de Saint Alexandre.

Dans ce cadre, la SCI MSBE représentée par Madame YVER souhaite acquérir un terrain d'une contenance de 3 817 m<sup>2</sup>, cadastré D 1756, pour un montant de 127 144,27 euros toutes taxes comprises (soit 30€ HT/m<sup>2</sup>), selon le compromis de vente signé en date du 24 juillet 2017.

Il s'agit de l'implantation d'une Maison de Santé et de Bien-Etre associant des professionnels de santé : médecin, dentiste, ...

La collectivité a déjà délibéré sur cette cession en octobre 2017 mais la SCI MSBE a suspendu son acquisition jusqu'en janvier 2019. A présent, le porteur de projet a validé son financement et confirme sa volonté d'acquisition. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Ainsi l'ensemble des actes préparatoires ont été effectués : signature d'un compromis de vente, saisine de France Domaines, découpage cadastral.

De ce fait, l'acte authentique peut être signé.

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à procéder à la vente.

Cette question a été présentée à la commission développement économique du 5 février 2019.

**M. Olivier JOUVE :** J'essaye de vous la lire un peu en travers pour accélérer le mouvement. Est-ce qu'il y a des questions par contre ? Il s'agit d'un pôle santé qui est attendu par la commune de St. Alexandre et forcément des professionnels qui sont derrière la construction de ce bâtiment.

**M. Guy AUBANEL :** Bien, est ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je sou mets au vote.

Qui est contre ?

Qui souhaite s'abstenir ?

Unanimité, merci.



Question n°: 8

Rapporteur : Sébastien BAYART

**OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local : réhabilitation de l'ALSH de Bagnols-sur-Cèze.**

1°) Note synthétique de présentation :

L'ALSH de Bagnols-sur-Cèze a permis en 2018 à 312 familles bagnolaises d'offrir à leurs enfants (457) des activités les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires : activités sur site, sorties à la journée, séjours...

La fréquentation est en constante progression, + 2,5% chaque année.

A cette fréquentation bagnolaise, s'ajoute l'accueil des enfants de Sabran, Saint-Marcel de Careiret, de la Vallée de la Cèze.

Anciennement groupe scolaire, ce bâtiment de 720 m<sup>2</sup> nécessite des travaux importants de réhabilitation : étanchéité, menuiserie, sanitaires, électricité, chauffage...

Une pré-étude technique et financière fixe à 619 300 € HT le montant des travaux à réaliser, que la Communauté d'agglomération réalisera sur 3 ans (2019/2021).

Le budget prévisionnel de l'opération se présente de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	619 300 €	Subvention Etat/DSIL	270 000 €
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	Fonds propres Agglo	398 300 €
SPS	2000 €		
Organisme de contrôle	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>668 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>668 300 €</b>

Cette question a été présentée à la commission jeunesse et enseignements artistiques du 7 novembre 2018.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur ce dossier, en approuvant le projet et le plan de financement et en autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

**M. Guy AUBANEL :** Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Gérald.

**M. Gérald MISSOUR :** Oui c'est juste pour avoir des précisions et c'est là où pour le coup si on avait les comptes rendus ça nous ferait gagner peut-être un peu plus de

~~temps mais anciennement groupe scolaire~~ est ce que l'on peut juste savoir où il se situe.

**M. Sébastien BAYART** : Rue Vigan Braquet.

**M. Gérald MISSOUR** : D'accord, ok merci.

**M. Guy AUBANEL** : D'autres questions ? Je soumetts au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

Question n° : 9

Rapporteur : Christophe SERRE

**OBJET : Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public des Transports Réguliers de Voyageurs.**1°) Note synthétique de présentation :

Le Groupement 4TDG et l'Agglomération du Gard rhodanien ont signé, en juin 2017, une convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le territoire des 44 communes de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels.

Le contrat de DSP précise que la contribution forfaitaire versée par l'AOT au délégataire est révisable trimestriellement conformément à la formule arrêtée au même document.

Cette formule est composée notamment de l'indice de prix de Salaires, revenus et charges sociales – Salaires mensuels de base (indices trimestriels) – Activités économiques – Transports et entreposage (base 100 au T4 2008) n° 1567433, dont la publication est arrêtée.

Cet indice est remplacé par l'indice des salaires mensuels de base – transports et entreposage (base 100 au T2 2017) n° 010562720, avec un coefficient de raccordement de 1.1338 afin de prolonger l'ancienne série au-delà de mars 2018.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public des Transports Réguliers de Voyageurs.

Question présentée à la commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Guy AUBANEL :** Comme vous le savez, le contrat de DSP précise que la contribution forfaitaire versée par l'AOT au délégataire est révisable trimestriellement. Donc si vous vous en souvenez on avait déjà délibéré sur cette question le 08 octobre 2018 et donc c'est exactement la même chose avec un changement d'indice où l'indice qui porte le n° 010562720 passe à 1.1338. Et ce sera certainement l'avant dernière délibération de cette DSP suite au changement, peut-être, du délégataire au 1<sup>er</sup> septembre puisqu'il reste encore un trimestre. Pas de questions ? Je soumetts au vote. Personne n'est contre ?

Personne ne souhaite s'abstenir ?

Merci.

Question n° : 10

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

**OBJET : Demande de financement dans le cadre de la mission d'accompagnement à l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)**1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a signé un contrat d'objectifs « déchets et économie circulaire 2018-2020 » avec l'Ademe.

Un des objectifs retenus est l'engagement de la collectivité dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). La Communauté d'agglomération s'est ainsi engagée à accompagner des entreprises du territoire afin de favoriser une démarche d'économie circulaire.

Afin de se faire accompagner dans cette nouvelle démarche, une mission d'étude EIT va être lancée en début d'année 2019.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est associée avec la Communauté de communes du Pont du Gard afin de signer un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec l'État. Une des actions retenues au sein de ce CTE est l'EIT.

Afin de mettre en cohérence les deux démarches, la mission d'EIT se fera sur le territoire des deux EPCI.

Le plan de financement retenu pour cette action est le suivant :

	Montant en €
<b>Aides publiques : 70%</b>	35.000
Agglo du Gard rhodanien :	
Ademe	13.125
Région	13.125
CC Pont du Gard :	
Ademe	4.375
Région	4.375
<b>Fonds propres</b>	
Agglo du Gard rhodanien	11.250
CC Pont du Gard	3.750
<b>Total</b>	<b>50 000</b>

Question présentée à la commission Environnement réunie le 6 décembre 2018.

**Mme Claire LAPEYRONIE** : L'EIT c'est l'Écologie Industrielle et Territoriale tout ça se passe dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

~~Vous vous souvenez qu'en octobre 2017 on avait délibéré ici en Conseil pour signer un~~ contrat, ce qu'on appelle le CODEC contrat d'objectif entre la communauté d'Agglo et l'Ademe donc dans ce contrat d'objectif sur 3 ans 2018-2019-2020 il est question de ... c'est contractuel, on a beaucoup parlé tout à l'heure au moment du DOB, réduire la proportion des déchets ménagers, valoriser mieux les déchets ménagers et il y a un des points dans ce contrat c'est donc travailler sur les EIT c'est-à-dire sensibiliser les entreprises à avoir une démarche d'économie circulaire. Ensuite très récemment en décembre 2018 il y a eu le contrat du CTE qui a été signé donc il a paru opportun de faire porter cette mission d'EIT sur les 2 EPCI à savoir la Communauté de Communes du Pont du Gard et notre Agglomération donc pour sensibiliser, à priori, pour faire une synergie sur 12 entreprises du territoire donc là cette délibération demande des subventions à la fois à l'Ademe et à la Région Occitanie pour les 2 EPCI à hauteur de 70% et donc un autofinancement qui reste à 30% pour cette mission de 50.000 € qui a bien sûr été au budget.

**M. Jean-Christian REY :** Merci Mme Lapeyronie. Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question n° : 11

Rapporteur : Vincent POUTIER

**OBJET : Modification du tableau des effectifs.**1°) Note synthétique de présentation :

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent intercommunal dont la carrière est gérée par le Grand Avignon, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2019 en :

- créant 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 9 heures hebdomadaires
- supprimant 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 9 heures hebdomadaires

Question présentée au Comité Technique du 14 février 2019.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Vincent POUTIER :** Bonsoir à toutes et à tous. Donc il s'agit de prendre en compte un changement de grade pour une personne, assistante d'enseignement dont la carrière est gérée par le grand Avignon et qui a changé de grade et qui est passée d'agent artistique principal seconde classe à agent artistique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour 9h hebdomadaires pour la collectivité.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Poutier. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Il joue quelle musique, il joue quel instrument ?

**M. Vincent POUTIER :** Je sais que c'est un professeur mais je ne sais pas plus loin, c'est une colle.

**M. Jean-Christian REY :** Très bien. C'est un prof de Pont. En tout cas félicitations. Y a-t-il des oppositions ?  
Des abstentions ?  
La question est adoptée, je vous remercie.

Question n° : 12

Rapporteur : Vincent POUTIER

**OBJET : Rémunération des saisonniers vacataires.**1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien recrute du personnel vacataire pour assurer les actions suivantes :

- les accueils de de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans (à l'exclusion des accueils périscolaires),
- les accueils de jeunes de 12 à 17 ans.

Compte tenu de la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé de revaloriser la rémunération des animateurs et directeurs vacataires comme suit :

- Animateur
  - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 70,21€ brut/jour,
  - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 120,36€ brut/jour,
  - ✓ Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 240,72€ brut/jour,
  - ✓ Heure complémentaire : 10,03 € brut/heure,
- Directeur
  - Forfait Journée de 7 heures : 77,21€ brut/jour,
  - Forfait Séjour de 12 heures : 132,36€ brut/jour,
  - Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 264,72€ brut/jour,
  - Heure complémentaire : 11,03 € brut/heure.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Vincent POUTIER :** C'est une délibération qui dans sa forme vous a déjà été présentée et si elle vous est présentée aujourd'hui c'est en raison de l'augmentation du SMIC sur lesquels ils sont indexés, les rémunérations des animateurs et des directeurs. Donc vous voyez à la fois pour les animateurs et les directeurs, vous lirez les montants. On vous demande de délibérer sur un forfait journée de 7h, un forfait séjour de 12h et un forfait séjour de 12h plus dimanches et jours fériés pour les montants indiqués et vous avez également les heures complémentaires si cela est nécessaire.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Poutier. Y a-t-il des questions ? Oui, M. Daver.

**M. Jean Marie DAVER :** Bon une question un peu particulière. Est-ce que ces tarifs ont été débattus avec les représentants du personnel ?

**M. Vincent POUTIER :** Un certain nombre de questions du Conseil d'Agglomération sont débattues, évidemment, en Comité Technique au préalable. Celui-ci c'est une question tout à fait organique, en fin de compte ce sont les textes et donc une révision mécanique et la réponse est non cette question n'a pas été abordée en Comité Technique.

**M. Jean-Christian REY :** Ça suit le SMIC.

**M. Vincent POUTIER :** Voilà c'est ça, ce sont des grilles.

**M. Jean-Christian REY :** Ce sont des grilles indiciaires. Très bien, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.



Question n° : 13

Rapporteur : Vincent POUTIER

**OBJET : Mise à disposition d'agents auprès de la Société NICOLLIN.**1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères attribué à la Société NICOLLIN, il est proposé le renouvellement de la mise à disposition de 6 agents communautaires pour la réalisation des prestations de collecte des ordures ménagères et collecte sélective des déchets recyclables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 3 ans pour une quotité de travail de 100 % et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

Question présentée au Comité Technique du 22 novembre 2018.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Vincent POUTIER :** Donc en fin de compte le contrat d'ordures ménagères est beaucoup plus long mais les textes nous interdisent d'établir des conventions au-delà de 3 ans donc c'est pour ça que la convention est limitée à 3 ans. Disons que l'assemblée, dans 3 ans, sera tenue de redélibérer.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Poutier. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question suivante : M. Poutier, compte épargne temps.

Question n° : 14

Rapporteur : Vincent POUTIER

**OBJET : Modification du règlement du Compte Epargne Temps.**1°) Note synthétique de présentation :

Le dispositif du Compte Epargne Temps (CET) consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes.

Le règlement du Compte Epargne temps de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a été validé au Conseil Communautaire du 14 octobre 2013 en fixant notamment le principe de monétisation.

Suite à la parution du décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 et de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018, il convient de modifier le règlement intérieur du Compte Epargne Temps pour tenir compte des modifications du seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés qui passent de 20 jours à 15 jours et d'autre part d'appliquer les montants forfaitaires qui ont été revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Question présentée au Comité Technique du 14 février 2019.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 mars 2019.

**M. Vincent POUTIER :** Là aussi c'est une modification du règlement du Compte Epargne Temps pour prendre en compte les derniers règlements en vigueur et notamment le décret n° 2018-1305 du 27 décembre et l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 où en fin de compte ont été abaissés les seuils pour indemniser les jours épargnés qui passent de 20 jours à 15 jours. Et également ont été modifiés les montants forfaitaires en cas de monétisation donc des jours épargnés.

**M. Jean-Christian REY :** Merci M. Poutier. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée, je vous remercie.

Question n° : 15

Rapporteur : Jean Christian REY

**OBJET : Information sur les décisions du Président**

1	02/01/19	Lancement du schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmé (SD-ADAP) des services de transports en commun de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obligatoire pour la mise en conformité autour du transport.</b></li> </ul>
2	16/01/19	Mission d'accompagnement à l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C'est ce que l'on a voté tout à l'heure mais l'Ademe pour pouvoir financer souhaitait une délibération et plus de la décision, c'est pour ça qu'il y a une décision.</b></li> </ul>
3	21/01/19	Fixation de la participation des familles au séjour ski organisé par l'ALSH Ados de Pont-Saint-Esprit pendant les vacances d'hiver 2019. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C'était le 1<sup>er</sup> séjour ski où il y avait une vraie mixité géographique de tous les secteurs, je cherche M. Bayard, félicitations ils sont tous revenus, impeccable ! En tout cas c'est très bien parce que c'est important aussi, on y tient beaucoup à mélanger tous les gamins du territoire.</b></li> </ul>
4	24/01/19	Signature d'une convention d'objectifs et de financement 2018-2021, volet enfance et volet jeunesse, avec la Caisse d'Allocations familiales du Gard. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ça c'est le volet enfance/jeunesse avec la CAF.</b></li> </ul>
5	29/01/19	Fixation du prix moyen horaire applicable pour l'année 2019 dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la communauté d'agglomération.
6	05/02/19	Suppression de la régie de recette du centre aéré de Gaujac. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parce qu'on le mutualise avec St Marcel de Careiret, donc de 2 on en fait qu'un.</b></li> </ul>
7	05/02/19	Création d'une régie de recettes pour le centre de Loisirs de Saint-Marcel de Careiret/Gaujac. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Donc il n'y a qu'une seule régie.</b></li> </ul>
8	05/02/19	Création d'une régie de recettes pour les séjours 3/15 ans organisés par les ALSH de l'agglomération du Gard rhodanien.
9	14/02/19	Création d'une régie d'avance pour le séjour ski à Vars du 04/03/2019 au 08/03/2019. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qui s'est bien passé.</b></li> </ul>
10	25/02/19	Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société PAPREC, quai de transfert de Roquemaure. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qui était dans les actifs du Sidom et qu'on loue à PAPREC pour qu'ils puissent réaliser leurs activités.</b></li> </ul>

**M. Jean-Christian REY** : Claire Lapeyronie pour le petit mot de conclusion.

AR PREFECTURE

030-200034692-20190513-DEL38\_2019-DE  
Regu le 23/05/2019

**Mme Claire LAPEYRONIE :** Ecoutez, on vous invite mon équipe et à moi-même à, non pas gâteau d'anniversaire non, non, parce qu'il y aurait trop de bougies, mais un petit verre de l'amitié comme on dit, voilà !

**M. Jean-Christian REY :** Merci Claire. La séance est levée à 20h40.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°38/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 57  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU, Guy AUBANEL

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 mars 2019.**

**Vu** le procès-verbal du conseil communautaire des 11 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire des 11 mars 2019.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°39/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 57  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Louis CHINIEU, Guy AUBANEL

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Adhésion à la Société Publique Locale « Destination Pont d'Arc – Ardèche »**

Vu le projet de convention approuvé lors du Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance du 14 mars 2019,

Considérant qu'il est important de développer des partenariats avec les territoires voisins en matière de tourisme et de soutenir les professionnels du tourisme du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 21.03.2019,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- de devenir actionnaire minoritaire de la SPL « Destination Pont d'Arc-Ardèche » pour un montant de 1.000 € (une action à 1000 €),
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces s'y rattachant.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN  
ET L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DU GARD RHODANIEN »**

Conformément au Code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L. 134-2 portant sur la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et au Code du tourisme, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien reconnaît avoir créé un office de tourisme communautaire, sous forme d'une association de loi 1901 (délibération n° 82/2016).

L'Association a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.

L'association se compose d'un Conseil d'Administration, d'un Directoire et d'un Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance. Le détail relatif à leur composition et à leurs fonctions figure dans les statuts de l'association.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien représentée par son Président habilité par le conseil communautaire en date du 1 mai 2019, ci-après dénommée **l'Agglomération**,

Et

L'association "Office de Tourisme du Gard rhodanien », représentée par son vice-président, président par intérim, Erick Nicolle, ci-après dénommée **Office de tourisme communautaire**,

#### **ARTICLE 1 - CONTEXTE**

L'Office de Tourisme communautaire s'est vu déléguer par l'Agglomération les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire, en coordination avec les institutions en charge du tourisme sur le territoire (l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, le Comité Régional du Tourisme...). Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique du territoire. L'Office de Tourisme met en œuvre la stratégie du tourisme définie par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et les programmes locaux de développement touristique. Il peut être amené à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au Code du tourisme. Enfin, il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Pour lui permettre de remplir ces tâches d'intérêt public, l'Agglomération lui attribue annuellement, les crédits nécessaires, adaptés à son classement en catégorie II et à ses obligations de prestations de services aux clientèles, ceci en application de l'arrêté du 12 janvier 1999 et du Code du Tourisme.

#### **ARTICLE 2 – MISSIONS**

##### **2.1. Assurer la mission d'accueil**

L'Office de Tourisme s'attachera à :

- Assurer un accueil professionnel de la clientèle touristique à l'intérieur des Bureaux d'Information Touristique mais aussi à l'extérieur au travers de dispositifs d'accueil mobiles s'il le juge nécessaire ;

- Fournir les outils et fournitures adéquats pour permettre au personnel de mener à bien les missions confiées ;
- Alimenter la base de données touristique départementale en lien avec l'ADRT ;
- Constituer un fichier clients destiné à envisager des actions de Gestion Relation Client ;
- Posséder des dépliants en adéquation avec son classement et avec les valeurs du territoire ;
- Tenir un tableau de bord de fréquentation touristique dans les Bureaux d'Informations Touristiques ;
- Offrir un accès wifi sécurisé aux clients ;
- Mettre en vente des cartes et guides ou tout autre objet ou service en capacité à répondre aux besoins des clients.

## **2.2 Répondre aux préconisations du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information**

Ce Schéma d'Accueil dont la restitution a eu lieu en décembre 2018 a pour objectif d'adapter les services rendus par l'Office de Tourisme et de mettre en place une logique de destination partagée avec l'ensemble des protagonistes (hébergeurs, vigneron, restaurateurs, etc.).

### **2.2.1. Mettre en place un observatoire relatif à l'activité touristique**

Il s'agit de mieux connaître les attentes de la clientèle touristique et des socioprofessionnels pour adapter les services rendus. L'Office de Tourisme doit donc se doter d'outils adaptés pour être en capacité de définir et mettre en place une stratégie claire à partir de constats et d'indicateurs mesurables.

### **2.2.2. Installer la marque touristique « Provence Occitane »**

Pour faire connaître cette marque, l'Office de Tourisme doit la rendre visible dans ses différents Bureaux d'accueil Touristique et sur les communes identifiées comme principaux centres d'accueil touristique à l'échelle de la destination. Une certaine cohérence doit se retrouver dans l'aménagement des bureaux en tenant compte des attentes clients et des fils conducteurs identifiés (Provence Occitane, art de vivre, œnotourisme, patrimoine et activités de pleine nature). Pour éviter la rupture dans le parcours du client, des produits identitaires devront être vendus dans les Bureaux d'Information Touristique au sein d'espaces « boutique ». Ces produits devront eux aussi intégrer les fils conducteurs identifiés et répondre aux besoins des clientèles cibles.

### **2.2.3. Amplifier la notion d'accueil en mobilité**

Au vu des résultats encourageants des actions en mobilité engagées pendant la saison 2018, l'Office de Tourisme doit amplifier ces actions à l'intérieur du périmètre de compétence en 2019 pour inciter le client à consommer sur place. Ces actions en mobilité doivent aussi se dérouler en dehors du périmètre de l'agglomération avec pour objectif de promouvoir la destination Provence Occitane et inciter les clients à venir consommer sur place.

### **2.2.4. Répondre au plus près aux attentes des socioprofessionnels du territoire**

Un réel partenariat doit être mis en place entre l'Office de Tourisme et les socioprofessionnels adhérents. Dans ce cadre une charte de partenariat doit préciser les droits et obligations de chacun. L'Office de Tourisme doit proposer des services en adéquation avec les attentes des socioprofessionnels. Les partenaires doivent être valorisés au travers d'outils adaptés pour être identifiés comme faisant partie du réseau d'accueillants de Provence Occitane. Des commissions de travail thématiques en lien avec la stratégie doivent permettre la participation du plus grand nombre des socioprofessionnels à la dynamique touristique.

### 2.2.5. Promouvoir la destination en France et à l'étranger

Les documents visant à promouvoir la destination doivent tenir compte du positionnement marketing de la destination et des attentes des clients et socioprofessionnels. Une diffusion de ces documents devra être planifiée de façon optimum.

Les outils numériques seront adaptés de la même façon à la stratégie, qu'il s'agisse du site internet et des réseaux sociaux.

Parallèlement, il conviendra de développer des actions promotionnelles du type « salon » et « accueil presse » pour faire connaître la destination en France et à l'étranger.

### 2.2.6. Offrir des parcours de découverte

Afin d'inciter le client à découvrir le territoire et donc indirectement à consommer sur place, des parcours de découverte seront identifiés. Ces parcours seront en adéquation avec la stratégie touristique et répondront aux attentes des clientèles cibles. Ils existeront principalement au sein des communes identifiées comme principaux centres d'accueil touristique mais pourront aussi être identifiés en tant que tels dans des scénarii présentés sur les différentes éditions de l'Office de Tourisme et sur la partie blog du site internet.

### 2.2.7. Adapter les animations

Le programme des animations devra sans cesse s'adapter aux attentes des clients pour optimiser la satisfaction de ces derniers et les fidéliser. Les animations doivent aussi être une façon de valoriser les acteurs locaux.

### 2.2.8. Créer du lien avec les destinations voisines

Pour élargir le champ promotionnel de Provence Occitane, il convient de travailler en réseau avec les destinations voisines. Pour la partie « œnotourisme » le lien avec l'Office de Tourisme du Grand Avignon est incontournable. Pour les activités de pleine nature, des partenariats doivent être envisagés avec les Offices de Tourisme d'Ardèche. D'autres partenariats pourront être envisagés avec les Offices de Tourisme voisins.

## **2.3. Participer au déploiement des activités de pleine nature**

Depuis sa création, l'Agglomération porte une politique de développement des circuits de randonnée pédestre en relation avec les associations locales et le département du Gard.

En 2018, l'Agglomération a mis en place de la signalétique sur des circuits cyclo touristiques sur routes partagées.

En 2019 l'Agglomération mettra l'accent sur la mise en place d'une offre VTT.

### 2.3.1. Promouvoir les activités de pleine nature

L'Office de Tourisme doit promouvoir l'offre d'activités de pleine nature mises en place par l'Agglomération en éditant des supports adaptés, en les relayant sur des supports numériques et en vendant les cartes de randonnée pédestre éditées conjointement entre le Département et l'Agglomération au sein des Bureaux d'Information Touristique.

### 2.3.2 Accueillir un événement VTT d'envergure nationale

La société Riverside Publications propose, en partenariat avec Chlorobike, un événement majeur pour les vététistes francophones : l'Election du VTT de l'année. Plus de 15 000 votants participent à cet événement en nominant en ligne un des cinq VTT de chaque catégorie. Sur place quelques 50 lecteurs, journalistes, professionnels et "Guest stars" testent ces VTT et votent pour le VTT musculaire de l'année et le VTT électrique de l'année.

La destination Provence Occitane ayant été retenue pour accueillir l'élection 2019, l'Office de Tourisme sera chargé de la prise en charge de cet événement (hébergement, restauration, communication et organisation avec les communes accueillantes et les clubs de VTT locaux).

## **2.4. Assurer la continuité des actions engagées**

### **2.4.1. Travailler en réseau**

Pour que la destination existe à l'échelle départementale, régionale et nationale, l'Office de Tourisme devra adhérer à des structures telles que des fédérations et clubs reconnus (Fédération Départementale des Offices de Tourisme, Comité Régional du Tourisme, etc.)

### **2.4.2. Se doter d'outils performants, de mobiliers adaptés et de fournitures diverses**

Pour mener à bien toutes les missions confiées, l'Office de Tourisme doit se doter de nouveaux outils et en assumer les frais de fonctionnement et de maintenance. L'Office de Tourisme est chargé de fournir les Bureaux d'Information Touristique et l'Espace Rabelais en fournitures administratives et d'entretien. Les frais de maintenance des outils appartenant à l'Agglomération et autres abonnements souscrits par cette dernière restent à la charge de l'Agglomération tout comme les frais et travaux d'entretien des locaux occupés.

### **2.4.3. Assurer l'animation du label Vignobles et Découvertes**

L'Office de Tourisme est chargé d'assurer la bonne tenue de l'Espace Rabelais et de répondre en tout point au référentiel du label Vignobles et Découvertes (suivi du label et animation).

### **2.4.4. Développer la qualité de l'offre touristique**

L'Office de Tourisme accompagnera les professionnels du tourisme du territoire dans des démarches de classement et de labellisation en lien avec la stratégie (label Vignobles et Découvertes, Accueil Vélo, Référentiel Chambres d'Hôtes Référence)

### **2.4.5. Apporter son expertise sur des équipements communautaires à vocation touristique**

L'Office de Tourisme doit soutenir et promouvoir les actions engagées par l'Agglomération dans le domaine du tourisme.

## **ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

### **3.1 Le personnel**

Les agents du service Tourisme restent directement rattachés à l'Agglomération et assurent, pour le compte de l'Office de tourisme communautaire, les missions fixées à l'article 2 ci-dessus.

### **3.2 Les locaux**

Le siège administratif de l'association est situé au siège de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, 1717 Route d'Avignon, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE.

Le Bureau principal d'accueil de l'Office de Tourisme classé en catégorie II est situé Avenue Léon-Blum, Espace Saint- Gilles à BAGNOLS-SUR-CÈZE et 3 Bureaux d'Information Touristique classés y sont rattachés :

BIT de Pont-Saint-Esprit, 1 Avenue résidence Welcom à PONT-SAINT-ESPRIT

BIT de Goudargues, 4 route de Pont-Saint-Esprit à GOUDARGUES

BIT de Laudun, 109 rue de la République à LAUDUN

En saison, des Bureaux d'Information Touristique saisonniers peuvent être ouverts.

L'Agglomération sera gestionnaire des locaux en question et en assumera les frais d'entretien.

#### **ARTICLE 4 – FINANCEMENT**

La subvention accordée à l'association pour la mise en œuvre du plan d'action s'élève à 148.000.00 €. Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre mission ponctuelle ou permanente confiée à l'Office de Tourisme. Cela fera l'objet d'un avenant à la présente convention stipulant la nature, la durée et le montant des crédits accordés.

A la fin de l'exercice comptable, l'Office de Tourisme présentera à l'Agglomération et au Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance un compte-rendu de l'emploi des crédits et de tous les justificatifs nécessaires (bilan, compte de résultat, rapport d'activités).

Des indicateurs de suivi seront mis en place et l'évolution des résultats sera communiquée.

Liste des indicateurs :

- Nombre de contacts renseignés
- Nombre de participants aux animations organisées par l'association
- Tout autre indicateur pertinent pour évaluer l'impact du tourisme sur l'économie locale

#### **ARTICLE 5 – DURÉE**

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

#### **ARTICLE 6 – MODIFICATIONS, RÉSILIATION ET LITIGES**

Toute modification reste possible par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour la bonne réalisation de leur accord.

La résiliation de la présente convention est possible par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 3 mois.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties, quant à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à une instance de trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties font d'ores et déjà attribution de juridiction aux Tribunaux compétents.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le .....

Cet accord comporte 5 pages et 2 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Gard rhodanien

Jean Christian REY

Le vice-président,  
Président par intérim de l'Office  
de Tourisme du Gard rhodanien

Erick NICOLLE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°40/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2019 Office de Tourisme du Gard rhodanien.**

Vu l'article L. 134-2 qui stipule que les communautés d'agglomération exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, au sens du 2° du I de l'article L. 5214-16 et du 1° du I de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention approuvée lors du Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance du 14 mars 2019,

Considérant qu'il est important de soutenir les actions portées par l'office de tourisme du Gard rhodanien qui exerce son action sur l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 21.03.2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, (5 abstentions)**

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens liant l'association « office de tourisme du Gard rhodanien » et la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
- d'approuver le versement d'une subvention à cette association à hauteur de 148.000 € pour l'année 2019,
- d'autoriser le président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°41/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY



**Objet : Contribution financière 2019 à l'Association PREVIGRELE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,  
Considérant la nécessité de protéger les productions agricoles locales contre la grêle,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2019,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission développement économique du 21 mars 2019.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'approuver le versement de la contribution pour l'année 2019 à l'association PREVIGRELE, à hauteur de 20.644,33€.
- d'autoriser le président à prélever cette subvention sur le budget 2019 (compte 6574).

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°42/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES,

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Attribution de subvention à l'ASL IT3C.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant le document descriptif du projet et le plan de financement transmis par l'Association Syndicale Libre d'Irrigation du Terroir des 3 Châteaux le 22 mars 2019,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Considérant que la question a été présentée à la Commission Moyens Généraux du 6 mai 2019,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'octroyer à l'ASL IT3C une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €.

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité ;**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000€ à l'ASL IT3C,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'autoriser le président à prélever cette subvention sur le budget 2019 (compte 6574).

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°43/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Cotisation 2019 à l'association Initiative Gard.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant que l'association Initiative Gard, membre du réseau France initiative (230 plateformes en France) aide financièrement les créateurs d'entreprises ainsi que les entreprises en croissance par l'octroi de prêts à taux très avantageux,

Considérant que le bilan du partenariat mis en place concrètement dès le quatrième trimestre 2013 est positif,

Considérant que des prêts d'honneur « croissance » sont dorénavant en place et accessibles sans conditions d'ancienneté, que des actions visant à promouvoir les sources de financement alternatifs en complément de ceux de la structure sont portés à connaissance des porteurs, que le partenariat avec l'Office des Entreprises est efficace,

Considérant que le territoire compte, en 2019, 75 501 habitants,

Considérant que le calcul de la cotisation est basée sur un montant de 0,50 € / habitant,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 21 mars 2019 ainsi qu'un bilan détaillé de l'action sur le territoire pour l'année 2018 et que celui-ci a été jugé positif,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'attribuer une cotisation de 37.750,50 euros pour l'année 2019 à l'association Initiative Gard,
- d'autoriser le président à prélever cette cotisation sur le budget 2019 (compte 6281).

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°44/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités de Sarsin à Connaux.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),  
Vu la délibération n°176/2013 du 14 octobre 2013 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,  
Vu la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la zone d'activités de Sarsin, située sur la commune de Connaux, fait partie de l'inventaire des zones d'activités économiques établi par la collectivité,  
Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité de Sarsin, la SCI TALER représentée par monsieur Alain DILMI s'est porté acquéreur d'un terrain de la parcelle cadastrée AL 170 sur cette zone, pour un montant de 33.404,20 euros toutes taxes comprises,  
Considérant la sollicitation d'avis de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, en date du 03 août 2018 et considérant le silence de ceux-ci depuis plus d'un mois valant avis favorable tacite,  
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 27 novembre 2018,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'autoriser le Président à procéder à la vente de la parcelle cadastrée AL 170 de 1.353 m<sup>2</sup>, au prix principal incluant la taxe sur valeur ajoutée de TRENTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET VINGT CENTIMES (33.404,20 €) au profit de la SCI TALER représentée par monsieur Alain DILMI en pleine propriété,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**FLUX PETITS ALUMINIUMS ET SOUPLES**  
**DU STANDARD ALUMINIUM ISSU DE COLLECTE SEPARÉE**

Entre :

**Le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums** ayant son siège social au 1, boulevard Pasteur, 75 015 PARIS, représenté par Monsieur Arnaud Deschamps, Vice-Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après, dénommée le « **Fonds**»,

Et :

L'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par son président, Jean Christian REY, dûment habilité par délibération en date du 13 mai 2019, jointe au présent contrat, en **Annexe 1**.

Ci-après, dénommée la « **Collectivité** »

Ci-après dénommées individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

**PREAMBULE**

Nespresso France SAS (« Nespresso »), avec le concours d'industriels, opérateurs de tri ainsi que d'autres acteurs de la filière de recyclage comme France Aluminium Recyclage, et des personnalités politiques ont créé en 2009 le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier (« CELAA »). La vocation du CELAA est de dialoguer avec les différentes parties prenantes afin de favoriser la collecte et l'intégration des petits emballages et objets métalliques au système de tri sélectif.

Dans ce cadre, le CELAA a déployé et a participé au financement depuis 2010 d'expérimentations à grande échelle dans des centres de tri et de valorisation. Ces établissements pilotes situés dans le Var, les Alpes Maritimes, les Hauts-de-Seine et le Lot ont tous été équipés d'un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'acier et de l'aluminium.

Citéo/Adelphe a lancé en 2014 un Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri, visant à soutenir le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium. Ainsi jusqu'en 2018 cette catégorie faisait partie d'un standard expérimental distinct du standard Aluminium issu de collecte séparée.

Suite aux résultats concluants des expérimentations sur les centres de tri pilotes et de la pertinence du déploiement du Standard Expérimental sur plusieurs centres de tri du territoire, le flux petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée à partir du 1er janvier 2019.

Le Fonds, créé en 2014 par Nespresso, a pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citéo/Adelphe.

Le Fonds a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif de tri et de recyclage des petits emballages et déchets en aluminium.

Le Fonds a été initié par Nespresso et est ouvert à tous les industriels concernés par la problématique



des petits emballages et objets en aluminium qui souhaitent faire avancer et financer la filière de tri et valorisation de ces déchets.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention (la présente convention et ses annexes qui ont valeur contractuelle étant ci-après dénommées la « Convention ») a pour objet de définir les conditions et modalités de soutiens complémentaires apportés par le Fonds à la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la filière de recyclage des petits aluminiums relative au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée (anciennement « Standard Expérimental »).

### **ARTICLE 2 – PERIMETRE ET PREREQUIS**

#### 2.1. Le bénéfice de la présente Convention est soumis aux prérequis suivants :

- La Collectivité a conclu le contrat pour l'action et la performance (« CAP ») qui régit les relations techniques et financières, entre Citéo/Adelphe et la Collectivité.
- Les déchets issus du tri sélectif de la Collectivité sont orientés vers un centre de tri qui a mis en place un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'aluminium sur la fraction de refus/fines.

#### 2.2. Pour l'application de la Convention :

On entend par « flux petits aluminiums et souples » les emballages et objets métalliques non magnétiques souples extraits par un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'aluminium à différentes étapes d'un procédé de tri du flux de collecte sélective, et notamment sur le flux de refus/fines de tri précédemment destiné à l'élimination.

Ces petits déchets en aluminium peuvent être extraits dans un flux séparé des autres déchets en aluminium (« Flux Séparé ») ou extraits en mélange avec d'autres déchets en aluminium (« Flux en Mélange »).

#### 2.3. L'assiette de financement sera restreinte à la définition de l'Aluminium tel que défini ci-dessous :

- Pour les aluminiums en Flux Séparé : l'assiette de calcul prendra en compte la totalité des tonnes du flux séparé triées et recyclées
- Pour le Flux en Mélange : l'assiette portera sur 25% du tonnage global d'aluminium trié et recyclé

#### 2.4. Communication

L'ensemble des acteurs et membres du Fonds pourront communiquer sur les consignes de tri auprès de leurs propres clients, consommateurs, présents sur le territoire de la Collectivité.

### **ARTICLE 3 - OBJECTIFS**

Cette Convention a pour objectif de :

- Favoriser l'augmentation des performances de collecte et tri des emballages et objets en aluminium par les habitants sur le territoire de la Collectivité.
- Participer au coût de collecte, tri et traitement des emballages et objets en aluminium (notamment aux efforts de communication sur le geste de tri).
- Verser une dotation aux démarches volontaires des collectivités en faveur du recyclage de l'aluminium, en complément des soutiens financiers de Citéo/Adelphe.

**ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE**

Pour percevoir la dotation par le Fonds, la Collectivité s'engage à :

4.1. Respecter le cahier des charges Citéo/Adelphe relatif au standard Aluminium issu de collecte séparée

4.2. Renforcer les consignes de tri aux habitants à l'ensemble des petits emballages et objets en aluminium

Les supports de communication de ces consignes seront déployés à minima auprès des habitants sous forme imprimée, sur Internet et via les Ambassadeurs du tri lorsque ces derniers existent.

Les nouvelles consignes sur les des petits emballages et objets en aluminium devront être intégrées sur tous les nouveaux supports de communication qui seront réédités après la signature de la Convention.

Les collectivités ont la possibilité d'indiquer toutes modifications de ces supports dans le portail collectivité de Citéo/Adelphe.

La Collectivité s'engage à fournir au Fonds sur demande le plan de communication prévu et le calendrier provisoire associé.

La mise en place d'actions d'information et de promotions à destination des habitants visés ci-dessus constitue une obligation essentielle à la charge de la Collectivité dans le cadre de l'exécution de la Convention.

4.3. Faire un suivi et un reporting :

La Collectivité s'engage à saisir les tonnages sur le portail collectivité de Citéo/Adelphe (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019) dans le but de participer à l'évaluation du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée

Ainsi la Collectivité déclare les performances atteintes chaque année en termes de tri et de recyclage de l'aluminium avec les certificats nécessaires.

Par mesure de simplification administrative, le Fonds s'est rapproché de Citéo/Adelphe afin de faciliter les modalités de déclarations de ces données.

Les tonnes d'aluminiums conformes au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, étant déclarées par la Collectivité en ligne à Citéo/Adelphe, il est convenu que Citéo/Adelphe communiquera au Fonds les tonnages annuels validés pour calculer le soutien du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, également désignés dans la présente convention « Performances ».

Par la signature de la présente convention, la Collectivité donne son accord exprès à la communication par Citéo/Adelphe au Fonds des Performances la concernant pour la durée de la Convention.

La Collectivité s'engage à fournir au Fonds, via le centre de tri qui traite ses déchets de collecte sélective si nécessaire, les résultats de caractérisations effectuées à une fréquence d'1/trimestre :

- Sur le gisement de petits aluminiums et souples et du gisement de capsules en aluminium entrant en centre de tri.
- Sur le gisement de capsules en aluminium présent dans le flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée avant sa mise en balle.

#### 4.4. Filière de recyclage par pyrolyse

La Collectivité s'engage à diriger le flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée vers une unité de pyrolyse ou équivalente afin de garantir la bonne valorisation de ces déchets.

La Collectivité pourra fournir sur demande du Fonds de dotation des justificatifs sur l'exutoire final.

#### **ARTICLE 5 - AUDIT**

Afin de contrôler la quantité et la qualité des matériaux triés, objet de la dotation versée par le Fonds, le Fonds pourra faire réaliser régulièrement et à ses frais des audits sur site.

Ils pourront être effectués, au choix du Fonds, soit par le Fonds (ou un de ses représentants dument mandaté à cet effet) soit par un auditeur tiers.

La non-exécution d'un plan d'action défini suite à un audit pourra donner lieu à la révision de la dotation définie en article 6.1 et/ou à résiliation de la présente Convention conformément à l'article 11 des présentes.

Dans tous les cas, la Collectivité demeure seule et entièrement responsable de la mise en œuvre du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée vis-à-vis de Citéo/Adelphe.

#### **ARTICLE 6 - IDENTIFICATION D'INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS**

Pour le suivi de la présente Convention, chaque Partie désigne un responsable ; ils seront les correspondants privilégiés l'un de l'autre.

Pour le Fonds :

Nom, Prénom : Grégoire Cojan

Fonction : Directeur Technique et Qualité

Adresse postale : 1, Bd Pasteur 75015 PARIS

Adresse électronique : fondsdedotation-recyclagealuminium@nespresso.com

Pour la Collectivité :

Nom, Prénom

Fonction

Adresse postale

Téléphone

Adresse électronique

Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du Contrat. La liste mise à jour deviendra effective au titre du Contrat dans les cinq (5) jours suivant sa communication à l'autre Partie.

#### **ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIERES – MODALITES DE VERSEMENT**

##### 7.1. Dotation

Les tonnes d'aluminium du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée qui auront été prises en compte dans le calcul du soutien versé par Citéo/Adelphe (désignées également Performances) feront l'objet d'une dotation complémentaire.

Cette dotation s'élève à trois cent euros (300 €) par tonne recyclée et soutenue financièrement par Citéo/Adelphe conformément au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée. Cette dotation sera appliquée sur l'assiette définie en article 2.3 ci-dessus.

## 7.2 Conditions au versement des dotations

La dotation est due à la Collectivité sous réserve :

- De l'application des obligations de la Collectivité visées à l'article 4.2 ci-dessus.
- De la transmission à Citéo/Adelphe des Performances obtenues dans le cadre au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée.

A défaut de respecter ces conditions, la Collectivité ne pourra pas prétendre à la dotation et le Fonds pourra à sa discrétion, résilier la présente Convention conformément à l'Article 11 ci-dessous.

## 7.3. Modalité de versement des dotations

Le Fonds enverra à la Collectivité une demande de facture correspondant au montant du soutien calculé en fonction des informations transmises par Citéo/Adelphe entre avril et mai de l'année N+1.

La Collectivité devra ensuite faire parvenir au Fonds un titre de recette d'un montant correspondant.

Un virement sera ensuite effectué par le Fonds dans les 3 mois suivant la réception du titre. A cet effet, un relevé d'identité bancaire est joint en **Annexe 2**.

Si aucun tonnage n'a été renseigné par la Collectivité dans le portail collectivité de Citéo/Adelphe, l'envoi d'une demande de facture ne sera effectué qu'au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N+1, après vérifications des tonnages par Citéo/Adelphe.

## **ARTICLE 8 – COLLABORATION DES PARTIES**

Les Parties s'engagent à collaborer ensemble de bonne foi en vue de la réalisation de la Convention.

La Collectivité, tout au long de la collaboration, est invitée à formuler des suggestions, commentaires, ou propositions qui peuvent contribuer à améliorer l'efficacité de la filière pour le flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée.

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITE**

### 9.1. Les Parties sont tenues au strict respect des lois et des réglementations en vigueur

A ce titre, elles s'engagent à ne soumettre à l'autre Partie aucune proposition qui serait contraire à ces textes et devront donc pour la réalisation de leurs engagements s'assurer de la conformité de leurs propositions avec les lois et règlements applicables.

Les Parties doivent déployer tous les soins et la diligence nécessaires au respect de leurs obligations afin de contribuer à la réussite de la Convention. Les Parties assumeront la responsabilité de la réalisation, de la qualité et du contrôle du respect de leurs obligations respectives. Elles garantissent la bonne fin de l'exécution de la Convention.

Les Parties assument donc l'entière responsabilité de la mise en œuvre de leurs obligations respectives.

Dans ce cadre, chaque Partie garantit l'autre Partie de tout recours de tiers y afférent.

## 9.2. La participation du Fonds

La participation du Fonds dans le cadre flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée est limitée au soutien financier (précisé à l'article 7.1 de la Convention) et au contrôle de la qualité des matériaux triés, objet de la dotation versée par le Fonds (précisé à l'article 5 de la Convention). Le fait pour le Fonds de verser une dotation sur les tonnes recyclées dans le cadre du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée ne peut en aucun cas impliquer de responsabilité quelle qu'elle soit dans la mise en œuvre de la filière.

La Collectivité demeure seule et entièrement responsable de l'exécution de la Convention à l'égard du Fonds.

## **ARTICLE 10 – TRANSMISSION-UTILISATION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES**

### 10.1. La Collectivité s'engage à transmettre au Fonds l'ensemble des informations nécessaires aux fins d'exécution de la Convention, conformément aux stipulations de celle-ci.

Dans un souci de simplification et sauf avis contraire de la Collectivité notifié par écrit au Fonds, le centre de tri avec lequel cette dernière aura contracté pourra adresser directement au Fonds tous documents et/ou informations nécessaires aux fins de finalisation et/ou d'exécution de la Convention.

Le cas échéant, la Collectivité s'engage, dans le cadre du contrat la liant au centre de tri, à répercuter l'ensemble des obligations relatives à la transmission des informations prévues par la Convention, sans que cela ne soit de nature à exonérer la Collectivité de ses obligations à l'égard du Fonds.

### 10.2 Confidentialité des informations

Toutes les données et informations spécifiques de l'une des Parties qui auront été transmises à l'autre pour l'application de la Convention sont confidentielles.

### 10.3 Exploitation des données

La Collectivité autorise, en tout état de cause, le Fonds à exploiter les données de performances obtenues à des fins statistiques dans les conditions définies ci-après.

Le Fonds peut utiliser librement les données agrégées mais également les données individuelles / sans mention du nom de la Collectivité / dans le cadre de la promotion du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée.

### 10.4 Durée d'exploitation des données

La présente clause relative à l'utilisation des données et informations spécifiques de la Collectivité est applicable pendant toute la durée de la Convention ainsi que postérieurement, après la fin de celle-ci pour quelque cause que ce soit, pour une durée de cinq (5) ans.

## **ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION**

### 11.1. Durée de la Convention

La Convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

### 11.2. Résiliation

11.2.1. La Convention pourra être résiliée en cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'autre Partie d'une mise en demeure par lettre recommandée demeurée sans effet, caractérisant le ou les manquements reprochés. La Convention sera dès lors réputée résiliée le 31<sup>ème</sup> jour calendaire, sans préavis ni formalité judiciaire.

11.2.2. La Convention prendra fin, automatiquement et de plein droit, avant son terme dans le cas où l'agrément de Citéo/Adelphe lui serait retiré, sans que la Collectivité ne puisse prétendre à aucun droit à ce titre.

11.2.3. La Convention prendra fin, automatiquement et de plein droit, avant son terme en cas de résiliation pour quelque motif que ce soit du CAP signés entre la Collectivité et Citéo/Adelphe.

11.2.4. Si l'une des Parties tarde à mettre en œuvre la résiliation de la Convention par suite d'un manquement de la Partie défaillante à tout ou partie de ses obligations, ce retard ne signifiera en aucune manière renoncement à ses droits.

11.2.5 La Convention prendra fin, automatiquement et de plein droit, avant son terme dans le cas où la Collectivité ne dirige plus ses déchets issus de la collecte sélective vers un centre de tri qui a mis en place un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'acier et de l'aluminium sur la fraction de refus/fines.

Le droit de demander la résiliation de la Convention ne se substitue pas aux autres droits et recours dont disposent les Parties et notamment ceux de demander réparation.

#### **ARTICLE 12 – CARACTERE PERSONNEL DU CONTRAT**

La Convention a été conclue avec la Collectivité en fonction de sa qualité et en raison de l'existence du CAP signé entre la Collectivité et Citéo/Adelphe.

La Convention ne pourra donc être cédée en tout ou partie par la Collectivité.

#### **ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE**

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles qui serait dû à un événement de force majeure.

Seront considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques d'extériorité, d'irrésistibilité et d'imprévisibilité, habituellement reconnus par les lois et tribunaux.

De condition expresse, auront les mêmes conséquences que les cas de force majeure ou cas fortuits reconnus par la jurisprudence des Cours et des Tribunaux français : le tremblement de terre, l'incendie et l'inondation, les catastrophes naturelles, actes de guerre et de terrorisme... affectant l'exécution de la Convention.

En cas de force majeure, la Partie victime ne pourra être autorisée à suspendre temporairement l'exécution de ses obligations et ne sera exonérée de sa responsabilité que sous réserve d'en avertir l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 8 (huit) jours suivant la survenance du cas de force majeure considéré. Les Parties s'efforceront alors de prendre toutes les mesures propres à pallier les conséquences de cet événement de force majeure.

Toute suspension dans l'exécution des obligations de la Convention pour cas de force majeure devra être limitée à la durée effective de l'empêchement en question. Toutefois, en cas de persistance de l'événement de force majeure au-delà d'un mois et à défaut d'accord entre les Parties sur les modalités de poursuite de la Convention, la Convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties. La date de résiliation sera celle de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ladite résiliation.

En cas de résiliation due à un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée par une Partie à l'autre.

#### **ARTICLE 14 - LITIGES**

Le présent Contrat est régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui surviendrait en raison de l'exécution de la Convention.

Au cas où un règlement à l'amiable ne pourrait être atteint dans le mois qui suit la demande écrite de la Partie la plus diligente, le différend sera alors soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

#### **ARTICLE 15 - DIVERS**

Les stipulations de la Convention formalisent l'intégralité de l'accord entre les Parties quant à l'exécution du partenariat. En conséquence, ces stipulations annulent et remplacent les éventuelles stipulations contenues dans tout autre document, correspondance ou communication écrite, échangés entre les Parties avant la signature de la Convention et relatives à son objet.

Toutes les clauses de la Convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, toutes les autres clauses demeureront valides et continueront de lier les Parties, sauf à ce que l'annulation de ladite clause modifie l'économie des présentes.

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas invoquer à l'encontre de l'autre, l'une quelconque des stipulations de la Convention, ne saurait être interprété comme emportant renonciation à l'invoquer ou à en bénéficier ultérieurement.

Au cas où les Parties décideraient d'un commun accord, au cours de l'exécution de la Convention, d'en modifier le contenu ou le déroulement, elles conviennent d'ores et déjà que ces modifications devront faire l'objet, avant toute exécution, d'un avenant signé des Parties.

Les documents ci-après annexés font partie intégrante de la Convention :

Annexe 1 - Délégation du pouvoir par délibération

Annexe 2 - RIB de la Collectivité

Elles conservent néanmoins un caractère supplétif et ne s'appliquent que dans la mesure où elles ne contredisent pas les termes de la Convention.

Fait à Paris, le  
Pour le Fonds  
Le Vice-président  
Arnaud DESCHAMPS

, en deux (2) exemplaires originaux  
Pour la Collectivité  
Le Président  
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°45/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY



**Objet : Convention de partenariat pour les petits aluminiums.**

Vu les extensions de consignes de tri des emballages depuis avril 2016 sur l'agglomération, en partenariat avec Citéo,

Vu la capacité technique du centre de tri à capter les petits métaux en aluminium par courant de Foucault,

Vu la convention signée avec le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums le 18 juin 2018,

Considérant le projet de convention avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums pour une durée de quatre ans, afin de rémunérer la performance de tri de ce flux,

Considérant que cette question a été présentée à la commission du 28 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'autoriser le président à signer la convention avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums pour une durée de quatre ans, avec une dotation à hauteur de 300 € par tonne, et tout document utile relatif à cette convention.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





---

## CONVENTION

---

**CONSIDERANT** que l'association K'net Partage œuvre pour promouvoir tous gestes éco-citoyens pour valoriser les emballages recyclables en France,

**CONSIDERANT** que le recyclage de ces déchets permet à l'association K'net partage de recueillir des fonds distribués de manière désintéressé à des enfants souffrant de handicaps divers,

**CONSIDERANT** qu'il entre dans les compétences de l'Agglomération du Gard rhodanien de favoriser toutes actions tendant à optimiser le tri sélectif des emballages ménagers et assimilés sur son territoire,

### ENTRE

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, sise 1717 route d'Avignon, à 30200 BAGNOLS SUR CEZE, représentée par son Président, Mr Jean Christian REY, **D'UNE PART**

### ET

K'net Partage, Association Loi 1901, dont le siège social est situé à la Garoussine 30200 Saint Nazaire, représentée par son Président, Mr Laurent GAUTIER,

### D'AUTRE PART

---

**IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES**

---

**ARTICLE 1 : Objectifs**

Les parties à la présente convention ont convenu d'un commun accord d'unir leurs efforts en vue de répondre aux objectifs suivants :

1. Encourager les consommateurs de canettes en aluminium et en acier, boîtes boissons, à pratiquer le tri sélectif au travers notamment de la collecte des emballages mise en place sur le territoire de l'Agglomération ;
2. Soutenir l'action de K'net Partage qui développe une campagne d'information sur le tri sélectif, dans le but de recueillir des fonds pour venir en aide aux enfants handicapés.

**ARTICLE 2 : Les obligations de l'Agglomération du Gard rhodanien**

L'Agglomération s'engage :

- A accueillir dans son quai de transfert de Saint-Nazaire, sur rendez-vous, les canettes récupérées par K'net Partage lors d'opérations ou manifestations ponctuelles ;
- A promouvoir les objectifs de son partenariat avec Knet Partage lors des campagnes de collecte de canettes sur la voie et les espaces publics.
- A attribuer à l'association K'net Partage une subvention calculée selon la formule suivante : « SUBVENTION » = (TONNAGE ANNUEL de canettes valorisé au centre de tri) x (PRIX DE REPRISE PLANCHER de l'aluminium).

**ARTICLE 3 : Obligations de K'net Partage**

Knet Partage s'engage :

- A apporter les canettes collectées lors d'opérations ponctuelles (concert, manifestation culturelle, séminaires de l'Agglomération...) au quai de transfert de Saint Nazaire, sur Rendez-vous, sous réserve que le gisement soit propre;
- A affecter intégralement les sommes perçues au titre de cette convention au bénéfice d'enfants et adolescents handicapés. A ce titre un compte rendu moral et financier sera transmis à l'Agglomération chaque fin d'année.
- A insérer le logo ou le visuel de l'Agglomération sur chacune de ses publications, chaque fois que cela est possible.

**ARTICLE 4 : Droits et obligation réciproque**

- K'net Partage et l'Agglomération se confèrent mutuellement le droit de faire connaître ce partenariat et à l'utiliser dans leurs documents de communication internes et externes. Les deux parties pourront utiliser le logo de l'autre partie pour communiquer.
- K'net Partage et l'Agglomération s'engagent à s'informer mutuellement de tout événement susceptible d'intéresser l'une ou l'autre partie. Ils étudieront toutes opportunités de promotion et de communication mutuelles.

**ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La présente convention d'une durée de un (1) an prend effet à compter de la date de signature. Elle pourra être reconduite trois (3) fois par tacite reconduction pour une durée totale de quatre (4) ans.

**ARTICLE 6 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les présentes clauses de la convention.

**ARTICLE 7 : Contestation**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour l'Agglomération

Pour Knet Partage

Le Président,  
Jean Christian REY

Le Président,  
Laurent GAUTIER



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°46/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Convention K'net Partage.**

Considérant que l'association K'net Partage œuvre pour promouvoir tous gestes écotoyens pour valoriser les emballages recyclables en France,

Considérant que le recyclage de ce flux permet à l'association K'net Partage de recueillir des fonds distribués de manière désintéressé à des enfants souffrant de handicaps divers,

Considérant qu'il entre dans les compétences de l'Agglomération du Gard rhodanien de favoriser toutes actions tendant à optimiser le tri sélectif des emballages ménagers et assimilés sur son territoire,

Considérant le projet de convention avec K'net partage pour une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant que cette question a été présentée à la commission du 28 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- décide d'autoriser le Président à signer la convention avec K'net partage et tout document utile relatif à cette convention

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°47/2019bis du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Mission d'AMO Programmiste dans le cadre du projet de restructuration du Musée – Demande de Subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211.9 du CGCT définissant les attributions du Président,

Considérant la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour laquelle la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a en charge le projet de transfert et de refondation du musée Albert André de Bagnols sur Cèze,

Considérant que le musée est aujourd'hui municipal et que le nouveau musée a vocation à devenir l'un des équipements culturels structurants de l'Agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Aménagement du Territoire, Ruralité et Services Publics du 4 avril 2019,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité ; (4 abstentions)**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une aide de l'État (DRAC Occitanie) de 40 000 €, représentant 40% du financement de l'étude de programmation estimée à 100 000 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 04/06/2019*







Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°47/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Mission d'AMO Programmiste dans le cadre du projet de restructuration du Musée – Demande de Subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211.9 du CGCT définissant les attributions du Président,

Considérant la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour laquelle la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a en charge le projet de transfert et de refondation du musée Albert André de Bagnols sur Cèze,

Considérant que le musée est aujourd'hui municipal et que le nouveau musée a vocation à devenir l'un des équipements culturels structurants de l'Agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Aménagement du Territoire, Ruralité et Services Publics du 4 avril 2019,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité ; (4 abstentions)**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une aide de l'État (DRAC Occitanie) pour le financement de l'étude de programmation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°48/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Demande de subvention au titre de l'animation 2019 du site Natura 2000 « Forêt de Valbonne ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°06-066 du 09 novembre 2006, validant le pilotage du site Natura 2000,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Communauté d'agglomération pour réaliser les actions et l'animation du Site Natura 2000 - Forêt de Valbonne,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a été désignée structure porteuse en charge de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) sur le site « Forêt de Valbonne » FR 9001398, et qu'à ce titre, l'agglomération du Gard rhodanien peut bénéficier d'une aide de l'Etat et de l'Union Européenne au titre du dispositif T.O 7.6.2 du programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon 2014-2020,

Considérant que cette question a été présentée à la commission aménagement du territoire, ruralité et services publics du 4 avril 2019,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité ;**

- de valider le programme d'animation Natura 2000 pour la campagne 2019-2020 suivant :
  - Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs
  - Conseiller et orienter les interlocuteurs dans le cadre des évaluations d'incidence.
  - Suivre l'animation générale du DOCOB et la veille juridique.
- de valider le plan de financement prévisionnel pour 2019 :

<b>Financeurs sollicités</b>	<b>Montant en €</b>
Etat (37%)	1 480,00 €
UE (63%)	2 520,00 €
<b>Sous-total financeurs publics</b>	<b>4 000,00 €</b>
Autofinancement	0,00 €
<b>TOTAL général = coût du projet TTC</b>	<b>4 000,00 €</b>

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une aide pour l'animation 2019-2020 du site Natura 2000 « Forêt de Valbonne »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



## Avenant 2 à la Convention de Délégation de Service Public Gîte Pleine Nature

### Entre

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY, dument habilité à cet effet en vertu de la délibération du conseil communautaire du 13 mai 2019, et désignée ci-après « l'EPCI »

D'une part,

### Et

La Société les Terrasses du Roc (SAS), représentée par son Président, Monsieur Yann JOSSELIN, désignée ci-après « le délégataire »

D'autre part,

Vu la délibération n°2018-63 du 26/03/2018 approuvant le Contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature,

Vu la délibération du 18/06/2018 n°2018-95 approuvant l'avenant 1 du Contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature,

Vu le contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature signé le 20/07/2018 par les deux parties,

### IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Le contrat de DSP initial a été signé le 20 juillet 2018, date de référence pour le commencement et la fin d'exécution dudit contrat. Le délégataire met en avant le fait que cette date ne lui permettra pas d'exploiter la dernière saison estivale qu'il aura préalablement préparée. L'EPCI entend cet argument et propose de modifier la date d'échéance du contrat.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **Article 1 :** Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la date d'échéance du contrat de DSP

#### **Article 2 :** Durée de contrat

L'article 3 – Durée de contrat est modifié selon les termes suivants ;

*La durée du présent contrat de délégation initialement conclue à 5 ans (cinq ans), reconductible 2 fois pour une durée d'un an, soit une durée totale de sept ans maximum, est portée à 6 ans et 4 mois (six ans et quatre mois) reconductible 2 fois pour une durée d'un an, soit une durée totale de huit ans et 4 mois maximum.*

*La date de référence d'exercice à exercice est le 20 novembre au lieu du 20 juillet.*

#### **Article 3 :** Application du présent avenant

Les modifications apportées par cet avenant 2 entreront en vigueur à compter de la signature du présent document entre les deux parties.

AR PREFECTURE

030-200034692-20190513-DEL49\_2019-DE  
Regu le 23/05/2019

Toutes les clauses initiales de la convention de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature et de ses avenants demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en deux exemplaires, à Bagnols-sur-Cèze, le .....

Pour la Communauté d'agglomération  
du Gard rhodanien,

Le Président

Pour la Société les Terrasses du Roc,

Le Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°49/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

**Objet : Avenant 2 – Contrat DSP Gîte Pleine Nature.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-63 du 26/03/2018 approuvant le Contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature,

Vu la délibération du 18/06/2018 n°2018-95 approuvant l'avenant 1 du Contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature,

Vu le contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature signé le 20/07/2018 par les deux parties,

Considérant que ce point a été abordé lors du Comité de pilotage,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité ;**

- d'approuver l'avenant 2 au contrat de Délégation de Service Public du Gîte Pleine Nature, joint en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant 2.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**







Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°50/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Bagnols-sur-Cèze au titre de l'exercice 2019.**

Vu le budget prévisionnel 2019 du Relais Assistants Maternels de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que cette question a été présentée à la commission petite enfance du 16 avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'approuver le budget prévisionnel 2019 du Relais Assistants Maternels de Bagnols-sur-Cèze,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Bagnols-sur-Cèze au titre de l'exercice 2019.

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats</b> (prestations de service, matières et fournitures...)	3 675	<b>Ressources propres</b>	33 211
<b>Services extérieurs</b> (location, entretien, assurances...)	7 650	<b>Subventions :</b>	
		. Département	17 000
		. CAF	18 500
<b>Autres services extérieurs</b> (honoraires, publicité, missions, déplacements...)	2 350		
<b>Impôts et taxes liés aux frais de personnel</b>	710		
<b>Autres impôts et taxes</b>	100		
<b>Frais de personnel</b>	54 226		
<b>TOTAL</b>	<b>68 711</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 711</b>

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



Délibération n°50.2019 du 13 mai 2019





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°51/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Pont-Saint-Esprit au titre de l'exercice 2019.**

Vu le budget prévisionnel 2019 du Relais Assistants Maternels de Pont-Saint-Esprit, Considérant que cette question a été présentée à la commission petite enfance du 16 avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'approuver le budget prévisionnel 2019 du Relais Assistants Maternels de Pont-Saint-Esprit,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Pont-Saint-Esprit au titre de l'exercice 2019.

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats</b> (prestations de service, matières et fournitures...)	3 175	<b>Ressources propres</b>	70 477
<b>Services extérieurs</b> (location, entretien, assurances...)	7 650	<b>Subventions :</b>	
		. Département	17 000
		. CAF	18 500
<b>Autres services extérieurs</b> (honoraires, publicité, missions, déplacements...)	3 500		
<b>Impôts et taxes liés aux frais de personnel</b>	1 050		
<b>Autres impôts et taxes</b>	150		
<b>Frais de personnel</b>	90 452		
<b>TOTAL</b>	<b>105 977</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 977</b>

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°52/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'acquisition de mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Les Mini-Pousses de Saint-Laurent des Arbres.**

Considérant la nécessité d'acquérir des mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Les Mini-Pousses de Saint-Laurent des Arbres, à la suite des travaux d'agrandissement,

Considérant que cette question a été présentée à la commission petite enfance du 16 avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard à hauteur de 2.617,00 € pour l'acquisition de mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Les Mini-Pousses de Saint-Laurent des Arbres.

Dépenses HT		Recettes HT	
acquisition de mobiliers	1 470,41	Subvention CAF	2 617,00
acquisition de matériels	1 801,59	Participation Agglo	655,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 272,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 272,00</b>

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°53/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'acquisition de mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Vigan-Braquet de Bagnols-sur-Cèze.**

Considérant la nécessité d'acquérir des mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Vigan-Braquet de Bagnols-sur-Cèze à la suite des travaux d'agrandissement,

Considérant que cette question a été présentée à la commission petite enfance du 16 avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard à hauteur de 7.202,79 € pour l'acquisition de mobiliers et matériels divers pour le multi-accueil Vigan-Braquet de Bagnols-sur-Cèze.

Dépenses HT		Recettes HT	
acquisition de mobiliers	3 723,36	Subvention CAF	7 202,79
acquisition de matériels	5 280,13	Participation Agglo	1 800,70
<b>TOTAL</b>	<b>9 003,49</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 003,49</b>

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**







Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°54/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Attribution de subvention aux associations à caractère musical.**

Vu les demandes de subvention des associations La Quègne, Association Musique Ensemble à Pont-Saint-Esprit et Association des parents d'élèves et amis de l'école de musique de Pont-Saint-Esprit,

Considérant que cette question a été présentée à la commission jeunesse et enseignements artistiques du 10 avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - . Association La Quègne : 1.300 €
  - . Association Musique Ensemble à Pont-Saint-Esprit : 800 €
  - . Association des parents d'élèves et amis de l'école de musique de Pont-Saint-Esprit : 800 €
- d'autoriser le président à prélever cette subvention sur le budget 2019 (compte 6574).

Ces sommes seront imputées sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouve llement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCCS (CGET)	Départeme nt	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
<b>Ingenierie</b>																	
5	Agglo	R	GARD RHODANIEN	<a href="mailto:a.rquez@gardrhodanien.com">a.rquez@gardrhodanien.com</a>	20003469200018	MOUS	demandé	17 500			17 500	17 500			52 500	5310	La mous coordonne, met en œuvre et assure le suivi de la mise en place des piliers du contrat de ville. En ce sens le chef de projet participe à l'ensemble des actions concourant à la réduction des inégalités qu'elles soient issues de la P.V. ou au titre du droit commun.
6							accordé				16 000	3 000					
7							rappel 18	33 500			16 000	3 000			52 500		
8	Agglo	R	GARD RHODANIEN	<a href="mailto:c.guyet@gardrhodanien.com">c.guyet@gardrhodanien.com</a>	20003469200018	ASV	demandé	15 000			15 000	16 450			46 450		Mise en réseau des professionnels, renforcement de la prévention par la mise au point d'un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire et par une action dans le cadre du CESC. Réunion publique pour développer le recours aux soins des populations fragilisées notamment auprès des centres sociaux.
9							accordé				10 000	3 500					
10							rappel 18	32 950			10 000	3 500			46 450		
11	BSC	R	Ville de Bagnols sur Cèze	Charlotte Buhot <a href="mailto:c.buhot@bagnolesurceze.fr">c.buhot@bagnolesurceze.fr</a>	#####	MOUS	demandé		15 961		15 961	15 961			47 883		Co-financement du poste des agents chargés du pilotage et de la mise en oeuvre de la Politique de la ville à Bagnols-sur-Cèze.
12							accordé				14 000	4 000					
13							rappel 18		35 883		13 000	4 000			52 883		
14	PSE	R	Ville de Pont- Saint-Esprit	<a href="mailto:gerome.bouvier@mairiepse.fr">gerome.bouvier@mairiepse.fr</a>	21300202500012	MOUS	demandé		33 000		12 000	10 000			55 000		Co-financement du poste des agents chargés du pilotage et de la mise en oeuvre de la Politique de la ville à Pont-Saint-Esprit.
15							accordé				12 000	4 000					
16							rappel 18		37 795		12 000	4 000			53 795		
<b>Thématique EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>																	
18	Agglo	R	MLJ	<a href="mailto:frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Information, accompagnement et présence des jeunes QPV sur les manifestations liées à l'emploi	demandé	1 000			2 000	2 000	2 500	500	8 000	30 qpv	Présentations spécifiques des forums et manifestations prévus à destination des jeunes en QPV ciblés comme éloignés. 4 Ateliers de préparation aux visites, incluant un travail sur la confiance en soi, la préparation aux entretiens... accompagnement physique sur les forums et retour d'expérience spécifiques.
19							accordé	500			1 500	1 600	AF 2000				
20							rappel 18	500			1 500	1 600	2 000		5 600		
21	Agglo	N	MLJ	<a href="mailto:frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Présentation du dispositif service civique au sein des qpv	demandé	1 400			1 800	1 800		400	5 400	30	Informer de façon spécifique (8 ateliers spécifique) permettant de présenter le dispositif et de préparer les entretiens.
22							accordé	AR			0	0					
23							rappel 18								0		
24	Agglo	N	MLJ	<a href="mailto:frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Estime de soi et insertion professionnelle	demandé	1 000			1 500	1 500			4 000	30	Atelier collectif animé par une psychologue afin de comprendre et décrypter son estime de soi, repérer les points d'amélioration, analyser les stratégies individuelles et redynamiser les parcours d'insertion. 1 fois par mois.
25							accordé	500			1 500	0			2 000		
26							rappel 18								0		
27	Agglo	R	MLJ	<a href="mailto:frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.combe@mous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Sensibilisation et information à l'accès aux droits et à la santé	demandé	1 000			1 800	1 700			4 500	40	8 info coll autour de l'accès aux droits (CPAM), informations et présentation du bilan santé à disponibilité des ayants droits, 8 préparation sous forme d'atelier par une cef de la MLJ, possibilité de rdv individuel en cas de situation particulière
28							accordé	500			1 500	1 000					
29							rappel 18	1 000			1 000	1 000			3 000		

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
30	Agglo	R	MLJ	<a href="mailto:frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Sensibilisation de l'existant et des solutions mobilités face à l'insertion professionnelle pour les publics des territoires qpv du Gard rhodanien avec l'appui du mediateur emploi	demandé	1 000			1 800	1 800			4 600	30	Mise à disposition d'un temps conseiller pour présenter les aides à la mobilité du territoire. Travail individuel et collectif sur la levées des freins à la mobilité. 8 ateliers et entretien individuel d'aide aux démarches administratives afin d'être facilitateur et diffuseur des solutions mobilités. Apprentissage du code de la route par AGIR.
31							accordé	500			1 500	775			2 775		
32							rappel 18	775			1 000	775			2 550		
33	Agglo	N	MLJ	<a href="mailto:frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Sensibilisation des droits et devoirs autour du contrat d'apprentissage	demandé	775			1 000	1 000			2 775	30	4 ateliers pour informer les familles et apprentis sur la recherche d'un CA, législation autour du CA, droits et devoirs du futur apprenti, connaître ses freins et ses forces face à sa recherche d'un CA. La finalité est d'assurer une entrée réussie dans ce dispositif.
34							accordé	0			1 000	0			1 000		
35							rappel 18								0		
36	Agglo	N	MLJ	<a href="mailto:frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com">frederic.comberous@mlj-gardrhodanien.com</a>	37909282800027	Projet Futsal vers l'emploi	demandé	2 500			5 000	2 500	4 300	2 600	16 900		3 matchs/mois organisés en lien avec le médiateur emploi à destination des jeunes ciblés éloignés de l'emploi. 1 match/mois avec des équipes d'entreprises. Travail sur les savoirs être en amont, réseautage et retours d'expériences.
37							accordé	1 000			5 000	1 000					
38							rappel 18								0		
39	Agglo	R	Face Gard	Julien Rouyat <a href="mailto:j.rouyat@fondationface.org">j.rouyat@fondationface.org</a>	51131913900024	Mobilisation et accompagnement des entreprises signataires	demandé	500			1 500			717	2 717		Animation de la convention E et Q. Développement du plan d'action associé.
40							accordé	0			1 500						
41							rappel 18	1 000			2 000				3 000		
42	Agglo	N	Initiatives Gard	Alice JOLLIVET <a href="mailto:a.jollivet@initiativegard.fr">a.jollivet@initiativegard.fr</a>	42275295600025	Initiative Gard au cœur des QPV du Gard rhodanien	demandé	1 000			3 500	1 000	3 500	31 000	40 000	15	Ateliers collectifs de sensibilisation aux financements professionnels. Demyustifier le crédit, donner les outils de calibrage du besoin et les dispositifs pour y répondre. Atelier individuel d'accompagnement renforcé au financement bancaire avec partenaire bancaire.
43							accordé	1 000			3 500	1 000					
44							rappel 18								0		
45	Agglo	N	UFOLEP	Adeleine Magnier <a href="mailto:magnier.a@laposte.net">magnier.a@laposte.net</a>	44810588200048	PARCOURS COORDONNE - GARD RHODANIE *	demandé	2 500			10 000	5 000	7 000	25 500	50 000	10	Permettre à un public volontaire mais en difficulté sociale (jeune adulte, adulte), d'accéder à un parcours de formation qualifiant et diplômant dans le champ de l'animation. Le CQP diplôme multisports permet d'encadrer contre rémunération une famille d'activités sportives en fonction des options choisies.
46							accordé	0			10 000						
47							rappel 18								0		
48	Agglo	N	FFB			Parcours du créateur Transmibat	demandé							0			
49							accordé										
50							rappel 18										0

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
3																	
51	Agglo	N	FFB			Parcours de découverte des métiers du bâtiment	demandé								0		
52							accordé										
53							rappel 18									0	
54	BSC	R	Le Passe muraille	Nelly Viala nellyviala@lep assemuraille.org	42121708400043	Chantiers éducatifs	demandé		6 983		5 000	3 000	3 000		17 983		2 chantiers pour 4 bénéficiaires chacun. En interne à la mairie, suivi pas le service de prévention de la délinquance.
55							accordé		AF		5 000	3 000	AF				
56							rappel 18		3 443		5 000	3 000	3 000			14 443	
57	PSE	R	Aidar- Présence30	Présence 30 karine.mialon @presence30.fr	34830190400044	Chantiers éducatifs	demandé			4 000	4 000	4 000		194	12 194		Mise au travail de jeunes rencontrant plusieurs problématiques liées à l'addiction, la justice, la famille, la santé en vue de leur donner une 1ère expérience professionnelle ou une remobilisation sur l'emploi.
58							accordé			reliquat 2017-18	reliquat 2017-18	reliquat 2017-18			12 194		
59							rappel 18			4 000	4 000	4 000			12 000		
60	PSE	R	CCAS	CCAS christiane.bau met@mairieps e.fr	26300023400017	Bourse au permis citoyen	demandé			2 375	1 000	1 000			4 375		Participer à une démarche d'insertion professionnelle à travers l'obtention du permis de conduire tout en sensibilisant les jeunes à une démarche citoyenne au travers du bénévolat au sein des associations caritatives de la ville
61							accordé			AF	1 000	1 000					
62							rappel 18			2 374	1 000	1 000			4 374		
63	CAGR	N	PEPS	sandra.rolland0 7@gmail.com	80007567300015	Ateliers mobilité	demandé	5 000			9 000	7 000	9 000		30 000		Sensibiliser et informer le public autour de la mobilité. Mettre en œuvre une action expérimentale autour de la mobilité. Accompagner les différents publics autour des propositions de mobilité.
64							accordé										
65							rappel 18				AF4000		AF4000		0		

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse		
								AGGLO	BSC	PSE									
<b>Thématique SANTE</b>																			
67	Agglo	R	RIPOSTE	Ji Cortial direction@asso-riposte.fr	42079178200030	POINT ECOUTE SANTE	demandé	10 000			10 000	38 500	9 500	25 354	93 354	75	Améliorer l'accès à la santé en proposant un lieu passerelle d'écoute et d'orientations vers les professionnels de santé.		
68							accordé	10 000			5 000	38 500	AF 2-3000						
69							rappel 18	10 000			5 000	38 500			53 500				
70	Agglo	N	SCOP CONFLUENCE	Ahlem Bengeloune scop.confluence@wanadoo.fr	43183792100029	Prévention pour le bien vieillir	demandé		5 000		3 000	4 000			12 000		Accueillir et orienter les personnes âgées vers l'accès aux soins, à la santé et aux dispositifs de droit commun ainsi qu'à la culture et aux loisirs. Proposer aux PA un parcours prévention adapté.		
71							accordé		0		0								
72							rappel 18							0					
73	Agglo	N	Maison Départementale des Adolescents du Gard	Philippe Rigoulot philipperigoulot.mda30@gmail.com	51427640100023	Adolescents Vulnérables et Nouvelle Intervention en Réseau	demandé	14 164				8 000		29 000	51 164	20 jeunes +30 professionnels	Soutien des professionnels des quartiers prioritaires (associations, établissements scolaires, institutions) au contact des jeunes afin de repérer les signes de mal être des adolescents et jeunes adultes. Coordination renforcée des parcours en santé mentale des jeunes et des familles par la mise en réseau et accompagnement des professionnels par la psychologue coordinatrice du dispositif A.V.E.N.I.R.		
74							accordé	AF 0											
75							rappel 18							0					
76	Agglo	N	Maison Départementale des Adolescents du Gard	Philippe Rigoulot philipperigoulot.mda30@gmail.com	51427640100023	RADeO Réseau pour Adolescents en Dérives extra Ordinaires	demandé	10 000				20 000			30 000		Formation et prévention auprès des professionnels prévention et prise en charge des jeunes		
77							accordé	AF 0											
78							rappel 18							0					
79	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie mosaiqueenceze@orange.fr	41308631500038	Bien être et jardin	demandé		1 000		1 000	1 000	2 000		5 000	150	8 ateliers ayant pour objet de sensibiliser aux modes de consommation et à la nutrition. Les ateliers sont en lien avec la parcelle cultivée au jardin partagé.		
80							accordé		1 000		1 000	1 000	AD						
81							rappel 18		1 000		1 000	1 000	0		3 000				
82	BSC	R	Mairie	Muriel Averseng m.averseng@bagnolsurceze.fr	26300033300017	Opération petits dèjeuners	demandé		1 100		1 000	1 000			3 100	550	Ateliers de sensibilisation nutritionnelle des parents et des enfants, ciblés sur le repas du petit déjeuner. L'action est menée de manière renforcée par une nutritionniste dans les 3 écoles maternelles du réseau d'éducation prioritaire : Jules ferry, Jean macé et Montessori.		
83							accordé		1 100		1 000	700		2 800					
84							rappel 18		1 200		1 000	700		2 900					

		D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019																	
2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENTS DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
85	PSE	R	Mairie	<a href="mailto:gerome.bouvier@mairiepse.fr">gerome.bouvier@mairiepse.fr</a>	21300202500012	Bien être et santé	demandé			1 500	2 000	1 500			5 000		Permettre au public du quartier prioritaire de découvrir les activités au sein du QPV en alliant des messages de prévention sur la santé, le bien-être et en véhiculant les valeurs relatives à la citoyenneté et au mieux vivre ensemble
86						accordé			1 500	1 500	1 500			4 500			
87						rappel 18			1 500	1 500	1 500			4 500			
88	PSE	R	PSE Santé	<a href="mailto:coordination.psesante@gmail.com">coordination.psesante@gmail.com</a>	82959188200016	Un pont vers la santé	demandé			1 000	1 500	1 500			4 000		Favoriser l'accès à la santé et à la prévention de la population du centre ancien de PSE en proposant un programme d'actions de prévention et d'éducation à la santé adapté au public, en orientant le public vers des réponses adaptées aux besoins, en construisant un partenariat avec les autres associations sur les questions de santé.
89						accordé			1 000	1 500	1 000			3 500			
90						rappel 18			1 500	1 500	1 500			4 500			
91	PSE	N	BBSA	BBSA Jean-Jacques ATGER <a href="mailto:bassinbagnolaisissportadapte@gmail.com">bassinbagnolaisissportadapte@gmail.com</a>	44866823600012	Sport Santé pour tous	demandé			1 500	1 500	2 000	2 500		7 500		Favoriser l'autonomie et mettre en place des ateliers liés à la santé et au bien-être en effectuant les gestes du quotidien auprès des personnes âgées du QPV. Maintenir l'autonomie des personnes à domicile et améliorer leur qualité de vie.
92						accordé			1 500	1 500	0						
93						rappel 18								0			
94							demandé										
95							accordé										
96							rappel 18										
<b>Thématique MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETE</b>																	
98	Agglo	N	SCOP CONFLUENCE	Ahlem Bengeloune <a href="mailto:scop.confluence@wanadoo.fr">scop.confluence@wanadoo.fr</a>	43183792100029	Agir et Prévenir contre le Racisme et antisémitisme	demandé		5 000		3 000	5 000	2 000		15 000		1) Lister les signes précurseurs de la radicalisation/extrémisme afin d'anticiper leur manifestation, 2) Identifier et éliminer les conditions nécessaires et suffisantes à l'apparition de la discrimination et du racisme et 3) Analyser les processus en œuvre afin de prévenir le passage à l'acte raciste, violent
99						accordé			0		0		0				
100						rappel 18								0			
101	Agglo	N	SCOP CONFLUENCE	Ahlem Bengeloune <a href="mailto:scop.confluence@wanadoo.fr">scop.confluence@wanadoo.fr</a>	43183792100029	La Discrimination sous toutes ses formes	demandé		5 000		5 000	5 000	5 000		20 000		Un psychologue spécialisé dans les discriminations et dans la déconstruction des préjugés interviendra auprès des établissements scolaires. Selon une démarche interactive et un apprentissage coopératif, il apportera un éclairage théorique et pratique issu de la psychologie sociale et des préjugés.
102						accordé			0		0		0				
103						rappel 18								0			
104	Agglo	N	CJT	<a href="mailto:brigitte.ct@orange.fr">brigitte.ct@orange.fr</a>	32977910200030	Atelier d'apprentissage de la langue française sur le territoire du Gard Rhodanien	demandé	5 000			7 000	5 000	8 000	8 000	33 000		121 ateliers de 2h sur l'année 2019. Ces ateliers sont menés les mardis et jeudis y compris durant les vacances scolaires de 9h15 à 16h00. (disponibilité des mères de famille, des personnes âgées,...). Ils se déroulent dans des locaux dédiés de Bagnols-sur-Cèze et Pont St Esprit et animés par une professionnelle diplômée et expérimentée FLE du CJT de Pierrelatte
105						accordé	5 000				400	4 000			36		
106						rappel 18	5 000			4 000	4 000	4 000	5 000	22 000			

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
107	Agglo	N	UFC QUE CHOISIR	<a href="mailto:president@ales.ufcquechoisir.fr">president@ales.ufcquechoisir.fr</a>	38534742200045	Accompagnement des habitants dans leurs problématiques de consommation	demandé	1 000			1 000	1 000		1 415	4 415		1 permanence par mois qui répond au besoin repéré lors des permanences de l'UFC à Alès. Des actions collectives type réunion publique sont également réalisées (prévention arnaque, achat sur internet...).
108							accordé	0			0	0					
109							rappel 18										
110	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie <a href="mailto:mosaiqueenceze@orange.fr">mosaiqueenceze@orange.fr</a>	41308631500038	Atelier Langue et culture (CPO)	demandé		2 000		2 500	2 000	2 500		9 000	80	Constitution et animation de 6 groupes de niveau pour l'apprentissage de la langue et de découverte des institutions de la République. Chaque groupe se réunit 2 fois 2heures par semaine toute l'année (hors vacances).
111							accordé		2 000		2 500	2 000	AF				
112							rappel 18		2 000		2 500	2 000	2 000		8 500		
113	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie <a href="mailto:mosaiqueenceze@orange.fr">mosaiqueenceze@orange.fr</a>	41308631500038	Ateliers multimédias (CPO)	demandé		1 000		2 500	2 000	2 500		8 000	50	Sensibilisation à l'utilisation d'un ordinateur et du net. 5 ateliers par semaines + une plage horaire d'utilisation libre. 129 ateliers par an.
114							accordé		1 000		2 000	1 000	AF 2000				
115							rappel 18		1 000		2 000	1 000	0		4 000		
116	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie <a href="mailto:mosaiqueenceze@orange.fr">mosaiqueenceze@orange.fr</a>	41308631500038	Ateliers parents enfants/cultur et communication	demandé		1 500		1 500	1 500			4 500	100 familles	Ateliers d'éveil artistique, culturel et culinaire pour les parents accompagnés de leurs enfants.
117							accordé		1 000		1 500	1 500					
118							rappel 18		1 000		1 500	1 500			4 000		
119	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie <a href="mailto:mosaiqueenceze@orange.fr">mosaiqueenceze@orange.fr</a>	41308631500038	Rencontres ados parents d'ados	demandé		1 000		1 200	1 300			3 500	30 familles	13 ateliers d'échanges entre parents et adolescents
120							accordé		AF		1 000	1 000					
121							rappel 18		800		1 000	1 000			2 800		
122	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie <a href="mailto:mosaiqueenceze@orange.fr">mosaiqueenceze@orange.fr</a>	41308631500038	Prevention vacances	demandé		3 500		4 000	3 500	4 500		15 500	120	Mise en place d'animations pendant les vacances scolaires en faveur des familles du QPV et construction avec les familles du programme d'activité dans une logique de responsabilisation.
123							accordé		AF		3 500	2 500	AR				
124							rappel 18		2 000		3 000	2 500	0		7 500		
125	BSC	R	RIPOSTE	Jl Cortial <a href="mailto:direction@asso-riposte.fr">direction@asso-riposte.fr</a>	42079178200030	Chantiers loisirs	demandé		4 000		4 500	2 500	4 000		15 000	50	Chantiers d'amélioration du cadre de vie menés par les jeunes les mercredis après-midi. 4 jeunes par chantier.
126							accordé		4 000		4 000	2 500	AF				
127							rappel 18		4 000		4 000	2 500	AF 2500		10 500		
128	BSC	R	RIPOSTE	Jl Cortial <a href="mailto:direction@asso-riposte.fr">direction@asso-riposte.fr</a>	42079178200030	La Pépinière	demandé		4 100		4 100	4 100	5 500		17 800	100	Ouverture et mise à disposition à des associations diverses d'un local équipé au sein des Escanoux + animation d'une permanence multimédia par Riposte.
129							accordé		4 000		2 000	2 500	AF 2500		8 500		
130							rappel 18		4 000		2 000	2 500	2 500		11 000		



## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
131	BSC	R	SEP	Franck DANGER lesepf@wanadoo.fr	50201372500010	Ateliers dé clics	demandé		1 575		4 200	2 100	2 100		9 975	150	Atelier d'inclusion numérique spécialisé dans l'accès au droit. 1 demi-journée par semaine, le lundi après-midi à la Pépinière.
132							accordé		1 500		3 000	2 000					
133							rappel 18		1 500		3 000	2 000	0		6 500		
134	PSE	R	SEP	Franck DANGER lesepf@wanadoo.fr	50201372500010	Ateliers dé clics	demandé		1 575		4 200	2 100	2 100		9 975	150	Atelier d'inclusion numérique spécialisé dans l'accès au droit. 1 demi-journée par semaine, le lundi après-midi à la Pépinière.
135							accordé		1 500		3 000	2 000					
136							rappel 18		1 500		3 000	2 000	2 100		8 600		
137	BSC	R	Les Petits Débrouillards	Patrice Colenson p.colenson@lespetitsdebrouillards.org	41177507500046	Sciences citoyennes Cité débrouillarde	demandé		2 500		4 000	2 500	2 500		11 500		
138							accordé		2 000		4 000	2 000	250		8 250		
139							rappel 18		2 000		4 000	2 000	250		8 250		
140	Agglo	N	RECUP ATOUT PRIX	Fanny Peillet recupatoutprix@gmail.com	81457781300011	Création d'un service de déménagement social sur le territoire Gard rhodanien	demandé	1 500			1 500	1 500		FDVA 10000	4 500		
141							accordé	0			0	0					
142							rappel 18								0		
143	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Mezyrie mosaiqueenceze@orange.fr	41308631500038	Parents d'ados : les dangers et les richesses du net	demandé		2 000		2 000	2 000	2 500		8 500	120	Ateliers de sensibilisation des parents, des ados et pré-ados aux bonnes pratiques et au danger du net, notamment les réseaux sociaux. 2 types d'ateliers : les menseuls avec les parents et les hebdomadaires avec les enfants.
144							accordé		1 700		1 500	2 000	AF				
145							rappel 18		1 700		2 000	2 000	2 000		7 700		
146	BSC	R	Maison des alternatives solidaires	Chantal Dubois mas-bagnols@orange.fr	51128751800035	Ateliers rencontres	demandé		2 000		1 500	2 000	3 000		8 500	100	Les ateliers-rencontres, fidèles aux valeurs véhiculées par la MAS vise un public (QPV) peu habitué à sortir et à fréquenter les lieux de culture en ville et se traduisent sous la forme d'ateliers permanents et occasionnels et de rencontres régulières et ponctuelles.
147							accordé		2 000		1 000	1 000	2 000		6 000		
148							rappel 18		2 000		1 000	1 000	2 000		6 000		
149	BSC	R	Maison des alternatives solidaires	Chantal Dubois mas-bagnols@orange.fr	51128751800035	Table solidaire	demandé	17 000	2 000			6 000			25 000	200	La Table, bien au delà de la fourniture d'un repas à un prix modique, se veut être d'abord un lieu de convivialité partagée et une porte d'entrée vers les ateliers. Du lundi au vendredi toute l'année; 30 couverts par jous en moyenne.
150							accordé					6 000					
151							rappel 18	0	2 000			6 000			8 000		
152	BSC	R	Maison des alternatives solidaires	Chantal Dubois mas-bagnols@orange.fr	51128751800035	Epicerie solidaire	demandé	18 000	1 500			6 500			26 000	100	Dispositif d'aide alimentaire destiné aux familles en situation de précarité leur permettant d'accéder à des produits de première nécessité à des prix très bas. Son fonctionnement est assurée par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et par une équipe de bénévoles.
153							accordé	10 000			6 500						
154							rappel 18	10 000	1 500			6 500			18 000		

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
3																	
155	BSC	R	Peuples solidaires	Ghislaine Pagès peuplesolidaires.bagnols@gmail.com	38788332500020	Promotion de la diversité culturelle et éducation à la citoyenneté internationale	demandé		1 500		1 500	1 500		4 400	8 900	100	L'association organise des rencontres, une représentation d'un atelier musical via l'Afrique à Bagnols, retour sur expérience avec les membres de l'association Mosaïque en Cèze notamment des femmes et enfants et les habitants des QPV afin de favoriser la mixité et le lien social, et lutter contre la discrimination et les préjugés
156							accordé		1 000		1 000	1 200					
157							rappel 18		1 000		1 000	1 200					
158	BSC	N	SEP	Franck DANGER lesep1@wanadoo.fr	50201372500010	Réfèrent de parcours Inclusion numérique	demandé		1 000		2 000	1 000	2 000	2 000	8 000	50	Expérimentation d'une fonction de référent de parcours chargé de mettre en place des parcours individualisés aux publics prioritaires dans le champ de l'inclusion numérique et de l'apprentissage du français en s'appuyant sur l'offre existante.
159							accordé		1 000		2 000	1 000	AF				
160							rappel 18										
161	PSE	R	Les Petits Débrouillards	Jean HUET j.huet@lespetitsdebrouillards.org	41177507500046	Les fabriques citoyennes	demandé			2 000	2 500	2 000	250	382	7 132		Action qui s'inscrit dans le cadres des piliers cohésion sociale et cadre de vie ainsi que dans les axes jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, la citoyenneté et valeurs de la république
162							accordé			0	2 500						
163							rappel 18			2 000	2 500	1 000	250				
164	PSE	N	Le Logis du Soleil	sylvianne- guerin@orange.fr	52275332600035	Les après-midis récréatives pour seniors	demandé			1 100	2 000	1 500		4 600		1 fois/mois des ateliers de jeux intergénérationnels des après-midi récréatives, des goûters à destination de la population du QPV.	
165							accordé			1 100	2 000	0					
166							rappel 18										
167	PSE	R	Le Logis du Soleil	sylvianne- guerin@orange.fr	52275332600035	Mamies en fête	demandé			900	1 500	1 300		3 700		A l'occasion de la fête des grands-mères organisation d'une repas accompagné de lots pour les mamans isolées du QPV.	
168							accordé			500	1 000	0					
169							rappel 18			500	2 000	0					
170	PSE	N	Les Cerises Bleues	as.lescerisesbleues@gmail.com	84469651800019	Femmes en fête	demandé			900	1 500	1 300		3 700		A l'occasion de la fête des mères organisation d'une repas accompagné de lots pour les mamans isolées du QPV.	
171							accordé			900	1 500	600					
172							rappel 18										
173	PSE	N	Les Cerises Bleues	as.lescerisesbleues@gmail.com	84469651800019	Les après-midis jeux intergénérationnels	demandé			2 000	2 500	2 200		6 700		Animation de plusieurs ateliers de jeux et d'échanges intergénérationnels à destination de la population du QPV.	
174							accordé			2 000	2 500	1 000					
175							rappel 18										

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDGS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
<b>Thématique EDUCATION, CULTURE ET SPORT</b>																	
176																	
177	CAGR	N	Ceregard	<a href="mailto:ceregard@orange.fr">ceregard@orange.fr</a>	49810668100022	Assurer une meilleure maîtrise de la langue française pour favoriser l'autonomie des habitants des QPV	demandé	3 000			3 000	2 000	2 000	5 000	15 000		Etat des lieux de l'offre du territoire accompagnement à la montée en compétence et recherche de rationalisation. Mise en place d'un atelier s'aider à lire à la médiathèque de BSC et PSE.
178							accordé	0			2 000	2 000					
179							rappel 18	AF0			0	0	0			0	
180	CAGR	N	CITE REGAIN	<a href="mailto:citeregain@orange.fr">citeregain@orange.fr</a>	839105541	Le musée prend l'air	demandé	2 000			2 320	2 000	2 000	160	8 480		22 panneaux accrochés à des supports existants déjà dans les rues de la ville à 3-4m de hauteur - imprimés R°V°, soit 44 tableaux. - les tableaux sont reproduits sur un support souple, fixés sur les câbles à l'aide de mousquetons Des tests techniques ont été réalisés afin de déterminer le système d'accrochage le mieux adapté. Des prototypes réalisés grandeur nature ont été exposés pendant 6 semaines afin de vérifier leur résistance aux intempéries locales éventuelles.
181							accordé	2 000			0	0					
182							rappel 18									0	
183	CAGR	N	CITE REGAIN	<a href="mailto:citeregain@orange.fr">citeregain@orange.fr</a>	839105541	Tapis Tapis	demandé	1 000			1 300	1 000	2 000	150	5 450		Création de tapis éphémères, peints à la main, disséminés dans les espaces publics (sur le sol).
184							accordé				0						
185							rappel 18									0	
186	CAGR	N	CITE REGAIN	<a href="mailto:citeregain@orange.fr">citeregain@orange.fr</a>	839105541	Urbanités	demandé	4 500			9 000	5 000	5 000	100	23 600		Concours de création de fresques trompe-l'œil et anamorphoses sur le thème de l'énergie. Accessibles à tous ceux qui le souhaitent. En individuel ou en équipe. Technique libre. 10 projets sélectionnés seront réalisés. 3 projets seront primés (dotation en numéraire et en matériel) Gestion des projets reçus avec l'aide de l'Ecole régionale du numérique de Bagnols Réalisation des projets dans les espaces publics - une partie des
187							accordé				0						
188							rappel 18									0	
189	BSC	N	Mairie de BSC	Charlotte Buhot <a href="mailto:c.buhot@bagnolesurceze.fr">c.buhot@bagnolesurceze.fr</a>	26300033300017	Organisation locale de l'exposition d'architecture "Quatre grands ensembles Occitanie"	demandé		1 500		2 000	1 500	2 000		7 000		Animation de 12 ateliers pédagogiques autour de l'exposition d'architecture organisée par la ville et la DRAC au centre d'art rhodanien.
190							accordé				2 000	0					
191							rappel 18									0	

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDGS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
192	BSC	R	Mairie de BSC	Muriel Averseng m.averseng@ bagnolssurceze.fr	26300033300017	Tutorat par les pairs : Entraide entre jeunes	demandé		2 300		3 000		2 000		7 300	10	Système de tutorage entre lycéen et collégiens du QPV ; les tuteurs ont accès à une formation organisée par les francas et bénéficie d'une prise en charge du permis de conduire ou du BAFA en compensation.
193							accordé		2 300		3 000		2 000				
194							rappel 18		2 300		3 000		2 000		7 300		
195	BSC	R	Caisse des Ecoles	Muriel Averseng m.averseng@ bagnolssurceze.fr	26300033300017	PRE	demandé		38 000		78 000			116 000			
196							accordé		38 000		78 000			116 000			
197							rappel 18		38 000		78 000			116 000			
198	BSC ET PSE	R	Les Petits dérouillards	Patrice Colenson p.colenson@l espetsdebro uillards.org	41177507500046	Repair café	demandé		500	500	1 500	1 500	250		8 055	300	Animation d'un repair café 1 demi-journée par mois dans chaque QPV à Bagnols et à PSE
199							accordé		500	500	1 500	1 000	250				
200							rappel 18								0		
201	BSC	R	CIRCA la Chartreuse	Noella quentin.carris simobertola@ chartreuse.org	30030027400028	Ecrire lire et dire le théâtre avec et pour les habitants	demandé		1 000		2 000			3 000	20	Mise en place d'un atelier théâtre en lien avec les habitants autour d'un pièce en lien avec les partenaires du territoire. 8 ateliers et une restitution sont prévus. Le public visé sont les jeunes entre 14 et 20 ans.	
202							accordé		1 000		2 000			0			
203							rappel 18		0		0			0			
204	BSC	N	Tennis de table Bagnols Marcoule Sabran	Sylvain COSTENOBLE sylvaincostenoble@yahoo.fr	43488339300028	Projet d'intervention dans une école en quartier prioritaire : Initiation et découverte du tennis de table	demandé		1 000					1 000			
205							accordé							0			
206							rappel 18							0			
207	BSC	R	Mairie de BSC	Charlotte Buhot c.buhot@bag nolssurceze.fr	26300033300017	Animation du quartier des Escanaux pendant les vacances (Hiver, Printemps été et automne 2019)	demandé		10 100		10 000	5 000	5 000	30 100	300	7 semaines d'animation gratuites pendant les vacances scolaires. : 1 semaine à chaque petites vacances et 4 semaines durant l'été.	
208							accordé		10 100		5 000	1 500	AF 2000				
209							rappel 18		2 040		3 500	1 500	0	7 040			
210	BSC	N	Mairie de BSC	Magali Boisnard b.michel@bag nolssurceze.fr	26300033300017	Spectacles en famille	demandé		7 600		1 800	1 800	REAAP 1800	11 200		Afin d'amener un maximum de familles au sein de la médiathèque, l'équipe développe une programmation hors les murs, soit au sein de la salle de spectacle des Escanaux, soit en plein air au sein du quartier.	
211							accordé				1 800			0			
212							rappel 18							0			
213	BSC	N	MAIRIE BSC	Charlotte Buhot c.buhot@bag nolssurceze.fr	26300033300017	COUP DE POUCE ADHESION	demandé		2000		2000	2000		2000	8 000	200	La mairie expérimente une nouvelle formule pour inciter la pratique associative des jeunes, sportive ou culturelle. A chaque participation à une activité municipale, un jeune reçoit un bon de 15€ déductible d'une adhésion à un club/association. Dans ce cas, c'est la mairie qui reversera le manque à gagner.
214							accordé		2000		2000	1000					
215							rappel 18							0			

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDGS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
216	PSE	R	Mairie	CCAS christiane.bau met@mairieps e.fr	26300023400017	PRE	demandé			35 910	40 000						Favoriser l'égalité des chances des enfants de 5 à 13 ans habitant le QPV à travers un accompagnement personnalisé tenant compte de leur environnement
217							accordé			35 910	40 000						
218							rappel 18			29 050	40 000				69 050		
219	PSE	N	CDCN	CDCN maud.finiels@ lamaison.cdcn .fr	40440118400027	Blank Placard replay à PSE	demandé			1 700	1 600	1 600			4 900		Familiariser les habitants du territoire avec la rencontre artistique : aller vers et faire venir le spectacle vivant dans le quartier
220							accordé			AR	AR						
221							rappel 18								0		
222	PSE	N	FCBP	FCBP cochet.ber@fr ee.fr	45263671500016	Tournoi inter quartier à PSE dans le centre ancien situé en QPV	demandé			1 000	1 000	1 000	2 000		5 000		Proposer une action ludique dans le cadre des CDV. Créer un lien social entre jeunes issus de différents milieux origine et culture
223							accordé			1 000	1 000	1 000	2 000				
224							rappel 18								0		
225	BSC	N	FCBP	FCBP cochet.ber@fr ee.fr	45263671500016	Tournoi inter quartier aux Escanaux	demandé		2 000		2 000	2 000	2 000		8 000		2 journées d'animation dans le quartier des Escanaux avec l'organisation d'un tournoi de football ouvert à tous et d'un animation ludique sur structure gonflable. En amont, travail de lien avec les acteurs du territoire pour l'organisation et le recensement des participants en lien avec les familles.
226							accordé		2 000		2 000	500	2 000			170	
227							rappel 18								0		
228	PSE	R	RVPSE	<a href="mailto:rvpse30130@laposte.net">rvpse30130@laposte.net</a>	45089127000016	Valorisation du centre ancien aux journées européennes du patrimoine 2019	demandé			500	1 000	1 200			2 700		
229							accordé			500	1 000	1 000					
230							rappel 18			1 250	1 000						
231	PSE	N	RVPSE	<a href="mailto:rvpse30130@laposte.net">rvpse30130@laposte.net</a>	45089127000016	Edition d'un ouvrage mettant en valeur la société de PSE dans l'après-guerre	demandé			500	2 100	1 000			3 600		
232							accordé			0	0	0					
233							rappel 18										
234	PSE	N	RVPSE	<a href="mailto:rvpse30130@laposte.net">rvpse30130@laposte.net</a>	45089127000016	Réalisation d'une fresque murale à l'entrée de ville	demandé			1000	1000	1000			3 000		
235							accordé			0	0	0					
236							rappel 18								0		
237															0		

Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
3																	
238																	
239														0			

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse		
								AGGLO	BSC	PSE									
<b>Thématique CADRE DE VIE ET PARTICIPATION DES HABITANTS</b>																			
241	BSC	R	Mosaïque en Cèze	Dominique Meyzie mosaiqueence ze@orange.fr	41308631500038	Actions en pied d'immeuble	demandé		4 000		5 000	2 000	4 000		15 000	700	Le centre social organise des actions "hors les murs", au sein des différents secteurs du QPV afin de favoriser la connaissance entre voisins, l'appropriation du quartier, son respect voire son embellissement par des actions de type balcons fleuris.		
242						accordé		3 500		3 000	1 000	AR							
243						rappel 18		3 500		3 000	1 000	0		7 500					
244	BSC	N	CCAS	Charlotte Buhot c.buhot@bag nolssurceze.fr	26300021800069	Fonds de participation des habitants (FPH)	demandé		1 000		1 000	1 000			3 000	50	Le Fonds de participation des habitants a pour but de financer de manière souple et réactive des actions portées par plusieurs habitants du QPV. Un comité d'attribution est mis en place, il réunit des membres du conseil citoyen, du centre social ainsi que des commerçants du quartier.		
245						accordé		1 000		1 000	1 000								
246						rappel 18								0					
247	BSC	R	AVAQ (CC)	Maryse Nordez avaq.b- c@outlook.fr	83486830900016	Diversifier les modalités de rencontre avec les habitants	demandé		1 000		1 000	1 000			3 000	100	Organisation de permaculture en pieds d'immeubles ou d'actions sur le terrain pour récolter la parole et l'avis des habitants du quartier.		
248						accordé		AF		1 000	1 000								
249						rappel 18		800		1 000	1 000			2 800					
250	BSC	N	AVAQ	Maryse Nordez avaq.b- c@outlook.fr	83486830900016	Création d'un système d'échange local (SEL°)	demandé		900			1 000			1 900		Aller à la rencontre d'autres SEL dans la région proche afin d'étudier la mise en place d'un SEL aux Escanaux. Un SEL est un système de mise en relation de personnes qui troquent des services : petit travaux, babysitting, ménage, manutention...		
251						accordé		200			0			200					
252						rappel 18								0					
253	BSC	N	AVAQ (CC)	Maryse Nordez avaq.b- c@outlook.fr	83486830900016	Appui methodologique du conseil citoyen de bagnols sur Cèze par un tiers neutre	demandé		2 160		2 160	2 160			6 480	20	Financement d'un prestataire extérieur pour appuyer le conseil citoyen dans son rôle et ses démarches, toujours dans une visée d'autonomisation des membres du CC. Présence sur le terrain une fois par mois + soutien par téléphone.		
254						accordé		2 160		2 160									
255						rappel 18								0					
256	PSE et B/C	R	Les Compagnons Bâtisseurs	CBLR v.marty@com pagnonsbatis seurs.eu	82754656500017	Auto réhabilitation accompagnée de locataires du parc public et/ou privé B/C et PSE	demandé		7 000	7 000	10 000	7 000	4 000	4 850	39 850	7	Chantiers d'amélioration du logement au bénéfice de locataires d'un logement dans le QPV de Bagnols et de PSE. Le locataire doit participer aux travaux avec la présence d'un professionnel du BTP. Les partenaires sociaux doivent faire remonter des situations candidates ensuite instruites collégialement en comité de suivi.		
257						accordé		2 500	1 500	3 000	1 500	4 000							
258						rappel 18		1 500	1 000	3 000	1 500	4 000		11 000					

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
259	BSC	R	RECUP ATOUT PRIX	Fanny Peillet recupatoutpri x@gmail.com	81457781300011	Le vélo comme outil de lien social au sein des quartiers prioritaires	demandé		1 500		2 000	1 500			5 000	100	Ateliers vélo sur le terrain : réparation, sensibilisation à la sécurité routière et vente à prix modique de vélos préalablement recoltés à la déchetterie et remis en état lors des ateliers.
260							accordé		1 500		2 000	1 000					
261							rappel 18		1 500	550	2 000	1 000			5 050		
262	PSE	N	CCAS	CCAS christiane.bau met@mairieps e.fr	26300023400017	Fonds de participation des habitants	demandé			1 000	1 000	1 000		3 000		Donnes des moyens aux habitants de participer à la vie du quartier. Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier. Améliorer le cadre de vie. Développer des échanges intergénérationnels entre habitants	
263							accordé			1 000	1 000	1 000					
264							rappel 18										0
265	PSE	N	Mairie	Mairie	21300202500012	Accompagnement et appui méthodique du conseil citoyen de PSE par un prestataire extérieur	demandé			2 000	2 000	2 000		6 000		Consolidation du fonctionnement et du pouvoir d'agir du CC de PSE. Amener le CC vers l'autonomie	
266							accordé			AF	AF						
267							rappel 18										
268																	
269																	
270	<b>Thématique PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>																
271							demandé								0		
272							accordé								0		
273							demandé								0		
274							accordé								0		
275							demandé								0		
276							accordé								0		
277	<b>VVV (Ville, Vie, Vacances)</b>																
278							demandé								0		
279							accordé								0		
280							demandé								0		
281							accordé								0		



## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse
								AGGLO	BSC	PSE							
<b>REAAP 2019</b>																	
283	Agglo	R	GARD RHODANIEN	<a href="mailto:a.zaluski-romanet@gardrhodanien.com">a.zaluski-romanet@gardrhodanien.com</a>	20003469200018	Cafés Parentèles / Soirées Parentèles	demandé	1 500				1 500		1 500	4 500		6 cafés parents dont 4 organisés sur les territoires PV. Dant le prolongement des soirées sont organisées dans les multiaccueils du Gard rhodanien (13 en 2018).
284							accordé	1 500				1 500		1 500			
285							rappel 18	1 500						1 000	2 500		
286	BSC	N	Mairie de BSC		21300028400017	Ateliers cuisine du monde parents/enfants	demandé		560		1 000	500		REAAP 2000	4 060		
287							accordé										
288							rappel 18								0		
289	BSC	R	Mairie de BSC		21300028400017	Spectacles en familles	demandé		7 600		1 800	1 800		REAAP 1800	13 000		
290							accordé										
291							rappel 18								0		
292	BSC		FCPE			Conférence débats pour les PE	demandé							0		Permettre aux parents d'enfants de 11 à 16 ans d'échanger et d'accéder à des informations sur des thèmes liés à l'adolescence avec une présence active/participative des parents grâce à des intervenants professionnels. 3 conférences/débats sur 3 thèmes différents : * orientation : accompagnement et ressources locales ? animée par Nadège Huque et une conseil d'orientation psychologue du CIO de Bagnols/Cèze/ information sur les addictions / les dangers d'internet : animée par l'association Génération	
293							accordé										
294							rappel 18										0
295	BSC	R	AEM J. Ferry	Maria Molendini ce.0300231n@ac- montpellier.fr	82755984000018	Soutien à la parentalité	demandé		500			1 000		1 000	2 500	700	9 pauses café (1 mardi/mois) dans les 3 EM rattachées à l'EE Jules Ferry. Thèmes définis (les limites, le jeu, la séparation, l'entrée à l'école ...).
296							accordé										
297							rappel 18								0		

## Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2019

2	VILLES	Renouvellement/ Nouveau projet	Porteur de projet	CONTACT	N° SIRET	Intitulé de l'action	CDV	Ville/agglo			Etat DDCS (CGET)	Département	Région	Autres	TOTAL FINANCEMENT S DEMANDES	Nombre de pers.	Synthèse	
								AGGLO	BSC	PSE								
298	BSC		Mosaïque	Dominique Meyzie mosaiqueence ze@orange.fr	41308631500038	Des clés pour les parents	demandé		1 000		1 500			REAAP 2300	4 800	40	Groupe de parole de parents d'enfants 0-10 ans animé par une intervenante spécialisée. Cycle de 6 ateliers (communication, stress, les besoins des enfants, résoudre les conflits...) les vendredis soirs. L'objectif est de fournir aux parents des informations et des outils encourageants la communication empathique au sein de la famille. 3 journées de rencontre le samedi sur le thème de la fratrie, les conflits, les compétences sociales.	
299							accordé											
300							rappel 18											
301	PSE	N	CCAS	CCAS christiane.bau met@mairieps e.fr	26300023400017	Vocations parents... Parlons en !	demandé			1 700			1 000	2 700		Identifier les problèmes éducatifs des parents présents aux ateliers		
302							accordé											
303							rappel 18											
<b>FIPD</b>																		
304							demandé											
305							accordé											
306																		
<b>CNDS</b>																		
307							demandé											
308							accordé											
309																		
<b>AAP Jeunes</b>																		
310							demandé											
311							accordé											
312																		
313	Sous total demandé par financeur							138 839	166 014	103 085	389 641	292 171	124 000	147 222	1 360 972			
314	Sous total accordé par financeur							32 500	93 060	48 910	292 460	121 275	16 500	1 500	606 205	606 205	Hors CLAS, VVV, CNDS, CIEC, AR,...	
315	RAPPEL TOTAL ACCORDE EN 2018							97 400	139 711	90 169	269 500	88 375	32 500		717 655			



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°55/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2019.**

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020,

Considérant les actions initiées par les associations, par la ville et par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission solidarités et Politique de la Ville du 13 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité:**

- d'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2019 du contrat de ville ci-joint ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la DDCS (CGET) et du Conseil départemental du Gard pour le dossier de Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'année 2019 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la DDCS (CGET) pour le dossier Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2019 ;
- d'octroyer les subventions suivantes :
  - 10.000 € pour le projet « épicerie solidaire » de la Maison des Alternatives Solidaires valorisés au titre des actions en faveur des habitants des QPV.
  - 10.000 € à Riposte au titre de l'action Point Ecoute Santé en faveur des habitants des QPV.
  - 3.000 € à la Mission Locale Jeunes pour les projets spécifiques de sensibilisation aux solutions mobilité, d'accompagnement des jeunes aux manifestations liées à l'emploi, pour l'action de sensibilisation aux droits et à la santé, les ateliers de valorisation de l'estime de soi et le Futsal vers l'emploi.
  - 5.000 € au Centre de Jeunes du Tricastin organisme de formation en langue française pour ses ateliers d'apprentissage de la langue française pour adultes du Gard rhodanien.
  - 1.000 € à Initiative Gard pour les ateliers collectifs et les accompagnements individuels au financement de projet.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Délibération n°55.2019 du 13 mai 2019,*





## Convention d'objectifs

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY,

Et

L'association le Service d'Ecriture Publique, ayant son siège social 289, chemin Ousidou 30150 SAUVETERRE (siret : 502 013 725 00010), représentée par son Secrétaire/Trésorier, Philippe DUMAS,

### Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à l'association le Service d'Ecriture Publique dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- Fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

### Article 2 : engagements de l'Association Le Service d'Ecriture Publique

Le Service d'Ecriture Publique met en place sur le territoire communautaire des permanences d'accueil afin de permettre aux publics accueillis d'obtenir l'aide rédactionnelle et l'assistance administrative, telles que décrites dans l'article 1 de la présente convention.

Les lieux de permanences seront définis en accord avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'association consacra 6 heures de permanence par semaine à l'accueil du public.



### **Article 3 : participation de la Communauté de communes**

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien versera à l'association le Service d'Ecriture Publique une subvention de 9890 € au titre de l'année 2019.

### **Article 4 : comité de pilotage – évaluation**

Un comité de pilotage sera mis en place à la signature de la convention.

Il comprendra des représentants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de l'association Le Service d'Ecriture Publique.

Ce comité de pilotage se réunira une fois :

- au terme de la convention, afin de réaliser une évaluation annuelle, préalable à la reconduction éventuelle de l'action en 2020.

Dans le cas où l'action serait reconduite, l'association produira un rapport d'activité, un budget réalisé, un budget prévisionnel.

### **Article 5 : responsabilité**

L'association Le Service d'Ecriture Publique devra souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par les salariés de l'association et le public bénéficiaire de l'activité.

La responsabilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne pourra être recherchée du fait de l'activité de l'association.

### **Article 6 : code du travail**

L'association Le Service d'Ecriture Publique atteste sur l'honneur qu'elle satisfait pour la totalité de son action à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales, et que le travail qui sera réalisé le sera avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.



### **Article 7 : obligation de discrétion**

L'association Le Service d'Ecriture Publique ne communiquera à quiconque aucun document ou renseignement concernant les bénéficiaires du dispositif.

Elle ne recueillera ni ne conservera d'informations nominatives sur les bénéficiaires autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action et ne les utilisera et conservera que pour des finalités compatibles avec les objectifs poursuivis.

### **Article 8 : résiliation de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, avec un préavis de trois mois.

Elle est résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Fait en double exemplaire à Bagnols-sur-Cèze, le 08 avril 2019

Le Secrétaire/Trésorier de l'Association,

Le Président,



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°56/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*



**Objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Service d'Ecriture Publique (SEP) et signature d'une convention d'objectifs.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de la loi précitée et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la demande de subvention formulée par l'association SEP,

Considérant que la Commission Solidarités et Politique de la Ville, réunie en date du 13 mars 2019 soutient cette initiative.

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'octroyer pour 2019 une subvention de 9.890 € à l'association SEP,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ci-jointe.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2019.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°57/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association La Maison des Alternatives Solidaires.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de la loi précitée et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention tripartite pluriannuelle de 2018 à 2020 signée entre la MAS, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la ville de Bagnols-Sur-Cèze en annexe,

Vu la demande de subvention formulée par l'association la Maison des Alternatives Solidaires pour soutenir ses actions menées en faveur des personnes en difficultés,

Considérant que la Commission Solidarités et Politique de la ville, réunie en date du 13 mars 2019 soutient cette initiative.

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'octroyer une subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 € à l'association la MAS, pour les projets « Epicerie Solidaire » et « Table Solidaire ».

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



## CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre les soussignés :

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, 1717 – route d'Avignon – 30200 Bagnols-sur-Cèze, représenté par son Président, Jean Christian REY,

Et

RIPOSTE, association loi 1901 dont le siège social est fixé 2, rue Juiverie 30200 Bagnols-sur-Cèze, représenté par son Président, Dominique PAGES,

#### Préambule

L'association RIPOSTE, fondée en 1995, par des professionnels de santé à Bagnols-sur-Cèze, vise à agir, dans le cadre de la prévention primaire, secondaire et tertiaire, auprès d'un public en risque ou exposé à une consommation de substances légales ou illégales, de leur entourage ainsi qu'auprès des personnes en difficulté, qui n'ont pas nécessairement des problèmes d'addiction.

A l'origine, simple outil de soutien pour les usagers de drogues, l'association a élargi peu à peu ses champs et ses méthodes d'intervention.

#### Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'intervention financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en faveur de l'association RIPOSTE.

#### Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2019, la prise d'effet se faisant à compter de la notification qui intervient après transmission au contrôle de l'égalité.

Afin de prendre en considération les prévisions en termes budgétaires des deux parties, dans les 4 mois, celles-ci envisageront la rédaction ou non d'une nouvelle convention pour l'exercice 2020. Il appartiendra à l'association RIPOSTE de produire une nouvelle demande.

### Article 3 – Conditions de détermination du coût du dispositif

3.1 Le coût total estimé éligible pour la mise en place du projet sur la durée de la convention est évalué à 30 000 € sur un budget global de l'association de 1 069 518 €, conformément au budget prévisionnel.

Cette subvention se décompose comme suit :

- 20 000 € au titre du droit commun,
- 10 000 € au titre de la politique de la ville.

3.2 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du dispositif global conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association.

Ils comprennent notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui sont liés à l'objet, nécessaires à la réalisation du projet; raisonnables selon le principe de bonne gestion; engendrés pendant le temps de la réalisation du dispositif; dépensés par l'association RIPOSTE; identifiables et contrôlables;

3.3 Lors de la mise en œuvre du dispositif, l'association RIPOSTE peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1, ne doit pas affecter la réalisation des conditions du dispositif et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du dispositif, l'association RIPOSTE peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du dispositif et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

L'association RIPOSTE notifie ces modifications à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

### Article 4 – Conditions de détermination de la contribution financière

4.1 La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien contribue financièrement pour un montant de 30 000 €, équivalent à 2,80 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 La contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien mentionnée au paragraphe 4.1 n'est applicable que sous réserve des 3 conditions suivantes :

- La prise d'une délibération de l'EPCI;
- Le respect par l'association RIPOSTE des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12;
- La vérification par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien verse 30 000 € à la notification de la convention.

La subvention est imputée sur le chapitre 65 article 6574 du budget de l'EPCI.

La contribution financière sera créditée uniquement sur le compte de l'association RIPOSTE selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Le comptable assignataire est le Trésor Public.

Article 6 – Justificatifs

L'association RIPOSTE s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du label.

Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- Le rapport d'activité.

#### Article 7 – Autres engagements

L'association RIPOSTE, soit, communique sans délai à l'administration la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En contrepartie de l'obtention de la subvention allouée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, l'association RIPOSTE s'engage à respecter les obligations liées au label de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :

- Valoriser et promouvoir l'image de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, en faisant apparaître son logo sur l'ensemble des documents et supports de communication,
- Participer à la commission Solidarités, à la demande du Vice-président, pour une information auprès des membres,
- A faire figurer dans les annexes comptables fournies à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant total et la nature (fonctionnement ou équipement) de l'ensemble des subventions publiques reçues, toutes provenances confondues,
- A s'interdire la distribution (assimilable à une subvention, c'est à dire sans contrepartie véritable et conforme à son objet statutaire) de fonds publics à d'autres associations, collectivités privées ou œuvres, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physiques ou morales,

L'association RIPOSTE exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité afin que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne puisse être recherchée.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par L'association RIPOSTE, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 8 - Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association RIPOSTE sans l'accord écrit de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association RIPOSTE et avoir préalablement entendu ses représentants. La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en informe l'association RIPOSTE par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 9 - Evaluation

L'association RIPOSTE s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, du dispositif dans les conditions

précisées à l'article 6 de la présente convention.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien procède, conjointement avec l'association RIPOSTE, à l'évaluation des conditions de réalisation auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du dispositif au regard de l'intérêt intercommunal conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

#### Article 10 – Contrôle de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association RIPOSTE s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

#### Article 11 – Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

#### Article 12 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et l'association RIPOSTE. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut en demander l'application, par lettre recommandée avec accusé de réception.



#### Article 13 – Clause résolutoire

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation de la part de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, par lettre recommandée avec accusé de réception et après mise en demeure restée infructueuse à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas de manquements graves de l'association RIPOSTE aux présentes dispositions.

Les effets de la présente convention seront caducs en cas de non réalisation du dispositif. L'association RIPOSTE devra rembourser la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de la subvention prévue à l'article 5 de ladite convention.

#### Article 14- Clause compromissoire et de compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses sera soumis à la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Nîmes.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettront en œuvre une procédure de règlement amiable de leur différend. Celle-ci consistera en l'échange d'au moins deux correspondances entre les parties. En cas d'échec dûment constaté par les parties, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal administratif de Nîmes. Elle en informera préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours.

#### Article 15 : Dettes, impôts et taxes

L'association RIPOSTE se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet statutaire. En outre, elle fera son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances, présents ou futurs, constituant ses obligations sociales et fiscales, de telle sorte que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne puisse être inquiété ou sa responsabilité recherchée, en aucune façon à ce sujet. Il en est de même pour toute autre dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières que l'association RIPOSTE aurait contractées dans le cadre de son activité.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, en 2 exemplaires originaux, le 08 avril 2019

Le Président,

Dominique PAGES

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°58/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association Riposte et signature d'une convention d'objectifs.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de la loi précitée et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Riposte pour des actions menées en faveur de personnes en difficulté et particulièrement des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Escanaux/Coronelle/Citadelle/Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze et du Centre ancien à Pont-Saint-Espirit,

Considérant que la Commission Solidarités et Politique de la Ville, réunie en date du 13 mars 2019 soutient cette initiative.

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'octroyer pour 2019 une subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 € à l'association Riposte,
- d'autoriser le président à prélever cette subvention sur le budget 2019 (compte 6574).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ci-jointe.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°59/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*



**Objet : Indemnisation des membres de jury de recrutement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement,  
Considérant qu'il convient d'indemniser le personnel extérieur participant aux jurys de recrutement,  
Considérant que la question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'adopter le tarif horaire d'indemnisation d'un membre de jury de recrutement comme suit :

\* Traitement annuel brut correspondant au dernier indice chiffre des grilles de la fonction publique territoriale de la catégorie à laquelle le concours ou l'examen donne accès/le nombre d'heures annuelles travaillées (1.607 h).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ils sont fixés comme suit :

- Taux horaire Catégorie A : 29,04 euros,
- Taux horaire Catégorie B : 20,54 euros,
- taux horaire Catégorie C : 17,32 euros,
- de rembourser les frais de déplacements et de restauration supportés.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 23/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°60/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Bruno TUFFERY à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard pour la mission d'accompagnement de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la prise des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020.**

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre) qui inscrit le transfert obligatoire aux communautés d'agglomération des compétences en matière d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2020,

Vu la loi du 3 août 2018 introduisant la gestion des eaux pluviales urbaines comme une nouvelle compétence obligatoire aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a réalisé une étude relative au diagnostic et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur son territoire pour les compétences eau et assainissement,

Considérant que cette mission portera, d'une part sur le diagnostic des eaux pluviales urbaines, et d'autre part, sur l'accompagnement administratif, juridique, technique et financier au transfert des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines,

Considérant la demande de financement faite auprès de l'Agence de l'eau par la délibération n°166-2018 du 17 décembre 2018,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

		<b>Cout en TTC</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	<b>50%</b>	<b>54 000</b>
<b>Conseil Départemental 30</b>	<b>30%</b>	<b>32 400</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20%</b>	<b>21 600</b>
	<b>100%</b>	<b>108 000</b>

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gard pour la réalisation de la mission d'accompagnement de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la prise des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 14/05/2019*





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°61/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*



**OBJET : « COS du Gard rhodanien » : désignation d'un conseiller communautaire.**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001, dite loi « Sapin »,  
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du COS du Gard rhodanien en date du 19 février 2019,  
Vu le dépôt des statuts en préfecture du Gard du COS du Gard rhodanien en date du 19 mars 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

. De désigner Vincent POUTIER, conseiller communautaire délégué aux ressources humaines, pour siéger au conseil d'administration du COS du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 21/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°62/2019 du Conseil communautaire Séance du 13 mai 2019**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 mai 2019  
Nombre de délégués en exercice : 77  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Michèle HOOGE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

**Absents ayant donné procuration :** Catherine EYSSERIC à Emmanuelle CREPIEUX, Jean-Yves CHAPELET à Denis RIEU, Vincent POUTIER à Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER à Michel CEGIELSKI, Rémy SALGUES à Maxime COUSTON, Karine GARDY à Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Laurent NADAL, José RIEU à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Jessica ABATE à Patrick PANNETIER, Jean-Marie DAVER à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Philippe PECOUT à Christophe SERRE, Jean-Claude TICHADOU à Jean-Claude SUAOU.

**Absents :** Stéphane PEREZ, Fred MAHLER, Gilbert BAUMET, Stéphane CARDENES.

**Secrétaire de Séance :** Bruno TUFFERY

\*\*\*\*\*

**OBJET : Association « COS du Gard rhodanien » : Attribution d'une subvention.**

Vu les statuts de l'association « COS du Gard rhodanien»,

Vu la demande d'une aide financière pour son fonctionnement et le développement d'actions au profit des agents de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que dans l'attente de la signature d'une convention d'objectifs, il convient de lui attribuer une subvention lui permettant de démarrer ses activités,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'association « COS du Gard rhodanien».

Cette somme sera imputée sur le compte n° 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 13 mai 2019.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 21/05/2019*

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 14 mai 2019

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

